



RAPPORT SYNTHÈSE PANCANADIEN

Protocole d'entente relatif
à l'enseignement dans la langue
de la minorité et à l'enseignement
de la langue seconde

de 2009–2010
à 2012–2013



cmecc

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

Council of
Ministers
of Education,
Canada

TABLE DES MATIÈRES

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] a été créé en 1967 par les ministres provinciaux et territoriaux responsables de l'éducation, désireux de se donner un forum où ils pourraient discuter d'enjeux communs, entreprendre des initiatives en matière d'éducation et promouvoir les intérêts des provinces et des territoires auprès des organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation, du gouvernement fédéral, des gouvernements étrangers et des organisations internationales. Le CMEC est le porte-parole pancanadien de l'éducation au Canada et, par son entremise, les provinces et les territoires travaillent ensemble à l'atteinte d'objectifs couvrant un large éventail d'activités au niveau de l'enseignement primaire, secondaire et postsecondaire.

Remerciements

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) souhaite remercier de leur contribution à ce rapport les personnes qui, dans les provinces et les territoires, sont responsables des langues officielles.

Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien.



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106
Toronto (Ontario) M4V 1N6
Téléphone : 416-962-8100
Télécopieur : 416-962-2800
Courriel : cmec@cmecc.ca

Afin d'alléger le texte, dans ce document, le masculin est utilisé à titre épicène.

© 2016 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
ISBN 978-0-88987-502-9 / 978-0-88987-503-6

This report is also available in English.

Services créatifs : Deelynx et MacfarLingua

INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1	8
Objectif linguistique 1 – Enseignement dans la langue de la minorité	8
1.1 Participation des élèves	9
1.2 Offre de programmes	12
1.3 Rendement des élèves	16
1.4 Milieux scolaires enrichis	19
1.5 Accès à l'enseignement postsecondaire	23
1.6 Appui au personnel éducatif et à la recherche	28
CHAPITRE 2	32
Objectif linguistique 2 – Enseignement de la langue seconde	32
2.1 Participation des élèves	33
2.2 Offre de programmes	35
2.3 Rendement des élèves	39
2.4 Milieux scolaires enrichis	42
2.5 Accès à l'enseignement postsecondaire	46
2.6 Appui au personnel éducatif et à la recherche	48
CONCLUSION	54
ANNEXES	57



INTRODUCTION

ENGAGEMENT PANCANADIEN À L'ÉGARD DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES OFFICIELLES

Le présent rapport, destiné au public, a été compilé conjointement par les provinces et les territoires, par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC].

Le CMEC est un organisme intergouvernemental dont sont membres les 13 provinces et territoires et qui assure le leadership en éducation aux échelons pancanadien et international. Il a été fondé en 1967 par les ministres de l'Éducation, qui avaient pris conscience que les efforts individuels de leur province ou de leur territoire seraient plus efficaces s'ils disposaient d'une tribune propice à la collaboration, où ils pourraient en outre parler ensemble d'une seule voix, à l'échelle pancanadienne. L'existence du CMEC signifie donc, d'abord et avant tout, que les provinces et les territoires voient un intérêt mutuel à travailler ensemble pour se mettre au fait des pratiques exemplaires, pour résoudre des questions qui se posent à l'échelle de tout le pays et pour élaborer des projets, des activités et des initiatives dans des domaines d'intérêt commun, au profit de la population étudiante des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire de l'enseignement.

L'éducation est une compétence exclusive des provinces et des territoires. Chaque province et chaque territoire a développé son propre système d'éducation, en fonction de sa réalité géographique, linguistique et culturelle. Cette diversité au niveau des programmes offerts confère une force exceptionnelle à l'éducation, qui s'est développée selon la situation des populations desservies.

Il existe toutefois des préoccupations, des démarches et des enjeux communs à toutes les instances. Ainsi, dans *L'Éducation au Canada – Horizon 2020*, une déclaration ministérielle conjointe, les instances se sont donné pour objectif de promouvoir et de mettre en œuvre des programmes de soutien à l'enseignement

dans la langue de la minorité et des programmes de langue seconde parmi les plus exhaustifs au monde.

Le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde, 2009-2010 à 2012-2013*, s'inscrit dans cet objectif. Ce protocole pluriannuel et multilatéral entre le CMEC* et le gouvernement du Canada témoigne de la volonté des instances de conserver, développer, rendre plus accessibles et d'enrichir les programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde aux niveaux primaire, secondaire et postsecondaire.

JUSTIFICATION HISTORIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES OFFICIELLES

Depuis l'entrée en vigueur de la première *Loi sur les langues officielles* en 1969, le gouvernement fédéral fournit des fonds pour couvrir une partie des dépenses engagées par les provinces et les territoires en vue d'offrir des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. À l'origine, selon une formule établie par le gouvernement fédéral comme représentant les coûts supplémentaires en jeu, le financement était attribué et mis à la disposition des instances au titre de lettres d'entente entre le Secrétariat d'État, précurseur de l'actuel ministère du Patrimoine canadien (PCH), et les provinces et les territoires. Par la suite, les parties se sont entendues sur la nécessité d'une cohérence et d'une continuité entre les accords de financement bilatéraux. En 1983, le Secrétariat d'État et les provinces et les territoires ont donc signé, par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], le premier *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde*.

*Le Québec ne s'est pas opposé à la conclusion du Protocole d'entente entre le CMEC et le gouvernement fédéral. Cependant, le Québec, comme c'est le cas pour les autres provinces et territoires, a négocié une entente bilatérale avec le gouvernement fédéral, en fonction de ses priorités spécifiques.

Le *Protocole d'entente* signé en 1983 constituait une première dans l'histoire du Canada : il s'agissait du premier accord multilatéral d'envergure signé avec le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du CMEC. Document énonçant les objectifs, les programmes, les dispositions relatives à l'affectation des fonds et les engagements pris, ce protocole est désormais un instrument multilatéral pluriannuel qui fixe les principaux paramètres entourant la collaboration entre le gouvernement du Canada et les ministres de l'Éducation des provinces et des territoires dans le domaine de l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde, tant au niveau scolaire qu'au niveau postsecondaire. Dans le cadre de cette entente générale, chaque province et chaque territoire négocie avec le gouvernement fédéral une entente bilatérale distincte devant répondre plus précisément à ses priorités propres.

À l'origine, le protocole devait couvrir les années de 1983 à 1985, mais cette période a été prolongée de deux ans. Depuis, les protocoles ont été signés pour les périodes de 1988-1989 à 1992-1993, de 1993-1994 à 1997-1998, de 1998-1999 à 2002-2003, de 2005-2006 à 2008-2009 et de 2009-2010 à 2012-2013, avec, dans certains cas, l'adoption de mesures provisoires entre ces périodes. L'idée de base du protocole original n'a pas changé, mais chaque protocole a fait l'objet d'une nouvelle négociation pour tenir compte de l'évolution de la situation.

SOUTIEN CONTINU DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES OFFICIELLES

Par le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde* pour la période 2009-2010 à 2012-2013, et dans le respect du caractère exclusif de juridiction de l'éducation, les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral se sont engagés à poursuivre deux objectifs, soit :

Objectif 1

Offrir aux membres de la collectivité minoritaire d'expression française ou d'expression anglaise la possibilité de se faire instruire dans leur langue maternelle et de participer à un enrichissement culturel en se familiarisant avec leur propre culture.

Objectif 2

Offrir aux résidents de chaque province et de chaque territoire la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde, de même que la possibilité d'un enrichissement culturel grâce à la connaissance des cultures de l'autre collectivité de langue officielle.

Pour favoriser l'atteinte de ces objectifs, il était prévu, selon les termes du protocole, que le ministère du Patrimoine canadien verse 1 034 388 000 \$ aux provinces et aux territoires afin de couvrir une partie des dépenses engagées pour offrir des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde pendant les quatre exercices financiers visés par le protocole (soit de 2009-2010 à 2012-2013). Ce financement devait être effectué sous différentes catégories : fonds réguliers, fonds supplémentaires, fonds pour des programmes pancanadiens de langues officielles et fonds complémentaires. Le gouvernement fédéral a fourni à chaque gouvernement provincial et territorial des contributions financières en provenance des fonds réguliers pour la mise en œuvre des priorités stratégiques décrites dans les plans d'action provinciaux et territoriaux, et d'autres en provenance des fonds additionnels pour la mise en œuvre des stratégies décrites dans les plans d'action des provinces et des territoires.

Les fonds additionnels étaient destinés en particulier à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde. Le gouvernement fédéral a aussi versé des fonds au CMEC pour les programmes nationaux Explore et Destination Clic, de même que Odyssee. (Consulter l'ANNEXE D pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes des langues officielles administrés par le CMEC au niveau pancanadien.) La répartition des fonds réguliers et des fonds additionnels pour la période allant de 2009-2010 à 2012-2013 figure aux ANNEXES A, B et C.

Outre le financement susmentionné, le gouvernement fédéral a versé des contributions complémentaires aux provinces et aux territoires selon des dispositions particulières précisées dans l'entente bilatérale signée avec chacun des gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces contributions ont visé prioritairement, mais non exclusivement :

- le développement de l'enseignement postsecondaire;
- les projets d'infrastructure et la promotion de la recherche sur l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde;
- la croissance et la qualité des programmes et l'enrichissement culturel de l'enseignement dans la langue de la minorité à tous les niveaux d'enseignement;
- la croissance et l'amélioration des programmes de langue seconde à tous les niveaux d'enseignement.

PRÉSENTATION DE RAPPORTS SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS AU CHAPITRE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES OFFICIELLES

Le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde, 2009-2010 à 2012-2013*, à l'article 8.5, précise ce qui suit :

Les gouvernements provinciaux [et] territoriaux conviennent de compiler conjointement, par l'entremise du CMEC, deux rapports d'envergure pancanadienne destinés au public au cours de la période visée par le présent Protocole.

Le *Rapport synthèse pancanadien 2009-2010 à 2012-2013* constitue donc le deuxième des deux rapports à être déposés dans le cadre du protocole. Les sections qui suivent offrent une synthèse des progrès accomplis en regard des résultats attendus, tels qu'ils sont énoncés dans le plan d'action, à l'égard de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde à tous les échelons, de 2009-2010 à 2012-2013.

Ce rapport a été préparé par le Comité directeur chargé des rapports pancanadiens sur les langues officielles dans l'enseignement, auquel siège un représentant de chaque province et de chaque territoire. (Consulter l'ANNEXE E pour la liste et les coordonnées des membres.)

STRUCTURE DU RAPPORT SYNTHÈSE PANCANADIEN 2009-2010 À 2012-2013

Il a été convenu entre les parties que le financement dont il était question dans le *Protocole d'entente* serait réparti sous six différentes catégories, nommées *Domaines de résultats*, pour chacun des objectifs linguistiques, soit :

- Participation des élèves;
- Offre de programmes;
- Rendement des élèves;
- Milieux scolaires enrichis;
- Accès à l'enseignement postsecondaire;
- Appui au personnel éducatif et recherche.

Le *Rapport synthèse pancanadien 2009-2010 à 2012-2013* comprend cinq parties, soit l'introduction, deux chapitres, la conclusion et les ANNEXES. Les chapitres sont divisés en six sections qui se rapportent chacune à l'un des six domaines de résultats précisés dans le protocole. Dans la majorité des cas, il est à noter que les instances ont élu de se servir des résultats présentés à la fin du protocole précédant (de 2005-2006 à 2008-2009) comme ligne de départ (2009-2010) pour définir leurs buts dans le présent protocole, ainsi que comme base de référence afin de mesurer leurs succès.

CHAPITRE 1

OBJECTIF LINGUISTIQUE 1

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ



Les provinces et les territoires ont déployé de nombreux efforts à recruter les élèves, y compris les enfants d'ayants droit et ceux de nouveaux arrivants francophones. Notons que, en 2008-2009, les écoles de langue minoritaire comptaient 259 251 élèves et qu'en 2012-2013, elles en comptaient 254 420. Ces nombres représentent un peu plus de 5 p. 100 du total de la population scolaire à l'échelle nationale, la décroissance du nombre s'expliquant par le taux de dénatalité. Les responsables des programmes se sont penchés sur l'amélioration et l'actualisation de ces programmes ainsi que sur l'évaluation du rendement des élèves dans les matières principales que sont les arts langagiers, les mathématiques et les sciences.

Afin d'offrir un encadrement qui valorisait les collectivités de langue minoritaire et afin d'appuyer la construction identitaire, de nombreuses activités d'enrichissement ont été offertes au niveau local, provincial et territorial, ainsi qu'au niveau national.

Toutes les instances ont encouragé les jeunes issus de leur population de langue minoritaire à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire dans la langue de la minorité. De plus, dans le souci d'amélioration constante, les instances ont appuyé le perfectionnement professionnel et continu de leur personnel enseignant, ainsi que des recherches qui ont permis, et continueront de permettre, à tous ceux qui œuvrent dans le domaine de l'enseignement dans la langue de la minorité d'enrichir leurs expériences.

Le chapitre est divisé en six sections, chacune faisant état d'un des domaines de résultats définis dans le *Protocole d'entente de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013*. Pour le texte du protocole, consulter le site <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/211/protocol-dentente-2009-2013.pdf>.

1.1 PARTICIPATION DES ÉLÈVES

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer les efforts déployés à encourager les enfants issus de familles dont la langue dominante est la langue minoritaire, ou des enfants d'ayants droit, à poursuivre leur scolarisation dans les écoles de langue minoritaire, dans le respect des encadrements législatifs propres aux gouvernements provinciaux et territoriaux. Dans l'ensemble, mis à part quelques défis notés ci-dessous, toutes les instances ont réussi à atteindre ou à dépasser leurs buts pour le maintien ou l'augmentation du nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire.

Avec l'appui du ministère de l'Éducation, le Conseil scolaire francophone (CSF) de la Colombie-Britannique et la Fédération des parents francophones de cette instance ont mis en œuvre des initiatives pour le recrutement et la rétention des élèves dans les écoles de langue minoritaire. Le CSF a augmenté le nombre de programmes scolaires offerts et a actualisé un certain nombre de programmes scolaires existants. La possibilité de participer à un nombre croissant d'activités parascolaires et socioculturelles a encouragé beaucoup de jeunes à s'inscrire aux écoles de langue minoritaire et à y demeurer au moment de la transition entre l'école élémentaire et le secondaire. En effet, le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue française est passé de 4221 en 2008-2009 à 4763 en 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 12,8 p. 100, et le taux de rétention lors de la transition de la 7^e à la 8^e année a augmenté de 5 p. 100. La Colombie-Britannique a également accru le nombre de programmes préscolaires offerts en langue française et le nombre d'enfants qui s'y sont inscrits. Une des initiatives dont cette instance est particulièrement fière est le succès, en 2012-2013, des programmes « DIRE » (Maternelle – 3^e année) et « DIRE Mentor » (4^e – 6^e année). Sept écoles y ont participé et 88 enseignants (la cible était de 72) ont été formés à ces programmes d'anti-intimidation.

En Alberta, où l'objectif était de maintenir ou d'accroître le nombre d'élèves inscrits aux écoles francophones, les inscriptions sont passées de 5573 en 2008-2009 à 6274 (12,6 p. 100) en 2012-2013. Cette instance se démarque par le dynamisme de ses autorités régionales francophones, qui ont élargi leurs champs d'initiatives. On y a donc vu la promotion de l'éducation dans la langue de la minorité par des annonces médiatiques, y compris par Internet, et

la mise en œuvre de stratégies de recrutement et de rétention, par exemple, l'offre de programmes préscolaires et de services d'appui aux élèves, ainsi que l'ajout de ressources additionnelles. De plus, le réseautage des autorités régionales francophones leur a permis d'offrir des activités en commun, tout en tissant des liens au niveau provincial.

La Saskatchewan, quant à elle, en mettant en œuvre des initiatives axées sur le recrutement et la rétention des élèves dans les écoles administrées par le Conseil des écoles francophones (CEF), a réussi à dépasser légèrement la cible qu'elle s'était donnée. En effet, de 1118 en 2008-2009, le nombre d'inscriptions est passé à 1408 en 2012-2013, soit une augmentation de 26 p. 100, alors que la cible était de 25 p. 100.

Au Manitoba, le défi de réduire le taux de transferts d'élèves inscrits en 8^e année à une école de langue française vers la 9^e année à une école de langue anglaise est demeuré de taille. Le nombre limité d'écoles secondaires de langue française dans les collectivités éloignées, conjugué au souhait d'un certain nombre d'élèves de s'inscrire à des écoles spécialisées (sports, métiers, etc.), ont fait en sorte que la perte d'effectifs a perduré malgré les efforts déployés par l'instance. Cependant, la province a réussi à augmenter le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire de 5323 en 2008-2009 à 5397 en 2012-2013.

Tout comme d'autres instances, l'Ontario a fait face au défi de réduire le nombre d'élèves qui quittaient le système de langue française pour des écoles de langue anglaise. Bien que la proportion ait été réduite de 2,9 p. 100 (2006-2007 à 2007-2008) à 2,7 p. 100 entre 2011-2012 et 2012-2013, cette diminution est inférieure au but escompté de 2,4 p. 100. Cependant, cette instance s'est fortement engagée dans sa campagne provinciale de l'éducation en langue française (ELF) et est particulièrement fière de son succès. La collaboration entre les 12 conseils scolaires de langue française de cette instance, des collèges de langue française et des universités bilingues a résulté en un intérêt grandissant pour les possibilités d'apprentissage en français et, plus concrètement, en une augmentation de 7623 élèves inscrits dans les écoles de langue française. Ces écoles comptaient donc en 2012-2013 quelque 98 695 inscrits, une proportion de 4,84 p. 100 de la population scolaire totale de la province (2 037 254 élèves) en cette année-là.

Le Québec s'est employé surtout à s'assurer qu'en 2012-2013 toutes les commissions scolaires de langue anglaise auraient établi des cibles de persévérance scolaire, dans le but d'augmenter les taux de persévérance scolaire et le taux d'obtention de diplômes. Les initiatives sous cette rubrique ont toutes été soutenues par des fonds votés et n'ont requis aucune contribution de l'entente.

Au Nouveau-Brunswick, on note le succès de diverses initiatives. Une campagne de valorisation de l'éducation en langue française visant à recruter les enfants de parents ayants droit et ceux de nouveaux arrivants a été mise en œuvre avec succès. L'actualisation du régime pédagogique portant sur les métiers a été initiée afin de mieux répondre aux besoins des élèves qui s'intéressent à suivre ce parcours. De plus, un programme d'alphabetisation familiale a été mis en œuvre et opère depuis avec succès. Ce programme vise à outiller les parents ayants droit et à leur permettre de bien préparer leurs enfants à l'entrée en maternelle et, par la suite, de participer activement à la réussite scolaire de ceux-ci.

La Nouvelle-Écosse a atteint ses trois cibles relatives à l'éducation dans la langue de la minorité, nommément de maintenir à 95 p. 100 (2008-2009) le pourcentage d'élèves inscrits au programme de francisation passant de la maternelle à la première année, de maintenir le taux de rétention des élèves passant de la 6^e à la 7^e année à 98 p. 100 (2008-2009) et d'accroître le taux de rétention de la 9^e à la 10^e année de 88 p. 100 (2008-2009) à 98 p. 100 (2012-2013). L'instance a déployé de nombreux efforts à la promotion de l'éducation en langue française en passant par la publicité (radio, télévision, Internet, journaux) et en animant des séances d'information partout dans la province. Dans ce contexte, il faut noter l'impact de la Semaine de la promotion de l'éducation acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Cette collaboration de sept partenaires et du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a permis de réaliser chaque année depuis 2009-2010 toute une gamme d'activités dans ses 21 écoles, avec énormément de succès. La semaine permet un rassemblement de la jeunesse acadienne et francophone et nourrit un rapprochement avec les communautés, ce qui favorise le renforcement de la construction identitaire tout en attisant un sens d'appartenance et une fierté de la langue et de la culture acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse.

À ce chapitre, l'Île-du-Prince-Édouard a réussi à dépasser la majorité des cibles qu'elle s'était fixées. Les efforts déployés pour augmenter le taux de rétention des élèves au profit des écoles de la langue minoritaire lors du passage de l'école élémentaire à l'école du premier cycle du secondaire ont été couronnés de succès, car le nombre d'élèves passant de la 6^e à la 7^e année a augmenté de 42 p. 100, soit de 50 à 71 élèves. Quant au nombre d'élèves qui sont passés de la 9^e à la 10^e année, en 2012-2013, 54 ont choisi de poursuivre leurs études en français au niveau secondaire, comparativement à 35 en 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 54 p. 100. Le nombre d'élèves admissibles au programme scolaire de langue française a également augmenté, de 711 en 2008-2009 à 829 en 2012-2013, au-delà de la cible de 820. Le nombre d'élèves francophones qui ont reçu leur diplôme d'études secondaires a augmenté de 48 (2008-2009) à 59 (2012-2013), ce qui représente un écart de un élève par rapport à la cible de 60.

On note à Terre-Neuve-et-Labrador un grand succès en matière de recrutement des élèves et d'augmentation du nombre d'élèves inscrits au programme préscolaire en langue française. Grâce aux activités promotionnelles auprès des collectivités, le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue française est passé de 266 en 2008-2009 à 348 en 2012-2013, ce qui représente une augmentation de 31 p. 100. Au préscolaire, l'augmentation a été de 54 p. 100, passant de 37 élèves en 2008-2009 à 57 en 2012-2013. Par contre, le taux de rétention des élèves de la 9^e au Niveau 1 (équivalent à la 10^e année), qui était de 100 p. 100 en 2008-2009, a baissé à 90 p. 100 en 2012-2013. Cependant, cette baisse s'explique du fait qu'elle représente le départ d'un seul élève sur les neuf inscrits à ce niveau.

Pour les instances territoriales, l'objectif principal par rapport à ce domaine de résultats était d'augmenter le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire. Le Nunavut visait à accroître le nombre d'élèves admissibles au deuxième cycle du secondaire de quatre élèves à 12, mais, en 2012-2013, le nombre d'élèves a augmenté modestement de deux (pour un total de six). À ce niveau scolaire, le Nunavut éprouve des difficultés à retenir les élèves, car le choix de cours offerts en français est limité. Par contre, le but d'augmenter le nombre d'élèves inscrits à l'école Trois-Soleils de 54 à 65 a été dépassé, 82 élèves s'y étant inscrits en 2012-2013.

Les Territoires du Nord-Ouest ont réussi à assurer une direction scolaire à temps plein dans les deux écoles francophones du territoire, alors qu'auparavant ces postes n'étaient pourvus qu'à temps partiel. L'instance a également réussi à s'assurer que les classes combinées ne comporteraient jamais plus de deux niveaux scolaires et à garantir la présence à temps plein d'une secrétaire/bibliothécaire dans chacune des écoles de la langue minoritaire. En matière de recrutement et de rétention, les Territoires du Nord-Ouest visaient l'augmentation du nombre d'élèves admissibles à l'éducation en langue de la minorité de 193 (juin 2009) à 230 (juin 2013). En 2012-2013, un total de 220 élèves fréquentait les deux écoles; cet écart s'explique en partie du fait que les Territoires du Nord-Ouest et la Commission scolaire francophone attendaient que soit rendue une décision par les tribunaux au sujet de l'admissibilité des élèves dans les écoles de langue française.

En amplifiant la visibilité du programme d'enseignement dans la langue de la minorité, et grâce à l'appui de ses partenaires dans la communauté, le Yukon a également réussi à augmenter le nombre d'élèves, de 158 en 2008-2009 à 198 en 2012-2013. Le Conseil scolaire francophone du Yukon a mené des campagnes publicitaires qui visaient une augmentation quant au recrutement des élèves auprès des familles exogames.

Le tableau 1.1 à l'ANNEXE A fait état du nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue française hors Québec pendant la période 2009-2010 à 2012-2013, ainsi que le nombre d'élèves inscrits aux écoles de langue anglaise au Québec. Le nombre d'élèves en 2008-2009 est présenté comme point de référence.

Le tableau 1.2, qui se trouve également à l'ANNEXE A, fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 122 991 042 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 155 565 951 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 7 218 506 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 14 691 306 \$ de la part des instances.

Dans l'ensemble, entre 2009-2010 et 2012-2013, les instances ont réussi à maintenir la proportion d'élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire et, dans quelques cas, à l'augmenter. C'est au niveau secondaire que le défi de recruter et de retenir des élèves est demeuré de taille. Les instances ont concentré beaucoup d'efforts afin de maintenir le nombre d'élèves à ce niveau, mais plusieurs difficultés se sont présentées, notamment celle d'offrir, dans les écoles secondaires de taille réduite, une gamme intéressante de cours à option qui susciteraient l'intérêt des élèves. Dans certaines régions éloignées, l'école secondaire de langue minoritaire peut se trouver à une grande distance du lieu



de résidence des jeunes, qui doivent utiliser le transport scolaire et, de ce fait, l'école secondaire ne peut pas offrir une gamme élargie d'activités parascolaires, ce qui réduit son pouvoir d'attraction pour les jeunes.

L'urbanisation grandissante au Canada pose aussi un grand défi aux écoles de langue minoritaire situées en région rurale. La perte d'un seul élève à quelque niveau que ce soit touche le pourcentage de maintien du nombre d'élèves dans le système.

Les initiatives mises en œuvre pour encourager les parents à inscrire leurs enfants à l'école de langue minoritaire ont remporté du succès, en particulier aux niveaux préscolaire et élémentaire. Des programmes de francisation au niveau de la petite enfance (par exemple, l'offre de services de garderie à même les écoles) et de la maternelle ont été soit mis en œuvre, soit appuyés plus fortement, et certaines instances ont consacré des efforts à l'identification d'ayants droit. La majorité des instances a beaucoup misé sur l'accès à l'éducation en langue minoritaire et sur l'accroissement de la visibilité des activités socioculturelles offertes dans cette langue, tout en encourageant les conseils et commissions scolaires et les associations de la langue de la minorité à participer à ces efforts.

1.2 OFFRE DE PROGRAMMES

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer les efforts visant à répondre aux besoins en matière de scolarisation dans la langue de la minorité (infrastructures, programmes, etc.). Les instances ont misé sur une grande variété d'initiatives qui pourraient répondre à leurs besoins particuliers, tout en tenant compte des orientations préconisées par leur gouvernement. Ainsi, on retrouve la priorisation de la mise en œuvre ou de l'élargissement de programmes préscolaires (programme de

francisation, prématernelle, maternelle), un appui au Programme du diplôme du baccalauréat international (IB), des efforts pour élargir le domaine de l'éducation coopérative, l'augmentation du nombre d'écoles offrant des concentrations de haute spécialisation, et la conception de cours en ligne ou de ressources médiatisées. De plus, un certain nombre de projets collaboratifs ont été entrepris par diverses instances, permettant un partage fructueux de pratiques pédagogiques.

La Colombie-Britannique a grandement investi dans ses efforts de fournir aux écoles de langue minoritaire les ressources nécessaires pour assurer aux élèves qui fréquentaient les écoles du Conseil scolaire francophone (CSF) un accès à la même qualité d'éducation que recevaient les élèves inscrits aux écoles de langue majoritaire. Cet appui s'est concrétisé par l'achat, la traduction ou l'adaptation de ressources documentaires et médiatisées afin d'assurer la complémentarité des programmes scolaires offerts dans la langue de la minorité à ceux offerts dans la langue de la majorité. La province a également apporté un appui au CSF, permettant la mise en œuvre d'au moins une nouvelle initiative par an. De plus, la Colombie-Britannique a instauré le Programme du diplôme du baccalauréat international (IB) dans plusieurs écoles du CSF, en assurant la formation du personnel et en fournissant les ressources nécessaires. Le nombre d'élèves inscrits au programme du IB a augmenté de 197 en 2009-2010 à 206 en 2012-2013, soit une hausse de 5 p. 100. De quatre écoles en 2008-2009, il y avait, à la fin du protocole, 14 écoles de langue minoritaire qui offraient le programme, une augmentation de 250 p. 100.

Tout en continuant à maintenir la qualité et la diversité des programmes offerts dans les écoles francophones, l'Alberta, à l'instar de la Colombie-Britannique et du Manitoba, s'est

concentrée sur l'accroissement du programme de maternelle (journée complète), et ce, avec succès. En effet, depuis 2010-2011, la deuxième année du Protocole, toutes les écoles francophones (30 en tout) offraient le programme de maternelle et le nombre d'effectifs inscrits au programme a augmenté de 722 en 2008-2009 à 1084 élèves en 2012-2013.

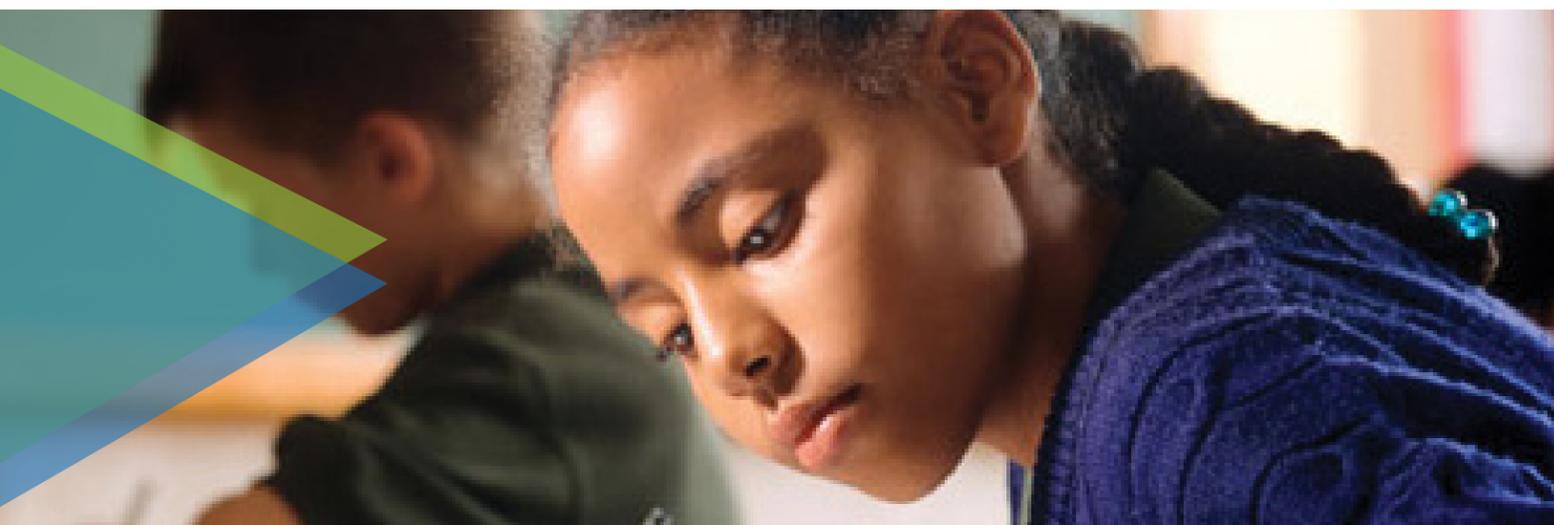
De pair avec l'Ontario, la Saskatchewan a agi en tant que chef de file d'un projet de conception d'un document-cadre pancanadien pour la construction identitaire et le développement culturel en contexte pédagogique, intitulé *Document de fondements pour une approche culturelle de l'enseignement (2012)*. Ce projet a abouti à la conception de quatre outils qui facilitent l'intégration d'éléments culturels à l'enseignement, soit : a) un document de fondements pour une approche culturelle de l'enseignement; b) une banque pancanadienne de référents culturels; c) une banque de stratégies pédagogiques; et d) un site Web de perfectionnement professionnel portant sur l'approche culturelle de l'enseignement. Ces outils vont contribuer à inspirer la fierté d'appartenance et l'amélioration de l'apprentissage en milieu minoritaire et mèneront à une augmentation du niveau de réussite des élèves francophones à travers le pays.

Le Manitoba visait principalement à augmenter le nombre de cours offerts à distance. À cause d'un renouvellement des programmes d'études et de modifications au régime pédagogique, les contenus des options d'études indépendantes ont dû être révisés; le nombre d'options indépendantes (c'est-à-dire, de cours en ligne conçus ailleurs, mais accrédités au Manitoba) était donc de 12 en 2012-2013, plutôt que des 23 escomptés. Pour la même raison, la conception de cours en ligne a dû tourner au ralenti, en attendant l'approbation de nouveaux programmes d'études et de cours. Le nombre de cours en ligne conçus au Manitoba est toutefois passé de cinq en 2008-2009 à six en 2012-2013. Outre les programmes réguliers, l'instance encourage les écoles à offrir des programmes alternatifs d'éducation coopérative. Depuis 2010-2011, sept écoles offrent ces programmes auxquels se sont inscrits 84 élèves en 2012-2013. De plus, une école de la langue de la minorité offre le Programme du diplôme du baccalauréat international.

En plus de sa collaboration avec la Saskatchewan pour la conception du *Document de fondements pour une approche culturelle de l'enseignement (2012)*,

l'Ontario a connu un grand succès en matière d'appui informatique à l'éducation des élèves dans les écoles de langue française. L'instance a en effet accru le nombre de cours offerts en ligne de 28 en 2008-2009 à 80 en 2012-2013, dépassant largement la cible de 65, et a réussi à augmenter de 400 p. 100 le nombre de ressources médiatisées, passant de 2000 en 2008-2009 à 10 000 en 2012-2013, alors que la cible n'était que de 7000. Un cycle de révisions de programmes d'études a cependant entraîné une légère diminution du nombre de manuels scolaires inscrits à la liste Trillium (ressources autorisées par le ministère) de 152 (2008-2009) à 142 (2012-2013), alors qu'une augmentation à 170 était envisagée. Le caractère fluctuant de la liste est lié aux révisions curriculaires et se stabilisera à la conclusion de celles-ci.

La plus grande fierté de l'instance, cependant, est le succès de son initiative Destination réussite — volet 1 (DR1). Ce projet, qui visait à appuyer les conseils scolaires et leurs partenaires du palier postsecondaire, afin qu'ils puissent offrir des occasions d'apprentissage diversifiées et de qualité dans un environnement francophone, a eu comme résultat une hausse très appréciable au nombre de programmes offerts sur l'étendue de la province. En effet, 111 nouveaux programmes se sont ajoutés aux 66 qui se trouvaient déjà sous la rubrique de la double reconnaissance d'unités de valeur, pour un total de 177; le nombre d'élèves qui ont participé à ces programmes a augmenté de 71 p. 100, soit de 992 à 1 699, et 36 p. 100 d'unités de valeur de plus ont été octroyés par année, passant de 1200 à 1634. En ce qui concerne la majeure haute spécialisation, 37 nouveaux programmes ont été ajoutés ainsi que plusieurs sites/écoles. Le taux d'achèvement du programme, mesuré par l'obtention du DÉSO (Diplôme d'études secondaires de l'Ontario) avec sceau rouge de la majeure, a légèrement augmenté de 47,9 p. 100 à 50,7 p. 100, ce qui représentait la cible provinciale. Une nette augmentation s'est cependant vue dans le taux de participation, car, de 8 p. 100 de la population étudiante en 11^e et 12^e année en 2008-2009, 18,7 p. 100 des élèves y ont participé en 2012-2013. Pour la troisième composante de la DR1, l'éducation coopérative, la croissance des autres programmes s'est soldée en une légère baisse du nombre d'élèves inscrits et de crédits octroyés. Cependant, les établissements d'enseignement supérieur reconnaissent de plus en plus d'unités de valeur et offrent des certifications dans un plus grand nombre de secteurs. En effet, le nombre de ces certifications



a augmenté de 270 à 448, et le nombre d'effectifs ayant participé à ce programme de 3757 à 3990.

Pour le Québec, il était important de s'assurer que les commissions scolaires anglophones améliorent l'appui qu'elles offraient aux élèves handicapés et en difficulté d'adaptation et d'apprentissage (EHDA). Ainsi, elles ont procédé à une révision de l'organisation des services, qui a été complétée en 2012-2013. Cette révision s'inscrivait dans la ligne du désir du réseau scolaire anglophone d'évaluer le niveau d'efficacité des interventions auprès des EHDA, afin de s'assurer que les mesures mises en œuvre favorisent la progression des apprentissages de ces élèves, ainsi que leur insertion dans des parcours réguliers et leur intégration ultérieure au marché du travail.

On note aussi dans le cas du Québec la réussite de nombreuses initiatives dans les domaines de la formation (formation générale des jeunes, formation professionnelle et technique, formation à distance), de la conception d'outils d'apprentissage (documents audiovisuels), du Réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies, du réseau LEARN – Leading English Education and Resource Network (réseau de partage de ressources pour les commissions scolaires de langue anglaise) et de l'évaluation, y compris l'augmentation du nombre d'outils d'évaluation disponibles.

Pour que les écoles de la minorité linguistique aient accès à la même diversité de cours que celle de la majorité, le Nouveau-Brunswick a continué de concevoir, d'actualiser et d'offrir des cours en ligne aux élèves des écoles secondaires. Il a également mis en place des mesures pour rendre ces cours davantage accessibles à la clientèle scolaire. La province a indiqué en 2012-2013 que 26 p. 100 des élèves du niveau secondaire s'étaient inscrits à un cours en ligne, ce qui représente une augmentation progressive au cours des quatre années précédentes. La province s'est également investie pleinement dans sa priorité de développer et de mettre en œuvre des mesures pour que la jeunesse francophone exerce pleinement son rôle de citoyen actif et engagé, priorité atteinte en 2011-2012.

Bien qu'ayant atteint la majorité des cibles qu'il s'était fixées, le Nouveau-Brunswick a reconnu faire face à de grands défis quant à l'offre de programmes dans le réseau d'écoles de la langue minoritaire. L'instance a complété la conception et la mise en œuvre d'un total de 40 programmes

d'études adaptés au contexte minoritaire, mais les besoins s'accroissent et requièrent une augmentation des ressources disponibles. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a néanmoins pu maintenir sa gestion des services d'appui à l'enseignement dans la langue de la minorité, malgré les défis que représentait la conjoncture économique.

La Nouvelle-Écosse s'était engagée et a réussi à augmenter, par rapport au secteur anglais, la proportion de programmes d'études autorisés de 76 p. 100 (2008-2009) à 100 p. 100 (2012-2013), ainsi qu'à augmenter la proportion de nouvelles initiatives offertes en français par le ministère de 85 p. 100 (2008-2009) à 100 p. 100 (2012-2013). Conjointement avec divers partenaires, l'instance a participé à un grand nombre d'initiatives, dont la mise en œuvre du plan du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) pour la mise à niveau des programmes d'études existants ainsi que la mise en œuvre de 41 nouveaux programmes d'études, ce qui a compris l'encadrement pédagogique des enseignants. L'instance a aussi apporté un appui au Centre provincial des ressources pédagogiques (CPRP) pour l'achat, la conception et la distribution de ressources pédagogiques et de programmes d'études. Le ministère a coordonné de nouvelles initiatives pour l'enrichissement des programmes et a appuyé la traduction et l'adaptation de ressources pédagogiques et de documents d'appui, ainsi que la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de la programmation en français. En plus, l'instance a suscité des initiatives ponctuelles en matière de pédagogie différenciée, du suivi du progrès des élèves à l'oral, du choix et de l'achat de matériel et de ressources d'appui destinés aux conseillers pédagogiques et a offert un appui au Centre provincial de ressources préscolaires (CPRPS) pour le maintien et l'enrichissement de ressources.

Les efforts de l'Île-du-Prince-Édouard étaient axés sur l'augmentation du nombre de possibilités ouvertes aux élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire. L'instance rapporte que toutes les cibles ont été atteintes ou dépassées : en effet, entre 2009-2010 et 2012-2013, le nombre d'effectifs inscrits dans les nouveaux programmes Éducation à la carrière, Charpenterie et Mathématiques appliquées a plus que doublé; le nombre d'écoles offrant des programmes de spécialisation a augmenté de un à trois; le nombre de cours offerts à même ces programmes est passé de deux à six; et le taux de participation des élèves inscrits aux programmes de spécialisation au niveau

secondaire a grimpé à 85 p. 100, en comparaison avec 65 p. 100 en 2009-2010. De plus, le nombre d'activités d'enrichissement offertes dans les programmes a augmenté de 10 à 12, et le nombre de ressources destinées aux élèves du secondaire s'est accru de 310 à 375, dépassant la cible de 350. Tous ces efforts ont assuré aux jeunes inscrits aux écoles de la langue minoritaire la possibilité de s'épanouir et de se préparer à une vie active et engagée.

De 2009-2010 à 2012-2013, Terre-Neuve-et-Labrador a non seulement maintenu le nombre de programmes autorisés (comparativement à 2008-2009), mais l'a augmenté de quatre à huit, tout en assurant la prestation de ces programmes (formation du personnel enseignant, ressources nécessaires) dans les écoles de la langue de la minorité (M à 12). Pendant la même période, en parallèle à la conception de programmes d'études en mathématiques, sciences et sciences humaines (M à 12), elle a augmenté de quatre à huit le nombre de nouvelles ressources autorisées pour ces écoles. Une troisième cible de l'instance était d'augmenter le pourcentage des documents disponibles en français pour les services d'appui aux élèves. Cette proportion s'est accrue de 20 p. 100 en 2008-2009 à 70 p. 100 en 2012-2013, les 30 p. 100 restants étant sujets aux retards causés par la révision et la traduction des ressources connexes.

Le Nunavut avait comme cible de mettre sur pied deux nouveaux programmes au cours de la durée du protocole; en 2012-2013, le nombre atteint était de 11. Parmi ces nouveautés, notons la participation du Nunavut à la conception du Cadre commun de français langue première (M à 12), qui a été approuvé en 2012 (Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens de collaboration concernant l'éducation, PONC) et la conception et la mise en œuvre du programme d'études portant sur les études sociales, créé au Nunavut et autorisé en 2012-2013, qui permet aux jeunes du Nunavut de mieux connaître leur histoire, menant à une prise de conscience et à un élan vers l'émancipation. Le programme est divisé en cinq modules, dont deux portent entièrement sur la réalité du Nunavut. L'instance a aussi maintenu le nombre d'activités d'enrichissement des programmes, avec un total de cinq activités en 2012-2013 contre trois en 2009-2010. Il faut souligner le succès des efforts investis pour tenir la bibliothèque à jour avec des ressources récentes, motivantes et diverses (livres, jeux, ressources informatiques, DVD, etc.). L'engouement communautaire pour cette bibliothèque a mené l'école à l'ouvrir en soirée

et pendant les fins de semaine, permettant aux élèves et aux membres de leur famille d'avoir accès à des ressources en français et de participer à des activités de littératie.

En plus de leur participation à la conception du Cadre commun de français langue première (M à 12) (PONC, voir ci-dessus), les Territoires du Nord-Ouest visaient à augmenter le nombre d'élèves inscrits aux cours et aux programmes offerts par l'intermédiaire d'innovations technologiques. À cette fin, l'instance a pu affecter du personnel enseignant à l'enseignement de cours à distance et en ligne, ainsi qu'investir dans l'achat d'équipement et dans l'élaboration et le maintien d'un système de visioconférence dans les deux écoles.

Le Yukon a maintenu la prestation de 14 programmes (M à 12), y compris ceux de l'Académie Parhémie, dont les programmes sont conçus en étroite collaboration entre l'école Émilie-Tremblay (seule école francophone au Yukon) et la communauté. L'Académie Parhémie a vu le jour en 2007 et offre un programme innovateur qui marie le contenu de matières scolaires à une pédagogie expérientielle. Le programme met l'accent sur les beaux-arts, le sport en plein air, le développement d'une conscience sociale et l'acquisition de solides compétences en technologies. Le Cadre commun de français langue première (M à 12) (PONC, voir ci-dessus) a été autorisé en 2012-2013 et est devenu la référence pour les activités d'enrichissement.

Le tableau 1.3 à l'ANNEXE A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 212 488 117 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 414 362 382 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 8 997 750 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 12 789 369 \$ de la part des instances.

Les instances ont continué d'améliorer la qualité et d'augmenter la quantité des programmes éducatifs offerts dans la langue de la minorité au Canada, tout en tenant compte de nouvelles réalités. Les instances ont également encouragé les jeunes issus des collectivités de langues minoritaires à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire.

1.3 RENDEMENT DES ÉLÈVES

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer les efforts visant à suivre le rendement des élèves et à contrôler le niveau de réussite des programmes. Les résultats liés à ce domaine de résultats présentent un bilan varié, car, si la majorité des instances a axé ses interventions sur l'amélioration des compétences des élèves en matière de littératie et de numératie, d'autres se sont concentrées sur différents éléments.

Afin d'améliorer le rendement des élèves en lecture, la Colombie-Britannique s'est assurée que chaque école du Conseil scolaire francophone (CSF) offrait un programme de francisation ou un programme d'appui en lecture (selon le niveau scolaire). L'instance a rapporté avoir atteint sa cible d'améliorer les résultats en lecture chez les élèves fréquentant les écoles de langue minoritaire et que ces résultats ont atteint ou dépassé ceux des écoles publiques de langue anglaise.

L'Alberta a misé aussi sur l'amélioration du rendement des élèves en lecture et en écriture, voulant dépasser les résultats de 2008-2009, où

15 p. 100 des élèves avaient atteint le niveau Excellent, en sus des 70 p. 100 qui avaient atteint le niveau Acceptable (basé sur des critères et des normes conçus par l'instance). En 2012-2013, 96 p. 100 des élèves avaient atteint le niveau Acceptable en lecture et en écriture, dont 22 p. 100 au niveau Excellent.

La Saskatchewan avait pour objectif d'augmenter le taux de réussite des élèves qui obtenaient leur diplôme de 12^e année, de 94 p. 100 en 2007-2008 à 97 p. 100 en 2012-2013. Or, le taux de diplomation est mesuré par cohorte et tient compte du nombre d'élèves qui étaient inscrits en 10^e année et du nombre d'élèves de la même cohorte qui ont terminé la 12^e année. Ce système de mesure défavorise le Conseil des écoles fransaskoises (CEF), car les élèves qui quittent le CEF le font en 8^e année ou en 9^e année. Ainsi mesuré, le taux de réussite en 2011-2012 se chiffrait à 88,2 p. 100 et en 2012-2013 à 87,3 p. 100, pourcentages qui sont nettement supérieurs à la moyenne du taux de diplomation en Saskatchewan, qui se situe à 75 p. 100.

Au Manitoba, le programme d'intervention précoce, mis sur pied dès 2009-2010, a permis de réduire le pourcentage des élèves qui accusaient un retard en lecture à la fin de la 1^{re} année, de 34 p. 100 en 2008-2009 à 18 p. 100 en 2012-2013. En 3^e année (lecture et calcul), 7^e année (mathématiques) et 8^e année (lecture et écriture), cependant, les résultats sont mitigés. L'augmentation annuelle entre 2005 et 2008 du pourcentage d'élèves de la 3^e année se situant au 3^e niveau de performance avait laissé croire qu'il était raisonnable de cibler une augmentation de 5 p. 100 au taux moyen d'élèves atteignant le 3^e niveau de performance aux évaluations provinciales de 2012-2013 dans ces domaines. Quoiqu'accusant une augmentation au taux de réussite quant aux résultats des évaluations en 7^e année, une légère diminution aux résultats de la 3^e année et de la 8^e année a démontré que les élèves semblaient en être arrivés à un plateau, nécessitant la mise en œuvre de pratiques soutenues pour faire évoluer le rendement des élèves. Par ailleurs, la conception d'une grille d'évaluation en communication orale (qui tient compte de l'aisance, de la précision et des aptitudes à la réflexion) a commencé au cours du protocole; lorsqu'elle sera terminée et mise en œuvre, il sera possible d'en observer les effets.

L'Ontario s'est beaucoup investi dans ce domaine de résultats, et on note de grands succès grâce aux initiatives Littératie à travers les contes et Parents en salle de classe. Le premier de ces projets se fonde sur les constats que la famille constitue l'élément d'intervention privilégié pour soutenir le développement de la littératie des enfants et que les parents ont le rôle premier dans l'éducation de leurs enfants et représentent leurs éducateurs les plus importants. Découlant de ces constats, le projet visait à transmettre aux parents des stratégies de base favorisant une plus grande participation de leur part dans le développement d'habiletés chez leurs enfants, tout en accompagnant les parents dans la mise en pratique de certaines stratégies. Par le biais du récit du conte ou de la lecture de celui-ci, le projet a pu rejoindre les parents des élèves et rendre possible le partage avec eux des stratégies d'enseignement en communication orale et en lecture applicables au groupe d'âge de leur enfant. Huit conseils scolaires ont participé à ce projet, touchant près de 100 enseignants, 150 parents et 300 élèves durant les dernières années.

Quant au projet Parents en salle de classe, celui-ci a pris en compte la composition changeante de

la francophonie ontarienne, car, de plus en plus, des personnes issues de toutes les régions du monde s'installent en Ontario. Pour s'assurer que le système d'éducation reflète la dimension de plus en plus pluriculturelle de la population scolaire, et pour tirer parti des possibilités présentées par cette diversification démographique, six conseils scolaires de langue française ont profité de cette initiative pour inviter des parents néo-canadiens en salle de classe. Ces parents sont venus parler de leur parcours migratoire en relatant quelques faits au sujet de leur pays d'origine, avant d'engager une discussion avec les élèves. Cette initiative a favorisé, et continue de favoriser, l'intégration de parents issus de communautés ethnoculturelles francophones en jumelant les parents à des enseignants. Ces derniers, pour leur part, se trouvaient accompagnés dans leurs efforts de rendre la pédagogie plus expérientielle, tout en faisant valoir la diversité culturelle auprès des élèves. Quarante-huit parents ont fait des présentations et environ 102 parents ont participé à des forums de sensibilisation, touchant plus de 683 élèves et environ 27 enseignants, et ce, à différents niveaux scolaires.

Le succès de ces initiatives, entre autres, peut se mesurer par les résultats obtenus contre ceux qui étaient ciblés : aux évaluations provinciales de 6^e année, le taux de réussite de 75 p. 100 a été dépassé dans les trois matières testées, atteignant 81 p. 100 en mathématiques, 86 p. 100 en écriture et 89 p. 100 en lecture. En ce qui concerne le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL), condition d'obtention du diplôme, la cible d'augmenter le taux de réussite pour les élèves en 10^e année de 83 p. 100 à 88 p. 100 a été atteinte. Quant à l'augmentation des taux d'accumulation de crédits en 9^e et 10^e année, les deux cibles ont été dépassées, le taux en 9^e année passant de 88,7 p. 100 à 93,7 p. 100 par rapport aux 92 p. 100 escomptés, et de 78,3 p. 100 à 87,7 p. 100 comparativement à l'objectif de 85 p. 100 pour les élèves de la 10^e année.

Le Québec voulait maintenir le taux de réussite des élèves du réseau scolaire anglophone aux épreuves du secondaire dans les matières pour lesquelles il y a eu des épreuves uniques, un taux qui dépendait de bien des facteurs spécifiques au réseau minoritaire. Ce taux s'est non seulement maintenu, mais accru, passant de 89 p. 100 en 2011-2012 à 92 p. 100 en 2012-2013.

Même si les buts n'ont pas été atteints, d'énormes progrès ont été faits au Nouveau-Brunswick,



entre 2008-2009 et 2012-2013, en vue de voir augmenter le taux de réussite des élèves qui se présentaient aux évaluations provinciales en littératie, en numératie et en sciences. Le but pour les élèves de la 2^e à la 5^e année était de 90 p. 100 et celui des élèves en 10^e année était de 85 p. 100 pour les différentes épreuves, alors que les résultats se sont chiffrés entre 72 p. 100 et 81 p. 100.

Les initiatives mises en œuvre par la Nouvelle-Écosse pour améliorer le taux de réussite aux examens provinciaux ont été couronnées de succès. En effet, la conception et la distribution d'outils de dépistage et de ressources en évaluation ainsi que la nomination de mentors en littératie et numératie, conjointement à la formation du personnel enseignant en matière d'évaluation, ont beaucoup contribué à l'atteinte d'un taux de réussite de 85 p. 100 aux évaluations provinciales, ce qui représentait la cible. Ainsi, en 2012-2013, la Nouvelle-Écosse a vu 85 p. 100 des élèves de la 6^e et la 9^e année répondre aux attentes aux évaluations provinciales en littératie, alors qu'en 2008-2009, le taux était de 77 p. 100. De même, le taux de réussite aux évaluations provinciales en 3^e et 6^e année en numératie a augmenté de 84 p. 100 à 85 p. 100 au cours de la même période.

L'Île-du-Prince-Édouard s'est penchée particulièrement sur l'appui à apporter aux élèves accusant un retard dans leur apprentissage en littératie. Malgré la délicatesse nécessaire à ce titre, et grâce aux divers programmes d'adaptation, 24 élèves en besoin d'aide ont fait du progrès en 2012-2013. Le nombre d'élèves ayant besoin d'appui en littératie a varié d'année en année. L'Île-du-Prince-Édouard a cependant atteint sa cible d'augmenter de deux points de pourcentage par année (entre 2008-2009 et 2012-2013) le taux de réussite aux tests provinciaux en français et en mathématiques des élèves en 3^e, 6^e et 9^e année.

Malgré les défis auxquels Terre-Neuve-et-Labrador a fait face, causés par le nombre peu élevé d'élèves dans le réseau scolaire francophone, cette instance a conçu et administré des évaluations provinciales aux niveaux élémentaire. La province administre également des examens publics, conçus pour certains cours au niveau de l'école secondaire, mais ne rapporte pas les résultats d'évaluations lorsqu'il s'agit du rendement de cinq ou moins de cinq élèves, ce qui a été le cas pendant toute la durée de l'entente. Les conditions démographiques ont fait en sorte qu'il s'est avéré difficile, pour ne pas dire impossible, d'établir des cibles de rendement dans de telles conditions démographiques.

Cependant, toujours dans le but d'améliorer le rendement des élèves, la province a offert des formations à son personnel enseignant, portant sur les mathématiques, le français et les sciences.

Les cibles du Nunavut à la signature du Protocole d'entente tenaient compte du nombre d'élèves inscrits au réseau scolaire francophone à cette date. Or, la population scolaire a beaucoup augmenté entre 2008-2009 et 2012-2013, ce qui a eu pour effet que les cibles prévues n'ont pu être atteintes : en effet, le nombre d'élèves avec des difficultés langagières ou d'apprentissage a augmenté de 12 (2008-2009) à 16 (2012-2013) alors qu'une réduction à six était prévue. Du point de vue de la littératie, les résultats en 2012-2013 étaient plus élevés qu'en 2008-2009 : 51 p. 100 des élèves de la 2^e à la 8^e année ont atteint le niveau Lecteur Indépendant, contre 34,4 p. 100 en 2008-2009.

Au Yukon, la Commission scolaire francophone du Yukon (CSFY) a continué à fournir de l'appui aux élèves faisant face à des défis, avec le résultat que, en 2012-2013, 80 p. 100 de ceux-ci ont pu intégrer les programmes réguliers, une augmentation de 10 p. 100 comparativement à 2008-2009. En augmentant le nombre de spécialistes offrant des services aux élèves faisant face à des défis, l'instance a permis à tous les élèves ayant besoin d'appui spécialisé de recevoir un meilleur encadrement.

Le tableau 1.4 à l'ANNEXE A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 26 591 138 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 59 003 554 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 1 750 000 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 1 088 296 \$ de la part des instances.

Plusieurs instances ont indiqué que les défis à surmonter pour l'amélioration du rendement des élèves en littératie et numératie étaient de taille : vivre en communauté minoritaire et la tendance de la jeunesse à passer beaucoup de temps à communiquer en se servant des réseaux sociaux et des services de messageries instantanées (où la langue utilisée est souvent abrégée) peuvent constituer des obstacles au développement des habiletés langagières. En outre, la dépendance à l'utilisation des calculatrices et des ordinateurs (vérificateurs d'orthographe et de grammaire) pourrait également nuire à l'amélioration des habiletés des élèves.

1.4 MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer des efforts visant, entre autres, à renforcer la construction identitaire des élèves en leur offrant la possibilité de participer à des activités culturelles ou parascolaires qui sont venues enrichir les programmes scolaires. La conception de cours enrichis et de programmes d'intervention auprès des élèves faisant face à des défis a également assisté les élèves en leur offrant un encadrement scolaire positif.

Toutes les instances ont encouragé les écoles de la langue de la minorité à offrir des activités socioculturelles de diverses natures, qui ont permis aux élèves d'accroître leurs connaissances et leur familiarité avec les référents culturels propres à leur collectivité linguistique minoritaire, tout en augmentant leur fierté à l'égard de leur identité et de leur sens d'appartenance communautaire. Dans ce cadre, les événements entourant la Semaine de la Francophonie ont reçu beaucoup d'appui; plusieurs activités ont été mises en œuvre à l'échelle provinciale ou territoriale et ont souvent attiré la participation commune de plusieurs commissions scolaires. De plus, les écoles de langue minoritaire, étant souvent des centres communautaires pour la collectivité minoritaire, ont fourni de grands efforts en ce qui a trait au renforcement de la construction identitaire des jeunes et de leurs parents. Les instances ont aussi appuyé les échanges jeunesse intraprovinciaux et interprovinciaux entre élèves, et certaines d'entre elles ont versé des fonds additionnels au programme Odyssée (programme pancanadien de moniteurs de langues) ainsi qu'aux programmes Explore et Destination Clic (programmes de bourses linguistiques), dans le but d'augmenter le taux de participation de leurs ressortissants à ces programmes.

Bien que les buts généraux se ressemblent d'instance en instance, les initiatives pour les atteindre ont varié selon chaque province

ou chaque territoire. Ainsi, en plus de son engagement envers la Semaine nationale de la Francophonie, la Colombie-Britannique a prêté une attention particulière aux possibilités d'enrichissement de prestation de programmes par la voie de nouvelles technologies. En accroissant la gamme de matériel (équipement et logiciels) et en offrant une fourchette élargie de cours en ligne, elle a réussi à attirer plus d'élèves aux écoles de langue française et à atteindre la cible d'augmenter de 5 p. 100 le nombre d'inscriptions, qui étaient de 206 en 2008-2009. L'instance visait aussi le maintien ou l'augmentation du nombre d'activités socioculturelles et du nombre d'élèves y participant (703 en 2008-2009); cette cible a aussi été atteinte, grâce aux activités culturelles offertes à l'échelle provinciale par le Conseil scolaire francophone (CSF), à la mise en œuvre d'activités socioéducatives telles qu'Idélire, aux spectacles offerts par le Théâtre la Seizième et aux échanges d'élèves avec le Québec.

Les quatre autorités régionales francophones de l'Alberta, appuyées du ministère de l'Éducation, ont pu parrainer un total de 200 activités socioculturelles en 2012-2013, souvent en partenariat avec des organismes communautaires francophones, en comparaison avec les 64 qui ont été offertes en 2008-2009. De plus, l'instance a pu augmenter le nombre de cours offerts en ligne, passant de 52 à 55 cours, ce qui a permis aux élèves de suivre des cours que leurs écoles ne pouvaient pas offrir en présentiel, en particulier les écoles secondaires éloignées dont l'effectif scolaire peut être de taille réduite.

La Saskatchewan a mis en œuvre quelque 11 initiatives d'enrichissement de l'apprentissage permettant aux jeunes francophones de s'intégrer et de contribuer à la communauté francophone de façon authentique, et ce, dans divers contextes. Outre la programmation de base, l'intégration des services à la petite enfance et du programme d'artistes scolaires, le cours de leadership, la programmation jeunesse et la programmation d'animations culturelles, il s'agissait d'encourager la participation des élèves au Projet Terroir, au Rendez-vous francophone, à la Fête francophone, à



la Journée du patrimoine ainsi qu'à la Journée du droit. En plus, l'instance a dépassé de loin sa visée d'augmenter le nombre d'enfants d'âge préscolaire prêts à intégrer le système scolaire minoritaire de 145 (2007-2008) à 160 (2012-2013). En effet, en 2012-2013, ce nombre se chiffrait à 308 enfants d'âge préscolaire, et toutes les écoles de langue minoritaire sont maintenant dotées d'une prématernelle.

C'est sur la provision d'activités socioculturelles que s'est concentré le Manitoba au cours de l'entente, et ce, afin d'enrichir les expériences de vie des élèves inscrits aux écoles de langue minoritaire. Toutes les écoles de la Division scolaire francophone du Manitoba (DSFM) se sont engagées à offrir au moins une initiative d'enrichissement culturel, personnel ou social par année, ce qui a permis à une grande majorité des élèves d'y participer. Sur quatre ans, plus de 12 000 élèves au total, représentant environ 75 p. 100 de la population scolaire inscrite aux écoles de langue minoritaire, ont pu profiter d'une panoplie d'activités organisées soit par la DSFM, soit par des organismes communautaires et leurs partenaires. Parmi ces activités, on compte des présentations par le Cercle Molière et l'Ensemble folklorique de la Rivière-Rouge, ainsi que des activités animées par le 100 Nons, Freeze Frame (festival international de films pour enfants de tous âges), Action Médias, le Directeurat de l'activité sportive du Manitoba, le Festival Manipogo et le Festival du Voyageur. En 2010-2011, grâce à une subvention rendue possible par l'entente, un groupe de jeunes a réalisé un DVD portant sur son identité culturelle franco-manitobaine. Le DVD a remporté un énorme succès et son jeune réalisateur a été invité par Radio-Canada à participer à l'émission *C'est ça la vie* au mois d'octobre 2011. Le film peut être visionné à l'adresse suivante : <http://youtu.be/9yFJhWmkOAU>.

L'Ontario avait indiqué qu'il souhaitait atteindre plusieurs cibles pendant la durée du protocole, dont celle de maintenir à 14 le nombre d'activités culturelles de grande envergure (celles qui concerneraient plus d'un conseil scolaire). L'instance a réussi à augmenter ce nombre à 22 pour l'année 2012-2013. C'est toutefois sur les membres les plus jeunes des collectivités de langue française que s'est portée l'attention de cette instance. Ainsi, reconnaissant que les services de garde favorisent la francisation à un très jeune âge et la rétention des enfants dans le système scolaire de langue française, l'instance a ajouté 1233 nouvelles places de services de garde préscolaire dans les écoles de langue française, alors que

la cible n'était que de 1000. Afin d'héberger ce nombre croissant de jeunes, 43 garderies ont été construites ou réaménagées dans les écoles élémentaires de langue française entre 2009-2010 et 2012-2013, le résultat étant que le pourcentage d'écoles offrant des services de garde a augmenté sensiblement, de 52 p. 100 en 2008-2009 à 71 p. 100 à la fin du protocole.

L'augmentation des effectifs scolaires dans les écoles de langue française en Ontario au niveau primaire, de 20 893 en 2008-2009 à 24 685 en 2012-2013, a fait en sorte que le but de réduire de 490 à 450 le nombre d'élèves en transition de la maternelle à la 1^{re} année qui quittaient les écoles de langue française pour s'inscrire aux écoles de langue anglaise n'a pas été atteint sur le plan de nombres absolus, car 529 élèves à ce niveau ont quitté le réseau scolaire de langue française en 2012-2013. Cependant, en ce qui concerne le pourcentage, ce nombre représente 2,14 p. 100 du nombre d'élèves, alors que la cible était une réduction à 2,15 p. 100.

Une autre initiative intéressante à signaler en Ontario s'intitule *Ça roule de plaisir!* Il s'agissait d'animations culturelles qui se déroulaient à bord des autobus scolaires et qui visaient à encourager la rétention des élèves en jeune âge, tout en invitant l'engagement des élèves du niveau secondaire, qui ont dirigé les activités. Ayant reçu au préalable une formation en animation culturelle, les élèves du secondaire ont basé leurs animations sur des activités pédagogiques et des jeux ludiques, favorisant ainsi le développement de l'expression orale, de l'identité culturelle et de la fierté francophone des élèves. Selon le personnel enseignant, cela a fait en sorte que les élèves arrivaient à l'école en parlant français et maîtrisaient mieux la langue, tandis que les élèves du secondaire ont eu l'occasion d'entreprendre un rôle de leadership au sein de la communauté scolaire.

Le Québec a continué d'appuyer une variété d'initiatives d'enrichissement auprès de sa population scolaire de langue minoritaire, se penchant en particulier sur la provision des services éducatifs complémentaires. À cette fin, 38 Centres scolaires et communautaires (CSC) ont été instaurés partout au Québec; ceux-ci se situent dans des écoles qui relèvent de commissions scolaires anglophones. Leur raison d'être est de faciliter et soutenir l'intégration des services pédagogiques et des services complémentaires de l'éducation préscolaire à l'université, en

particulier pour les communautés qui résident dans des territoires à vastes étendues et à faible densité de population. Les CSC, qui doivent assurer leur pérennité, ont permis le développement d'ententes communautaires et la mise sur pied de partenariats efficaces et rigoureux au profit du maintien et de l'enrichissement de l'offre de services éducatifs en région. Ils ont sollicité la participation de divers décideurs et les ont invités à mettre en commun leurs ressources, avec la participation des familles et de la communauté, pour la réussite du plus grand nombre de jeunes. Des 38 CSC opérationnels, 37 ont pu assurer leur pérennité.

La construction identitaire, la francisation des enfants de parents ayants droit et l'actualisation linguistique pour les élèves qui font face à des défis d'apprentissage ont constitué les axes d'intervention privilégiés au Nouveau-Brunswick auprès de la population de langue minoritaire. À cette fin, une banque de ressources a été créée pour appuyer le personnel enseignant et les intervenants, qui ont pu assister à des formations portant sur les défis d'enseigner en milieu minoritaire. La mise en œuvre au sein des écoles des stratégies proposées par la Politique d'aménagement linguistique et culturel a favorisé la participation des élèves à des activités socioculturelles, et ce, à tous les niveaux. L'instance a appuyé la mise en œuvre du programme École au cœur de la communauté. Le programme favorise la concertation à l'échelle locale entre les écoles, les parents et la communauté par divers moyens afin de valoriser les atouts de la localité et d'offrir des services d'appui et des activités socioculturelles destinés à toute la population.

Pour la Nouvelle-Écosse, il était important d'accroître le nombre d'élèves qui intégreraient le système scolaire francophone, et les activités d'enrichissement qui ont été organisées ont appuyé cet objectif général. À cette fin, le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) a mis en œuvre le programme Grandir en français, qui s'adresse aux enfants âgés de quatre ans et qui contribue au développement global des enfants avant leur entrée à l'école, tout en portant une attention particulière à l'amélioration linguistique. Le résultat de cette intervention a fait que le nombre d'effectifs a augmenté de 151 (2008-2009) à 361 (2011-2012) et que 88 p. 100 de ces élèves en prématernelle ont fait la transition vers la maternelle dans une école de langue minoritaire. Cette initiative a augmenté la population étudiante dans les écoles du CSAP de façon soutenue

depuis l'année scolaire 2007-2008. Outre cette initiative de grande portée, la Nouvelle-Écosse a offert des camps d'été destinés à des élèves de tout âge, a appuyé la participation des élèves aux Jeux de l'Acadie et a transféré des fonds aux programmes nationaux Odyssée et Destination Clic afin d'augmenter le nombre de participants à ces programmes.

La mise en œuvre d'activités qui enrichiraient l'expérience scolaire de la jeunesse de langue minoritaire à l'Île-du-Prince-Édouard avait comme but d'encourager les jeunes à continuer leur cheminement scolaire dans les écoles de langue française. Grâce à des partenariats avec d'autres instances et des organismes communautaires, les quatre écoles secondaires de langue française de l'Île-du-Prince-Édouard ont pu offrir, en 2012-2013, plusieurs initiatives d'enrichissement, alors qu'une seule école le faisait auparavant. Dans la même voie, la province envisageait d'accroître de quatre à six le nombre de centres préscolaires offrant le programme de francisation. Cette cible a été atteinte en 2010-2011, mais le faible nombre d'inscriptions à l'un de ces centres a nécessité sa fermeture, avec le résultat qu'en 2012-2013 le nombre de centres était de cinq. Il faut noter que le taux annuel du nombre d'inscriptions à ces centres variait d'année en année (et parfois de mois en mois), selon les programmes offerts, la provision de services de garderie à temps plein ou les services de garderie après l'école. Pour les programmes de la petite enfance, l'instance a pu accroître le nombre d'inscriptions de 145 en 2008-2009 à 155 en 2012-2013. Au niveau de la maternelle, l'instance visait une augmentation à 85 du nombre d'élèves dans les six écoles de langue minoritaire; 84 élèves y étaient inscrits en 2012-2013. Quant au but d'augmenter le nombre d'élèves inscrits dans les écoles de langue minoritaire, il a été largement dépassé, les inscriptions s'étant élevées à 829 élèves en 2012-2013, en comparaison avec 711 en 2008-2009. Un nombre important de formations a été offert au personnel enseignant des niveaux préscolaire et primaire (Maternelle à 2^e année) afin qu'il puisse appliquer des stratégies éprouvées pour approfondir les compétences linguistiques des élèves.

À Terre-Neuve-et-Labrador, les cinq écoles du réseau scolaire de langue minoritaire ont mis en œuvre des programmes en fin de semaine et des programmes d'été pendant lesquels les élèves pouvaient participer à des activités culturelles (arts visuels, théâtre, arts plastiques, visites d'artistes



francophones) ou socioculturelles (activités sportives, excursions, concours d'art oratoire). Toutes les écoles ont continué à offrir un service de francisation au niveau de la maternelle ainsi que des programmes après-école, en collaboration avec la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve-et-Labrador (FPFTNL). L'instance a pu ainsi maintenir à 100 p. 100 le nombre d'établissements participant à ces programmes qui ont contribué à la revitalisation de la langue minoritaire.

Le Nunavut avait comme cible d'augmenter le nombre d'activités parascolaires de quatre (2008-2009) à sept (2012-2013), et a réussi à ainsi faire en développant une programmation culturelle comprenant des activités organisées conjointement avec la communauté nunavoise, des camps de francisation, des journées d'identité culturelle, de l'animation à la bibliothèque et des échanges avec des élèves à l'extérieur du Nunavut. L'instance a également retenu les services d'un moniteur de langues et d'un conseiller pédagogique pour l'appui à la francisation.

Aux Territoires du Nord-Ouest, le but était d'accroître le nombre d'initiatives d'enrichissement de l'apprentissage offertes aux élèves. Plusieurs initiatives ont permis aux effectifs scolaires

de participer à 29 activités en 2012-2013. Afin d'appuyer la construction identitaire des élèves de la langue minoritaire, les écoles ont présenté des activités socioculturelles, soit des spectacles de musiciens et d'autres artistes de la scène ainsi que des visites ponctuelles de la part d'auteurs francophones. Les Territoires ont également offert des bourses qui facilitaient le déplacement des élèves et de leurs accompagnateurs afin qu'ils puissent assister à des activités hors du cadre scolaire. Outre les activités socioculturelles qui se tenaient hors du cadre scolaire, il y a eu des projets annuels pour rehausser le volet culturel de plusieurs programmes d'études, ainsi que la conception, l'adaptation ou l'achat de programmes et de ressources pour répondre aux besoins particuliers des écoles de langue française des Territoires du Nord-Ouest. Le maintien et l'accroissement du programme de francisation ont également été des priorités et, pour approfondir la prestation de ces programmes, des partenariats ont été mis en place avec d'autres instances canadiennes ainsi qu'avec les écoles, les foyers et les communautés.

Tout en augmentant le nombre d'élèves inscrits au programme de francisation de 27 (2008-2009) à 35 (2012-2013), le Yukon a maintenu le nombre d'activités socioculturelles scolaires et

parascolaires à quatre par année et a transféré des fonds annuellement au CMEC afin de retenir les services d'un moniteur de langues additionnel à l'école Émilie-Tremblay. Pour atteindre les trois cibles qu'elle s'était fixées, cette instance s'est investie dans plusieurs initiatives complémentaires, y compris la traduction et l'adaptation de ressources pédagogiques, en tenant compte du contexte yukonnais et, en particulier, dans un appui renforcé au programme de francisation. Cela a permis aux effectifs inscrits aux programmes de francisation (prématornelle et maternelle) d'acquérir une base en français plus solide avant le début de la 1^{re} année, créant une homogénéité accrue du niveau de langue et permettant une meilleure performance des élèves lors de la transition vers la 1^{re} année. L'instance a aussi encouragé les élèves à participer à des activités organisées par la communauté de langue française du Yukon et a fourni des ressources pour la conception de programmes d'intégration culturelle et de programmes basés à l'école, tels que la radio étudiante, des activités de théâtre, des événements sportifs et des carnivals. Le Yukon tient à souligner le succès remporté par la pièce de théâtre musicale *Le Petit Prince*, à laquelle ont participé tous les élèves de l'école, rehaussant leurs sentiments de fierté et d'appartenance à la culture francophone tout en revalorisant le développement identitaire francophone de l'ensemble de la communauté.

Le tableau 1.5 à l'ANNEXE A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 37 631 827 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 142 110 503 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 2 090 000 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 2 090 000 \$ de la part des instances.

Les efforts déployés par les instances aux fins de la construction identitaire et de la fierté d'appartenance à la communauté de langue minoritaire ainsi qu'à l'amélioration des programmes d'études et de leur prestation ont été parmi ceux qui ont prodigué les retombées les plus positives auprès des membres des collectivités de langues minoritaires. En assurant, promouvant et valorisant l'épanouissement des élèves et le rayonnement culturel des communautés de la langue minoritaire, les provinces et les territoires ont continué à contribuer à la vitalité de ces collectivités, étoffant ainsi la richesse patrimoniale de chaque instance.

1.5 ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer l'amélioration de l'offre de programmes au niveau postsecondaire et d'encourager les élèves et les étudiants à poursuivre leurs études postsecondaires dans des établissements où l'enseignement est dispensé dans la langue de la minorité. Les initiatives entreprises par les instances au chapitre de ce domaine de résultats étaient diverses, bien qu'on puisse noter une forte concentration sur l'octroi de bourses d'études qui sont venues appuyer les jeunes qui souhaitaient poursuivre leurs études postsecondaires, soit à l'université, soit en formation professionnelle ou technique.

Ainsi, la Colombie-Britannique a augmenté le nombre de bourses offertes aux finissants des écoles du Conseil scolaire francophone afin de les encourager à poursuivre des études postsecondaires en français. Elle a également instauré des bourses d'études pour étudiants inscrits à un programme de formation d'un an menant à un diplôme d'enseignement en milieu minoritaire, à condition que le programme soit offert par un établissement postsecondaire de la Colombie-Britannique. Cette instance visait aussi le maintien ou l'augmentation du nombre d'étudiants inscrits aux programmes postsecondaires offerts au Collège Éducacentre, seul établissement postsecondaire de langue française dans cette province. Le French Cohort Program (FCP, programme pour francophones) et le programme Curriculum in the Other Official Language (COOL, programme d'études dans l'autre langue officielle), nouveaux programmes conçus par l'Université Simon-Fraser (SFU) en 2011 pour répondre aux besoins d'étudiants francophones, ont également reçu de l'appui. Toujours au sein de cet établissement postsecondaire, la Colombie-Britannique a maintenu son appui à deux programmes offerts aux étudiants de langue minoritaire par la Faculté des Arts et Sciences sociales et la Faculté d'Éducation. Un appui a aussi été octroyé à SFU pour la prestation de programmes en langue française (didactique et autres) ainsi que pour l'offre d'activités culturelles sur et hors campus et pour le Bureau des affaires francophones et francophiles (BAFF). Les services d'orientation offerts par le Collège Éducacentre ont reçu du soutien, et l'instance s'est investie également dans l'appui à la conception et la mise en œuvre de cours postsecondaires offerts en français dans d'autres établissements postsecondaires.

Le Campus Saint-Jean (CSJ) de l'Université de l'Alberta est le seul établissement postsecondaire de cette instance où tous les cours et les programmes sont dispensés dans la langue de la minorité. Au cours du Protocole 2009-2010 à 2012-2013, l'Alberta, dans le but de maintenir ou d'augmenter le nombre d'inscriptions aux programmes offerts au CSJ, a adopté une approche coordonnée touchant cinq domaines, soit la conception de nouveaux cours et de nouveaux programmes, l'amélioration des installations, l'augmentation du nombre de ressources pour la bibliothèque, l'amélioration et l'augmentation de l'équipement technologique disponible et, en particulier, le recrutement et la rétention d'étudiants. Dans le dernier cas, de nouveaux efforts en marketing, en promotion, en communication et en offre de services d'appui aux étudiants ont constitué les approches privilégiées. Les succès ont été nombreux, car, de 2008-2009 à 2012-2013, le pourcentage d'étudiants qui ont reçu leur diplôme a augmenté de 63 p. 100 à 65 p. 100, le taux de rétention a augmenté de 78 p. 100 à 80 p. 100 et le nombre de cours offerts est passé de 130 à 198. Même si l'Alberta a fait face à des défis quant à l'augmentation du nombre d'inscriptions au réseau d'établissements postsecondaires, le Campus Saint-Jean a pu maintenir le nombre d'inscriptions pendant la durée du protocole, grâce à la forte performance de l'économie provinciale entre 2008-2009 et 2012-2013.

Reconnaissant les particularités de ses réalités démographiques et géographiques, la Saskatchewan a fait de grands efforts pour améliorer l'accès par des enseignants des milieux ruraux à des formations afin de combler du mieux possible la pénurie d'enseignants spécialistes dans ces régions. L'instance a donc développé et livré des cours afin de permettre la formation à distance en didactique et a doté la Division scolaire francophone de la capacité d'offrir plus de programmes scolaires en milieu rural. Elle s'est aussi investie pour offrir de la formation collégiale technique et professionnelle en français au niveau postsecondaire. Ces initiatives ont permis au conseil scolaire de former et retenir des enseignants en milieu rural et d'appuyer les jeunes inscrits dans les petits centres de la province à se former en français dans des métiers, le tout offrant ainsi une contribution appréciable à l'économie du savoir et au marché du travail.

L'Université de Saint-Boniface au Manitoba est l'un des établissements de langue française les plus anciens au Canada hors Québec. Établi en 1818

comme établissement scolaire, il devient au fil des années le Collège de Saint-Boniface et offre aux Franco-manitobains la possibilité de poursuivre leurs études en français au niveau postsecondaire. En 2011, l'établissement est devenu l'Université de Saint-Boniface et est affilié étroitement à l'Université du Manitoba. Au cours du Protocole 2009-2010 à 2012-2013, le Manitoba a œuvré avec succès à augmenter le nombre d'inscriptions à cet établissement, qui est passé de 1169 à 1316, au-delà de la cible de 1230. À cette fin, le Manitoba a appuyé la refonte de l'identité visuelle de l'établissement ainsi que la conception et la mise en œuvre de programmes en trois secteurs de formation (métiers, communications et petite enfance). La province a contribué également à l'achat d'équipements et de plateformes informatiques pour différents programmes (informatique, sciences infirmières, propédeutique médicale et aide en soins de santé). L'évolution de cette université constitue un grand pas pour le maintien et l'accroissement de la vitalité de la population franco-manitobaine.

L'Ontario avait plusieurs objectifs qu'il souhaitait atteindre afin d'améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire dans la langue de la minorité, en particulier l'augmentation du taux d'accès aux programmes offerts en français dans les établissements postsecondaires bilingues ou de langue minoritaire. Le taux d'accès se définit ici par le nombre de programmes offerts en français en comparaison avec le nombre de programmes offerts en anglais, exprimé en pourcentage. Ainsi, le taux d'accès aux programmes collégiaux offerts en français est passé de 18 p. 100 (2007-2008) à 19 p. 100 (2012-2013), légèrement en dessous de la cible de 20 p. 100. De même, une augmentation de 19 p. 100 à 23 p. 100 du taux d'accès aux programmes universitaires de 1er cycle offerts en français par des établissements postsecondaires de langue française avait été prévue; 22,4 p. 100 ont été atteints.

L'augmentation du taux de finissants des écoles secondaires de langue française qui s'inscriraient dans un établissement postsecondaire de langue française ou bilingue en Ontario représentait également une préoccupation pour cette instance. Elle visait, au cours du protocole, une augmentation de 23,2 p. 100 (2008-2009) à 25 p. 100 (2012-2013) au palier collégial et de 38,1 p. 100 à 47 p. 100 au palier universitaire. À ce dernier palier, malgré une certaine augmentation, la cible n'a pas été atteinte, car il n'y a eu que 40,1 p. 100 des finissants du réseau scolaire de langue

française qui se sont inscrits en 1^{re} année dans des établissements de langue française. Ce résultat quelque peu décevant a été atténué, cependant, par l'augmentation au palier collégial, où la cible a été largement dépassée, avec 38,7 p. 100 des finissants des écoles de langue française qui se sont inscrits à des collèges de langue française. En fonction de la population âgée de 18 à 29 ans et ayant le français comme langue maternelle, le but était d'augmenter le nombre d'étudiants s'inscrivant dans des programmes postsecondaires de langue française de 7 p. 100 à 8 p. 100 au palier collégial et de 24 p. 100 à 25 p. 100 au palier universitaire, ce qui aurait représenté respectivement une augmentation d'environ 500 et 625 étudiants. Ces cibles ont été dépassées, avec une augmentation de 9,5 p. 100 au palier collégial et de 26,7 p. 100 au palier universitaire.

Il faut aussi souligner deux initiatives dont l'Ontario est particulièrement fier. La première de celles-ci est la mise en œuvre des Centres d'excellence au Collège Glendon, à l'Université Laurentienne, à La Cité collégiale à Ottawa et au Collège Boréal, collège communautaire du nord de l'Ontario. Ces centres d'excellence ont fourni de l'appui aux étudiants pour leur permettre de réussir leurs études, tels que de l'appui en rédaction, à la conception de meilleures pratiques d'apprentissage, au mentorat individuel ou en atelier. Grâce à ces centres, les étudiants de ces établissements ont pu améliorer leurs habiletés langagières et de rédaction en français. En plus d'être particulièrement utiles pour les étudiants souffrant d'insécurité linguistique et qui ont besoin de cet appui pour réussir leurs études, les centres d'excellence ont aidé à retenir les étudiants dans le système d'éducation postsecondaire de langue française en améliorant leur niveau de confiance en leur usage de la langue française, les encourageant ainsi à terminer leurs études en français. Le Régime d'immersion en français de l'Université d'Ottawa constitue la deuxième initiative à accentuer (consulter le Chapitre 2, section 2.5). L'appui apporté à ce programme a permis d'offrir une gamme plus variée de cours en français au sein de plusieurs facultés, ce qui a mené à une augmentation du nombre d'inscriptions.

Au Québec, le réseau des cégeps et des collèges privés s'est montré très dynamique au niveau de l'utilisation des technologies, et la synergie avec les collèges a été très enrichissante pour le développement de l'expertise et l'amélioration des services. La conception, l'expérimentation

et la mise en commun de plusieurs ressources ont permis aux collèges de développer des outils qui vont de pair avec la place croissante que prennent les technologies dans l'apprentissage et ont rendu ainsi plus accessible la panoplie de programmes disponibles à des fins d'enseignement et d'apprentissage en ligne (AEL). L'instance a signalé qu'elle a dû reporter l'atteinte de certains des résultats ciblés. Par ailleurs, les travaux relatifs au projet de la consolidation de ressources ont continué, en collaboration avec le Centre collégial de développement de matériel didactique (CCDMD). La diffusion de certaines des productions de ce projet était prévue pour 2013-2014.

Au chapitre de ce domaine de résultats, les efforts du Nouveau-Brunswick ont été concentrés sur les réseaux du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) et de l'Université de Moncton. En ce qui concerne le CCNB, l'instance a dépassé sa cible d'accroître de 3 p. 100 par année – c'est-à-dire de 3242 (2008-2009) à 3649 – le nombre d'étudiants francophones inscrits, car, en 2012-2013, le nombre d'inscriptions a atteint 3921, une augmentation appréciable. Plusieurs initiatives ont appuyé l'atteinte de cette cible, telle la mise en œuvre de 16 nouveaux programmes : sept de formation régulière, deux en ligne, et sept en compétences essentielles. Le collège, de concert avec le ministère de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail, a actualisé les collections des bibliothèques du CCNB et, conjointement avec l'Université de Moncton, a intégré les services de bibliothèques entre les différents campus de ces deux établissements. L'Université de Moncton, quant à elle, a réussi à augmenter le nombre total d'inscriptions à temps plein et à temps partiel au cours du protocole, pour un total de 5891 inscriptions au 1er cycle en 2012-2013, et ce, malgré la décroissance de 6,4 p. 100 du nombre d'élèves inscrits au réseau scolaire francophone du Nouveau-Brunswick. Toutefois, l'Université avait souhaité augmenter le nombre d'inscriptions aux études de cycles supérieurs (maîtrise et doctorat), mais a dû faire face à un décroissement de 429 (2008-2009) à 367 (2012-2013) de ces inscriptions. Cela s'explique par la concurrence accrue sur le plan du recrutement par des universités plus grandes offrant de meilleurs programmes d'appui financier et une plus grande fourchette de programmes.

Au palier collégial et universitaire, où des initiatives pour la formation continue ont été promues, la Nouvelle-Écosse a mis sur pied un partenariat national pour l'offre de formation continue en

français, et de nouveaux programmes adaptés aux régions acadiennes ont été conçus, parfois sur mesure. Non seulement le personnel enseignant du niveau scolaire pour qui de tels programmes ont été conçus a-t-il pu profiter de ces formations, souvent offertes en ligne, mais également le grand public. L'instance s'était aussi donné comme but, au cours du protocole, d'augmenter le nombre d'inscriptions en formation continue offerte en français hors des provinces de l'Atlantique et a lancé un nouveau programme à cette fin en 2009-2010. En 2012-2013, le nombre d'inscriptions en était à 200, démontrant ainsi que le projet répondait à des besoins en formation. Pendant la même période, la province a aussi accru le nombre de programmes collégiaux offerts de sept à 10. De nouvelles ententes d'articulation entre les collèges et les universités ont été développées,

et les quatre cibles principales de celles-ci ont été atteintes, à savoir l'accroissement du taux d'inscriptions à temps plein de 441 à 500 à l'Université Sainte-Anne, l'augmentation de deux à cinq du nombre de sites où le Baccalauréat en Éducation (B.Ed.) est offert, l'augmentation du nombre de programmes offerts en collaboration avec d'autres établissements de trois à cinq, ainsi que l'augmentation du nombre de modules complémentaires de ressources pédagogiques offerts en ligne, qui est passé à 40 en 2012-2013. Ces succès ont été appuyés de plusieurs initiatives, dont le développement de nouveaux marchés pour le recrutement, la conception et la mise en ligne de modules pédagogiques, touchant des thèmes portant sur la culture et l'histoire acadiennes, la conception de deux nouveaux programmes (une majeure en biologie et un baccalauréat en gestion)



et le développement d'un programme de bourses pour étudiants à temps plein fréquentant un établissement postsecondaire. De plus, le programme de Baccalauréat en Éducation (B.Ed.) de deux ans a été rendu disponible par visioconférence sur tous les campus de l'Université Sainte-Anne.

La Nouvelle-Écosse, par ailleurs, est la seule instance qui a mis en œuvre un programme des moniteurs de français à temps partiel. Ce programme (Programme des moniteurs de français de la Nouvelle-Écosse) remplace le programme pancanadien Accent, qui a été supprimé au palier national en 2009. Conçu pour offrir une expérience de travail à temps partiel à des étudiants francophones néo-écossais de niveau postsecondaire, ce programme fait de la Nouvelle-Écosse la seule province à appuyer de cette façon l'apprentissage de la langue de la minorité. Le programme vise à soutenir et motiver les élèves dans leur apprentissage du français, qu'il s'agisse d'écoles de langue minoritaire ou d'écoles d'immersion française, en mettant l'accent sur l'aptitude à parler avec aisance. Ces moniteurs ont joué un rôle essentiel dans les écoles, surtout celles qui se trouvent dans les milieux très minoritaires. Depuis 2009-2010, le nombre de candidatures au programme a augmenté de 21 à 66 (2013) pour les 35 postes de moniteur afin de desservir près de 1500 élèves dans des classes de français langue minoritaire, d'immersion et de français de base à travers la province.

L'Île-du-Prince-Édouard compte un seul établissement postsecondaire de langue française, le Collège Acadie, qui a offert sept programmes à temps plein dans ses trois centres de formation en 2012-2013, soit un programme de plus qu'auparavant. L'instance, au cours des années du protocole, a mis en œuvre un plan de promotion qui comprenait des visites dans les écoles secondaires, des rencontres avec des conseillers en orientation ainsi que des annonces publicitaires dans les médias. Un centre d'aide aux étudiants a été instauré pour appuyer les étudiants en français, en technologie et en méthodes de travail, afin de maintenir la persévérance aux études à un taux satisfaisant. Le collège a révisé et ajusté ses programmes et a également terminé le remplacement de ses équipements technologiques, ce qui a permis

aux étudiants d'avoir accès à de nouvelles ressources pédagogiques. Cependant, malgré les efforts consentis, le nombre d'inscriptions à ces programmes n'était que de 15 en 2012-2013, alors que l'instance avait misé sur un total de 30.

La diminution du nombre d'élèves inscrits au niveau secondaire dans les écoles de la langue de la minorité à Terre-Neuve-et-Labrador a fait en sorte que cette instance n'a pas pu atteindre sa cible d'augmenter le nombre de participants au Programme de bourses postsecondaires pour étudiants francophones de cinq en 2008-2009 à 10 au cours du protocole. Au niveau secondaire, il y avait toujours peu d'inscriptions, car l'augmentation du nombre d'élèves au réseau scolaire de langue française a été concentrée au niveau primaire, soit de la maternelle à la 6^e année. En 2012-2013, il n'y a eu que trois participants au programme de bourses, chaque candidat ayant reçu une bourse. Par contre, il y a eu 26 participants au Programme de littératie adulte pour francophones, offert par le Collège de l'Atlantique Nord, comparativement aux 10 de 2008-2009.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, le Collège nordique francophone (CNF) a été fondé en 2011 et un total de 47 personnes y avaient suivi des cours à la fin de 2012-2013, soit de formation continue, soit de formation professionnelle ou de formation linguistique, et cinq personnes s'étaient inscrites à des cours crédités offerts en partenariat avec le Collège Éducentre de la Colombie-Britannique. La fondation du Collège nordique francophone est un ajout important aux services offerts en langue de la minorité et a apporté un élan à la vitalité de cette communauté.

En 2012-2013, 376 étudiants se sont inscrits à des programmes de formation/information offerts au Yukon, une augmentation de 5 p. 100 en comparaison avec les 358 inscriptions en 2008-2009. Le Service d'orientation et de formation des adultes (SOFA) de l'Association franco-yukonnaise a continué d'appuyer les adultes francophones du territoire en offrant des programmes d'enseignement et d'appui, ce qui a permis aux participants d'effectuer une modification à leur carrière, d'améliorer leurs habiletés linguistiques en français ou d'améliorer d'autres compétences en suivant des formations sur mesure.

Le tableau 1.6 à l'ANNEXE A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 95 915 117 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 108 247 503 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 19 163 225 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 26 260 957 \$ de la part des instances.

Pour la majorité des instances, il était important de faire la promotion des possibilités de formation au niveau postsecondaire dans des établissements de langue minoritaire. Toutes ont apporté un appui aux étudiants, que ce soit par l'octroi de bourses d'études ou par la mise en œuvre de programmes offerts en ligne, ou alors par d'autres initiatives. En facilitant ainsi l'accès aux cours et aux formations à des populations en milieu éloigné, les instances ont œuvré (faisant souvent face à des défis considérables) à assurer l'égalité des chances, tout en promouvant les possibilités d'apprentissage dans la langue minoritaire.

1.6 APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer le perfectionnement du personnel enseignant à tous les niveaux ainsi que d'encourager et de soutenir la recherche dans le domaine de l'enseignement dispensé, soit en français, soit en anglais, en milieu minoritaire.

Toutes les instances ont appuyé le perfectionnement professionnel de leur personnel enseignant et ont aussi offert des bourses d'études aux enseignants qui voulaient poursuivre leur parcours éducatif au niveau postsecondaire. La mise en œuvre de programmes de formation initiale et de formation continue pour enseignants a également fait l'objet d'investissements importants, et toutes les instances ont misé sur l'augmentation du pourcentage de participation d'enseignants à des formations de perfectionnement pédagogique, qu'elles aient été offertes sur place dans les écoles ou par des établissements postsecondaires, soit en présentiel, soit à distance. Pour appuyer ces efforts, plusieurs instances ont contribué à des projets de recherche qui pourraient permettre d'améliorer les pratiques d'enseignement et d'apprentissage.

Chaque année, au cours du protocole, la Colombie-Britannique a réussi à maintenir le nombre d'enseignants poursuivant une formation supérieure de 2^e ou 3^e cycle à 33, ainsi qu'à maintenir le nombre d'enseignants (86) ayant reçu une bourse pour poursuivre leurs études en français, que ce soit pour un approfondissement linguistique ou pour rehausser leurs connaissances dans les diverses matières enseignées dans les écoles. Parmi les initiatives qui ont appuyé l'atteinte de ces résultats, on retrouve des ateliers de formation portant sur une variété de thèmes qui touchaient l'enseignement en milieu minoritaire, offerts par la Commission scolaire francophone (CSF), et les trois programmes de formation supérieure en didactique en milieu minoritaire (diplôme d'études postsecondaires, maîtrise et doctorat) mis en œuvre par l'Université Simon-Fraser (SFU), ainsi que les bourses dont il a été question ci-dessus. Au niveau universitaire, SFU visait à maintenir le nombre d'étudiants francophones inscrits à des programmes de perfectionnement professionnel (PDP), qui, en 2008-2009, comptaient 11 participants avec un taux de réussite de 85 p. 100. Cette cible a été atteinte.

L'Alberta a atteint, voire dépassé, la plupart des cibles qu'elle avait identifiées pour ce domaine de résultats. Par exemple, alors que l'instance souhaitait maintenir à 80 le nombre de bourses approuvées annuellement pour la formation continue et le perfectionnement professionnel, en 2011-2012 il y en a eu 112, et 96 en 2012-2013. Le nombre de programmes ou d'activités de perfectionnement professionnel offerts par le Consortium provincial francophone pour le perfectionnement professionnel (CPFP), qui s'élevait à 84 à la fin du protocole précédent, a atteint 216 en 2012-2013, et le nombre de participants à des activités de formation continue et professionnelle est passé de 1150 en 2008-2009 à 1300 en 2012-2013. Au Campus Saint-Jean (CSJ), il était prévu, au cours du protocole, augmenter de 10 p. 100 le nombre d'instructeurs permanents et de chargés de cours qui, en 2008-2009, se chiffraient à 29 et 37 respectivement. Si le nombre d'instructeurs permanents a augmenté à 33, le nombre de chargés de cours a diminué à 32. Tout en réussissant à maintenir le rapport du nombre d'instructeurs permanents au nombre d'étudiants au 2^e cycle à 1 : 3, le CSJ a amélioré ce rapport au 1^{er} cycle à 1 : 20, qui était de 1 : 23 en 2008-2009. Au cours du protocole, les membres du personnel du CSJ ont participé à plus de 165 congrès, ont organisé 120 activités qui ont permis la diffusion

des savoirs et ont contribué à des interventions communautaires. En sus, l'Alberta a augmenté de 21 p. 100 le nombre de recherches entreprises et de prix d'honneur accordés, bien au-delà de la cible de 4 p. 100. Cela représente 52 articles arbitrés et 25 prix d'honneur en 2012-2013, alors qu'à la fin du protocole précédent les nombres étaient de 42 et 21 respectivement.

La Saskatchewan souhaitait maintenir à neuf le nombre d'initiatives de formation continue et de perfectionnement offertes dans cette instance. En 2012-2013, elle avait augmenté à 11 le nombre de ces activités, qui ont permis de développer la capacité du personnel enseignant à enseigner efficacement dans les écoles de milieu minoritaire.

Bien que le nombre de sessions ait varié d'année en année, dans l'ensemble, le Manitoba a atteint son but d'accroître le nombre de sessions de perfectionnement professionnel à 150 par rapport aux 125 offertes en 2008-2009, car il y a eu en moyenne 151 sessions par année au cours du protocole. Il a aussi dépassé sa cible d'augmenter le nombre d'enseignants qui participaient à des activités d'apprentissage professionnel de 2109 à 2277 au cours de cette période : en 2012-2013, 2474 enseignants ont suivi des formations. Notons que depuis 2011-2012, la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) encourage le développement de communautés d'apprentissage professionnelles (CAP). Il s'agit soit de regroupements d'enseignants à même une école (enseignants de la 4^e à la 6^e année, par exemple), soit de regroupements entre écoles (enseignants de la 4^e année de trois ou quatre écoles, par exemple). Les CAP se sont rencontrés périodiquement (souvent, une fois par semaine) pour revoir les résultats d'apprentissage liés à une matière en particulier et pour faire part des meilleures pratiques en enseignement. Au palier universitaire, l'instance a aussi dépassé ses buts, car, en 2012-2013, 87 diplômes en enseignement ou en spécialisation d'enseignement à la jeune enfance ont été décernés, alors qu'un total de 61 était visé, en comparaison avec les 58 en 2008-2009. De plus, au cours du protocole, le nombre d'enseignants qui ont suivi des formations spécialisées ou des cours dispensés pendant l'été a augmenté sensiblement. En effet, au cours de la dernière année du protocole, il y a eu 100 inscriptions, une augmentation importante par rapport aux 61 inscriptions de 2008-2009 et aux 95 anticipées.

L'Ontario s'est beaucoup investi afin d'appuyer des recherches spécialisées portant sur le système d'éducation franco-ontarien. Ces recherches de grande envergure ont été entreprises et exécutées

par le Centre de recherches en éducation franco-ontarienne (CRÉFO) de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario (IEPO) à l'Université de Toronto. Le CRÉFO offre un milieu d'apprentissage pour des cours et programmes menant aux diplômes de maîtrise et de doctorat en éducation, en collaboration avec les autres départements de l'IEPO. Centre de recherche interdisciplinaire où l'on se penche sur les questions touchant les pratiques éducatives, sociales et langagières de la francophonie en Ontario, au Canada et dans le monde, le CRÉFO a collaboré en 2011-2012 à plus de 50 publications scientifiques, y compris cinq livres, 21 chapitres de livres, cinq actes de colloques, neuf articles de revues arbitrés, cinq articles de revues non arbitrés, huit rapports et 44 communications dans des congrès et lors de conférences ou de séminaires. En 2012-2013, le CRÉFO a participé à la rédaction de cinq livres et a aussi collaboré à la rédaction de 13 chapitres de livres, de trois revues de livres, de deux actes de colloques, de quatre articles de revues arbitrés, de deux articles de revues non arbitrés et de quatre rapports. Des membres du CRÉFO ont participé à des congrès, conférences et séminaires, où ils ont prononcé 29 communications, soutenant ainsi le rayonnement de la francophonie ontarienne.

Outre les recherches qu'il a encouragées, l'Ontario a déployé de nombreux efforts pour appuyer son personnel enseignant dans les écoles de langue française. L'instance, conjointement avec l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, a mis en œuvre un programme pour permettre au personnel enseignant d'avoir accès à des qualifications additionnelles portant sur la pédagogie en milieu minoritaire, dont 18 participants ont été recensés au total en 2012-2013. Le nombre de participants aux instituts d'été, qu'on prévoyait maintenir à 2000, a varié d'année en année; si en 2012-2013 il était de 1356, en 2011-2012 il avait atteint 2190. Un autre but pendant la même période était d'accroître le nombre de conseils scolaires et d'enseignants recevant un accompagnement, dont le nombre en 2008-2009 était de 10 et 164 respectivement. En 2012-2013, un total de 12 conseils scolaires et 815 enseignants avaient reçu cet accompagnement, le nombre d'enseignants se chiffrant bien au-delà des 250 de la cible escomptée, soit 326 p. 100 de plus.

Reconnaissant que le perfectionnement professionnel du personnel enseignant en exercice et des nouveaux enseignants était un gage de corrélation entre le curriculum qui doit

être enseigné et celui qui sera évalué, le Québec a soutenu un grand nombre de formations, répondant ainsi aux besoins exprimés par la communauté de langue minoritaire. Cette dernière souhaitait maintenir le nombre de sessions de formation offertes aux enseignants du milieu de langue minoritaire, car les demandes de soutien étaient nombreuses et portaient sur une variété de domaines, par exemple, les processus d'évaluation, les programmes d'études des disciplines enseignées, ainsi que l'utilisation des technologies. Le Québec a investi dans plusieurs initiatives relatives à ce domaine de résultats, dont la formation des enseignants à l'éducation des adultes en milieu minoritaire et des sessions de perfectionnement destinées au personnel enseignant du secteur des jeunes. Les formations ont porté sur de nombreux thèmes, y compris le Learning Bar (outil de gestion d'école), la modélisation de pratiques didactiques, la conception et le maintien de portfolios d'apprentissage (pour les élèves et pour les enseignants), la communauté virtuelle d'apprentissage LEARN (organisme offrant des formations en ligne) ainsi que sur les technologies de l'information. Le nombre de formations offertes n'a pas seulement été maintenu, mais s'est accru, passant de 75 en 2011-2012 à 77 en 2012-2013.

Dans le cadre de la restructuration des districts scolaires du Nouveau-Brunswick, qui a eu lieu pendant la durée du protocole, il a été convenu de réduire le nombre d'interruptions au cours de l'année scolaire, ce qui a eu pour résultat de réduire le nombre de journées de perfectionnement pédagogique destinées au personnel enseignant. Alors que la province anticipait que 9517 jours-enseignants seraient consacrés annuellement au perfectionnement professionnel et continu au cours du protocole, seules les formations les plus essentielles ont été offertes, et le nombre de jours-enseignants est passé à 7178 en 2012-2013. Au palier collégial, l'instance a plus que doublé sa cible d'augmenter à 20 p. 100 le taux de participation des 350 enseignants du réseau du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick (CCNB) à des formations de perfectionnement professionnel, la proportion atteignant 44 p. 100 en 2012-2013, soit 155 enseignants. Le milieu universitaire, quant à lui, a vu un ralentissement du rythme de recherches et de diffusion du savoir lié à un manque d'effectifs au sein de certains centres de recherches. Le nombre d'activités de recherche était de 234 en 2012-2013 (représentant toutefois une augmentation de 16 p. 100 comparativement à

2011-2012), alors qu'on visait une hausse à 300 pour la dernière année du protocole. Toujours au palier universitaire, cependant, le nombre d'activités de perfectionnement du corps professoral a atteint 28 en 2012-2013 contre 15 en 2008-2009, dépassant ainsi la cible de 20.

Les deux autres provinces des Maritimes se sont concentrées sur la formation professionnelle du personnel enseignant au niveau scolaire. Tel que prévu, la Nouvelle-Écosse a maintenu à 25 le nombre d'enseignants qui ont bénéficié de bourses pour la formation continue et le perfectionnement. L'Île-du-Prince-Édouard a augmenté le nombre d'enseignants qui ont profité de formations continues et de sessions de perfectionnement professionnel de un (2008-2009) à cinq (2012-2013) et a maintenu le taux de rétention de nouveaux enseignants à 85 p. 100 au cours des quatre années du protocole.

Terre-Neuve-et-Labrador a réussi à maintenir la proportion des écoles qui participaient à des activités de perfectionnement professionnel à 100 p. 100, le même niveau qu'à la fin du précédent protocole. Cependant, le nombre réduit d'enseignants dans le district scolaire francophone (moins de 45 enseignants) a posé un certain défi quant à l'atteinte des cibles prévues en d'autres domaines, car le nombre d'enseignants qui ont choisi de se perfectionner sur le plan professionnel variait d'année en année. Ainsi, en 2012-2013, aucune demande de bourse n'a été déposée (contre une seule en 2008-2009), et ce, malgré le désir de la province de maintenir ou d'augmenter le nombre d'enseignants qui auraient pu profiter des programmes de bourses. L'instance a fait face au même défi lorsqu'il s'agissait du taux de rétention du personnel enseignant du réseau scolaire francophone, mais a su augmenter celui-ci de 76 p. 100 (2008-2009) à 80 p. 100 (2012-2013).

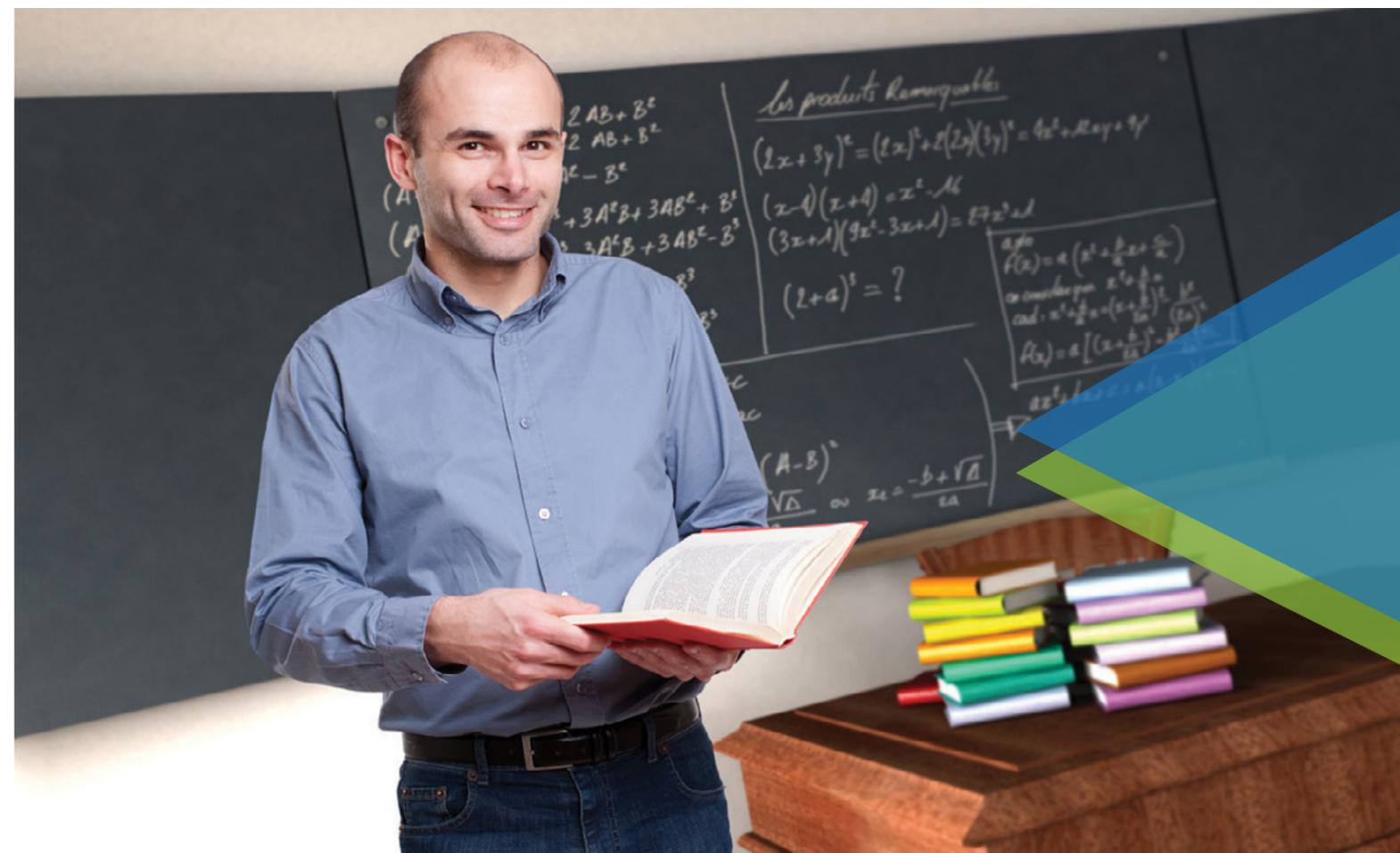
Les instances territoriales ont toutes atteint ou dépassé les visées qu'elles avaient inscrites à ce domaine de résultat. Au Nunavut, la Commission scolaire francophone du Nunavut (CSFN) et le ministère de l'Éducation ont entretenu des partenariats avec des organismes qui s'intéressent à l'enseignement du français en milieu minoritaire et ont contribué aux projets de ceux-ci. Ces partenariats ont permis de maintenir à six par année le nombre d'activités de perfectionnement, qui se sont penchées sur la diffusion de trois nouveaux programmes d'études et de cadres communs, ainsi que des outils pédagogiques nécessaires.

Les Territoires du Nord-Ouest ont augmenté de 10 en 2008-2009 à 24 en 2012-2013 le nombre de programmes ou d'activités de formation continue et de perfectionnement, dépassant leur cible, qui était de 20. La Direction générale adjointe responsable de la pédagogie de la commission scolaire a été chargée de répondre aux besoins exprimés par le personnel enseignant de la Commission scolaire francophone (CSF) en matière de perfectionnement professionnel. Certaines de ces activités de perfectionnement ont eu lieu à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest.

Quant au Yukon, il a maintenu à 90 p. 100 le pourcentage annuel du personnel enseignant qui participait directement ou indirectement à des activités de perfectionnement professionnel. De plus, l'instance a pu ajouter deux journées pédagogiques par année pour les membres du personnel enseignant, offrant ainsi une formation approfondie portant sur des enjeux reliés à l'éducation en milieu minoritaire et a pu fournir des outils additionnels qui ont permis une meilleure prestation de services.

Le tableau 1.7 à l'ANNEXE A fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 62 373 893 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 73 671 611 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 2 510 000 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 2 573 364 \$ de la part des instances.

Dans l'ensemble, les instances ont axé leurs interventions sur le perfectionnement professionnel à tous les paliers, appuyant en particulier le perfectionnement continu du personnel enseignant au niveau scolaire. Elles ont aussi contribué à des projets de recherche qui ont permis de mieux comprendre les défis de l'enseignement en milieu minoritaire et qui ont proposé des solutions pratiques pour en permettre l'amélioration. Ces efforts ont réussi à créer un cadre qui répond à ces défis.



CHAPITRE 2

OBJECTIF LINGUISTIQUE 2

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE

Toutes les instances se sont assurées que leurs effectifs scolaires avaient accès à des programmes d'apprentissage de la langue seconde de haute qualité. Ce chapitre se penche donc sur l'enseignement du français langue seconde (FLS) dans toutes les instances et, au Québec et au Nouveau-Brunswick, également sur l'enseignement de l'anglais langue seconde (ALS).

L'apprentissage d'une langue seconde n'est pas obligatoire dans toutes les instances, mais toutes offrent des programmes d'apprentissage de la langue seconde. Le point d'entrée varie d'instance en instance et selon les programmes; il existe donc une grande variété à travers le pays. Notons ici que 2 677 970 élèves étaient inscrits aux programmes de français ou d'anglais langues secondes en 2008-2009 et qu'en 2012-2013, il y en avait 2 634 315. Ces nombres représentent plus de 50 p. 100 de la population scolaire au niveau national. La diminution du nombre d'effectifs s'explique en partie par le décroissement démographique et par des modifications à des régimes pédagogiques.

De nombreux efforts ont été déployés pour promouvoir l'apprentissage d'une des langues secondes auprès des élèves et de leurs parents ou tuteurs. Les responsables de ces programmes se sont penchés sur l'amélioration de tous les

programmes de langue seconde ainsi que sur l'évaluation du rendement des élèves.

Afin d'offrir un encadrement qui valorisait l'apprentissage de la langue seconde et une appréciation de la culture qu'elle représente, de nombreuses activités d'enrichissement ont été offertes au niveau local, provincial et territorial, ainsi qu'au niveau national. Il s'agissait de cours enrichis ou en ligne, d'appui aux élèves qui faisaient face à des défis d'apprentissage, d'échanges jeunesse et d'activités socioculturelles. Certaines instances ont encouragé les jeunes issus de leur population de langue majoritaire à poursuivre leurs études au niveau postsecondaire dans la langue seconde. De plus, dans le but de toujours améliorer la prestation des programmes de langues secondes, les instances ont appuyé le perfectionnement professionnel et continu de leur personnel enseignant ainsi que des recherches qui ont permis, et continueront de permettre, à tous ceux qui œuvrent dans le domaine de l'enseignement des langues secondes d'enrichir leurs expériences.

Le chapitre est divisé en six sections, chacune faisant état des domaines de résultats définis dans le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de*

la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013. Pour le texte du protocole, veuillez consulter l'adresse suivante : <http://www.cmec.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/211/protocoldentente-2009-2013.pdf>.

2.1 PARTICIPATION DES ÉLÈVES

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer les efforts déployés pour accroître le nombre de jeunes qui participaient à un programme d'apprentissage d'une langue seconde, soit le français, soit l'anglais, tant au niveau scolaire qu'au niveau postsecondaire.

Au Québec et au Nouveau-Brunswick, les programmes d'apprentissage de langues secondes ciblent l'anglais pour les élèves inscrits aux écoles de langue française et le français pour les élèves qui fréquentent les écoles de langue anglaise. Le français est la langue enseignée en tant que langue seconde dans toutes les autres instances. Il est à noter que l'apprentissage du français en tant que langue seconde n'est pas obligatoire dans toutes les instances.

En Colombie-Britannique, entre 2009-2010 et 2012-2013, le but était de maintenir ou d'augmenter le nombre d'élèves inscrits aux divers programmes de français langue seconde (FLS), soit les programmes d'immersion, le programme de français de base et le programme de français intensif et de français post intensif, et à cette fin, plusieurs initiatives ont été lancées. Des activités de promotion ont eu lieu partout dans la province pour expliquer les avantages d'apprendre le français et aussi pour déployer les différentes activités auxquelles les élèves pourraient participer. L'achat de ressources pour appuyer et rendre plus significatifs les divers programmes de FLS a également été un élément clef pour encourager le recrutement et la rétention des élèves dans les programmes. Dans certaines régions de la province, des efforts ont été déployés pour la mise en œuvre du programme de français intensif et de français post intensif. De plus, les écoles privées subventionnées par la province ont commencé à offrir des programmes de français de base et d'immersion. Le résultat de tous ces efforts est probant : de 2008-2009 à 2012-2013, le nombre total d'élèves inscrits à ces divers programmes est passé de 241 928 à 272 392 (de 37,3 p. 100 à 42,5 p. 100 de la population scolaire), malgré le fait que la province ait enregistré une perte de près de 10 000 élèves au nombre total d'effectifs.

L'apprentissage d'une langue seconde n'est pas obligatoire en Alberta, où, outre le français, un grand nombre de langues sont enseignées. L'instance a néanmoins déployé de nombreux efforts pour encourager l'inscription des élèves aux programmes de français langue seconde. Le succès de ces initiatives peut être mesuré par le nombre d'élèves inscrits dans les programmes de français langue seconde, qui en 2012-2013 était de 184 606, ce qui représente 29,95 p. 100 de la population scolaire totale.

La Saskatchewan a axé ses efforts sur l'accroissement du nombre d'élèves inscrits aux programmes de français intensif et de français post intensif, ainsi que sur le taux de rétention des élèves passant du premier de ces programmes au deuxième. En 2012-2013, même si le taux de rétention demeurait à 92,8 p. 100, l'instance a enregistré un total de 1151 élèves inscrits à ces programmes, ce qui représente une augmentation de 742 élèves (comparativement à 2007-2008), soit une augmentation de 181 p. 100 sur six ans. Au total, 28,25 p. 100 de la population scolaire s'était inscrite aux divers programmes d'apprentissage du français langue seconde.

Le but du Manitoba au cours de ce protocole était d'augmenter le nombre d'élèves inscrits aux programmes d'immersion et de maintenir le nombre d'élèves inscrits au programme French (appellation officielle du programme de français de base). Entre 2008-2009 et 2012-2013, malgré les efforts de recrutement et de revitalisation du programme, le nombre d'élèves inscrits au programme French a diminué de 4831, ou 7 p. 100. En revanche, les programmes d'immersion ont vu l'accroissement de leurs effectifs de 18 563 à 21 214, soit une augmentation de 14,28 p. 100. En tout, 45,28 p. 100 de la population scolaire poursuivait son apprentissage en français langue seconde dans un programme ou l'autre en 2012-2013.

L'Ontario a axé ses initiatives sur l'amélioration de la prestation des programmes de langue seconde, afin de maintenir la proportion d'élèves inscrits aux programmes et aussi d'augmenter la proportion d'élèves ayant des besoins particuliers qui les suivaient. À ces fins, l'instance a encouragé l'accroissement du nombre de programmes offerts par les conseils scolaires et en a appuyé l'implantation par la conception ou l'achat de ressources pour le personnel enseignant, en particulier de ressources pour la formation continue. Les modules conçus pour ce dernier domaine ont permis au personnel enseignant



d'améliorer ses stratégies d'enseignement, ce qui a contribué à attirer un plus grand nombre d'élèves et à augmenter le taux de rétention, en particulier au niveau secondaire. En 2012-2013, 24 p. 100 des élèves au niveau secondaire se sont inscrits à des programmes de langue seconde, soit 6 p. 100 de plus qu'en 2006-2007, et la proportion d'élèves ayant des besoins particuliers et inscrite à des programmes de langue seconde a augmenté de 9 p. 100 en 2006-2007 à 13,2 p. 100 en 2012-2013. Au total, en 2012-2013, 50,3 p. 100 de la population scolaire était inscrite à un programme de français langue seconde.

Au Québec, le régime pédagogique rend obligatoire l'apprentissage de la langue seconde pour tous les élèves de la première année jusqu'à la fin du secondaire (5^e secondaire), quelle que soit la langue d'enseignement du réseau scolaire. Les initiatives sous cette rubrique ont toutes été soutenues par des fonds votés par le gouvernement du Québec.

En tant que province dont les langues officielles sont le français et l'anglais, le Nouveau-Brunswick a déployé beaucoup d'efforts à améliorer les programmes de langues secondes et à offrir aux élèves la possibilité d'atteindre les niveaux de compétences linguistiques définis dans les programmes d'études. Tous les élèves dans les deux systèmes scolaires (de langue anglaise et de langue française) sont obligés de suivre un programme d'apprentissage de la langue seconde. Dans le cas du réseau scolaire francophone, l'apprentissage obligatoire de l'anglais langue seconde (ALS) commence en 3^e année et se termine en 11^e année, et les cours sont dispensés quotidiennement. Dans le cas du réseau scolaire anglophone, le régime pédagogique a été modifié en 2008-2009 et a rendu obligatoire l'apprentissage du français langue seconde (FLS) de la 4^e année à la fin de la 10^e année. Les élèves peuvent choisir de s'inscrire à l'un des programmes d'immersion, soit le programme d'immersion dont le point d'entrée est la 3^e année, soit le programme d'immersion tardive, qui commence en 6^e année. Quoique le but ait été de s'assurer que 100 p. 100 des élèves de la 4^e à la 10^e année suivent l'un des programmes de français langue seconde, en 2012-2013, 97,4 p. 100 de ces élèves étaient inscrits à l'un des programmes. Deux éléments expliquent cet écart : un certain nombre d'élèves suivent des programmes adaptés à leurs défis d'apprentissage et sont exemptés du français, et d'autres élèves choisissent de suivre des cours de langue autochtone.

La Nouvelle-Écosse souhaitait accroître le nombre d'élèves inscrits aux programmes de français langue seconde et, également, augmenter le taux de rétention des élèves qui suivaient un programme d'apprentissage du français entre la 9^e année et la 12^e année. Plusieurs initiatives ont été prises et ont permis à cette instance d'atteindre ses cibles : une campagne publicitaire pour promouvoir l'apprentissage du français, le lancement et l'actualisation d'un site Web qui a permis à la population de se renseigner sur les activités qui se passaient en français partout en Nouvelle-Écosse, des échanges jeunesse intra et extra provinciaux ainsi qu'un partenariat avec la Fédération culturelle acadienne de la Nouvelle-Écosse (FéCANE) pour la participation au programme GénieArts (<http://genieartslibre.ca/fr/accueil.aspx>), ce qui a contribué à mieux faire connaître la langue et la culture françaises aux élèves inscrits aux programmes de FLS. L'instance est particulièrement fière de l'implantation du diplôme d'études en langue française (DEL F) qui permet aux élèves inscrits aux cours de FLS en 11^e et 12^e année de se présenter à cette évaluation d'envergure internationale, tout en accumulant des crédits qui s'ajoutent au nombre d'unités de valeur permettant d'obtenir le diplôme de fin d'études secondaires. L'obtention du DEL F a encouragé les élèves à demeurer dans les programmes de français langue seconde au niveau secondaire, car ceux qui réussissaient l'évaluation ont reçu un diplôme décerné par le ministère de l'Éducation nationale du gouvernement français.

Les inscriptions aux programmes d'immersion à l'Île-du-Prince-Édouard ont sensiblement augmenté au cours du protocole, passant de 4139 en 2008-2009 à 4391 en 2012-2013, soit de 6,1 p. 100. La participation au programme de français de base, malheureusement, a diminué pendant ces années, diminution causée par le décroissement global de la population scolaire.

À Terre-Neuve-et-Labrador, l'appui offert aux conseils scolaires pour la création de nouvelles classes de français langue seconde (tous programmes confondus) ainsi que l'intégration de la technologie à ces programmes ont encouragé de plus en plus d'élèves à s'inscrire à un programme de français langue seconde. En outre, l'actualisation du programme de français de base au niveau secondaire et, pour les écoles situées en régions éloignées, la possibilité de suivre des cours en ligne a attiré un grand nombre d'élèves. En effet, le nombre d'élèves inscrits au français intensif et au français de base a augmenté au

cours du protocole de 27 p. 100, et de 26 p. 100 en immersion précoce. Le programme d'immersion tardive, qui commence en 7^e année, a accusé une légère baisse de 5,9 p. 100 au nombre d'effectifs, causée en grande partie par l'augmentation des inscriptions au programme d'immersion précoce, qui commence en maternelle.

Quant aux instances territoriales, leur but commun était de maintenir ou d'augmenter le nombre d'élèves qui s'inscriraient aux programmes de français langue seconde. Au Nunavut, le règlement portant sur la langue d'enseignement contenu dans la Loi sur l'éducation mandate un enseignement bilingue en inuktitut et en anglais. Cela a eu l'effet de réduire le temps qui pouvait être accordé à l'enseignement du français langue seconde, ce qui a entraîné une baisse dans les inscriptions de 232 élèves en 2009-2010 à 129 en 2012-2013.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les initiatives mises en œuvre qui ont appuyé l'atteinte des cibles ont compris l'embauche d'aide-enseignants pour accompagner les élèves faisant face à des défis et, également, l'embauche de spécialistes en littérature. Les initiatives ont fait en sorte que le nombre d'élèves inscrits au programme d'immersion a augmenté de 646 (2008-2009) à 698 élèves (2012-2013), soit de 8,05 p. 100, et le taux de rétention entre la 5^e et la 8^e année des programmes de français langue seconde a augmenté à 93,5 p. 100 en 2012-2013, en comparaison avec 88 p. 100 en 2008-2009.

Le Yukon a beaucoup misé sur les communications afin d'accroître le nombre d'élèves inscrits aux programmes de français langue seconde. Un dépliant a été distribué aux parents et une page Web a fait état des activités et de l'actualité qui se passaient en français. De plus, des articles sont apparus dans la presse écrite mettant en valeur les succès des élèves. Tous ces efforts ont appuyé l'atteinte des cibles prévues dans l'entente bilatérale entre le gouvernement du Yukon et le gouvernement fédéral, soit plus de 2200 élèves inscrits au programme de français de base et 620 élèves inscrits aux programmes d'immersion.

Le tableau 2.1 à l'ANNEXE B fait état du nombre d'élèves inscrits aux divers programmes de langues secondes (l'anglais et le français) de 2009-2010 à 2012-2013, par rapport aux inscriptions à la fin de 2008-2009, dernière année du protocole précédent.

Le tableau 2.2, également à l'ANNEXE B, fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats

de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 44 183 488 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 62 217 481 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 955 000 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 952 042 \$ de la part des instances.

Pour promouvoir les programmes d'apprentissage des langues secondes, une variété d'activités ont été exécutées à travers le pays, par exemple, des campagnes de promotion chaque année scolaire. Il pouvait s'agir de réunions d'information, organisées par les conseils ou districts scolaires avec l'appui du ministère de l'Éducation de l'instance ou de partenaires communautaires, la conception, l'impression et la distribution de dépliants qui décrivaient les divers programmes d'apprentissage des langues secondes, ainsi que de nouveaux sites Web qui présentaient ces programmes.

2.2 OFFRE DE PROGRAMMES

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'offrir une variété de programmes d'apprentissage des langues secondes, et ce, à tous les niveaux d'éducation. Toutes les instances ont encouragé l'apprentissage des langues secondes et chaque instance a mis en œuvre les programmes qui répondent à ses besoins particuliers. Il existe trois programmes types en français langue seconde (FLS), les cours de base, l'immersion française et le français intensif. En anglais langue seconde (ALS), deux programmes sont recensés, l'anglais de base et l'anglais intensif. Les points d'entrée aux divers programmes varient d'instance en instance, bien que la prestation des programmes commence, en général, dès le niveau primaire ou élémentaire.

Au cours de la période 2009-2010 à 2012-2013, la majorité des instances hors Québec avait pour cible de maintenir ou d'augmenter le nombre de commissions scolaires ou d'écoles qui offriraient des programmes de langue seconde, y compris l'immersion française. Plusieurs instances ont d'ailleurs fait du français langue seconde une matière obligatoire au palier scolaire, et ce, dès le niveau primaire, bien qu'au niveau secondaire l'apprentissage de la langue seconde demeure au choix des élèves.

En Colombie-Britannique, en 2012-2013, 45 districts scolaires sur 60 offraient un programme



d'immersion française et tous les districts offraient le programme de français de base de la 5^e à la 8^e année, années scolaires où l'apprentissage d'une langue seconde est obligatoire pour les élèves. L'instance a appuyé les districts scolaires qui, en réaction aux demandes de parents, souhaitaient offrir un programme de français de base dès la 1^{re} année et, au niveau secondaire, souhaitaient offrir des cours optionnels en français, qu'il s'agisse de cours de français de base ou de cours autres que les cours de langue qui pouvaient être offerts au sein des programmes d'immersion. Le ministère a également appuyé les districts scolaires où il a fallu augmenter le nombre de classes au sein des programmes d'immersion (immersion précoce ou immersion tardive) ainsi que les districts qui mettaient en œuvre de nouvelles initiatives pour renforcer les programmes de français langue seconde.

Les programmes d'immersion sont demeurés populaires en Alberta, où l'apprentissage d'une langue seconde n'est pas obligatoire. En moyenne, au sein du programme d'immersion française, 100 classes par année ont profité de l'appui de la province.

La Saskatchewan a appuyé toutes les divisions scolaires qui offraient des programmes de français langue seconde, qui sont demeurés les

programmes de langue seconde privilégiés par les parents. L'instance a participé à la conception d'unités d'études destinées au programme du français post intensif, le programme qui suit le français intensif (offert en 6^e année). De 16 unités d'études en 2007-2008, le nombre est passé à 24, tel qu'anticipé.

Malgré que l'apprentissage d'une langue seconde n'y soit pas obligatoire, le Manitoba a atteint sa cible de maintenir le nombre de divisions scolaires qui offraient le cours de French (FL2-B, titre du programme de français de base) à 36 et le nombre de divisions scolaires qui offraient un programme d'immersion à 22. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a offert un soutien considérable à ces programmes en fournissant des ressources de qualité dont beaucoup ont été conçues et diffusées par le personnel enseignant. Il y a eu un léger retard quant au souhait de l'instance d'accroître le nombre de divisions scolaires qui participaient au projet expérimental du français intensif et post intensif, causé par des défis quant au nombre d'inscriptions, et l'atteinte de cet objectif a été reportée à 2013-2014. Pour appuyer l'atteinte des objectifs linguistiques des programmes, en particulier en matière de compétences à l'oral, plusieurs initiatives ont été mises en œuvre au cours du protocole, y compris la conception et la diffusion du document intitulé

La communication orale au quotidien en immersion française ainsi que le document *L'enseignement de la communication orale : document d'orientation*. Le Manitoba a également entrepris d'adapter et d'intégrer aux programmes FLS le Projet de discussion TouchstonesMD, un programme qui enrichit l'expérience scolaire des élèves et permet de développer davantage les compétences des élèves en communication orale, en lecture et en écriture (aisance, précision et habiletés de réflexion).

Alors que l'Ontario visait à maintenir le nombre de conseils scolaires qui offraient des programmes facultatifs de français langue seconde, il a en fait réussi à l'augmenter. En effet, en 2012-2013, 34 conseils scolaires offraient le français cadre (français de base) au niveau primaire, comparativement à 2006-2007 où il y en avait 27. Le programme Extended French (programme intensif de français), qui permet aux élèves de suivre un cours de français et un cours d'une autre discipline dispensé en français, et les programmes d'immersion étaient disponibles dans 53 des 60 conseils scolaires. Des 58 conseils scolaires qui ont un palier secondaire, 55 offraient le programme de français cadre jusqu'en 12^e année, contre 54 à la fin du protocole précédent.

Au Québec, l'apprentissage de la langue seconde – soit le français, soit l'anglais – est obligatoire de la 1^{re} année jusqu'à la fin de la 5^e secondaire. Un certain nombre d'écoles du réseau de langue française ont offert un programme d'anglais intensif où les élèves suivent un nombre de cours dispensés en anglais. Suite à un renouveau de programmes d'études en ALS et FLS, le Québec s'est penché sur la conception d'outils d'évaluation formative afin d'assurer une bonne mise en œuvre des programmes et des taux élevés de réussite. Au total, 41 situations d'apprentissage et d'évaluation (SAE) ont été conçues pour les programmes de français langue seconde. L'instance a également conçu et mis en ligne un grand nombre d'outils qui sont venus appuyer le projet Livres ouverts, une trousse pédagogique qui appuie le personnel enseignant dans son cheminement.

Comme c'est le cas au Québec, l'apprentissage de la langue seconde est obligatoire au Nouveau-Brunswick. Au réseau scolaire de langue française, l'anglais est obligatoire pour tous les élèves de la 3^e année à la 11^e année. Au cours du protocole, les programmes d'études ont été actualisés et les objectifs linguistiques agencés à ceux du Cadre européen commun de référence pour les langues

(CECR). Un programme d'anglais intensif, inspiré de l'approche neurolinguistique qui a donné naissance au français intensif, a continué d'être offert dans un district scolaire où la population est majoritairement francophone. Au réseau scolaire de langue anglaise, et à l'exception des élèves inscrits à l'un des programmes d'immersion (points d'entrée en 3^e année ou en 6^e année), le programme de français préintensif obligatoire a été mis en œuvre pour tous les élèves inscrits en 4^e année, et il est suivi des programmes obligatoires de français intensif en 5^e année et de post intensif de la 6^e à la 10^e année. En 11^e et 12^e année, le français post intensif demeure un choix pour les élèves. Pour préparer les élèves à leur apprentissage du français, des activités visant la sensibilisation linguistique et culturelle en français ont été conçues et mises en œuvre de la maternelle à la 3^e année. L'universalisation progressive de l'implantation du programme obligatoire en FLS a été réussie, et la proportion de classes M à 8^e année offrant le nouveau programme obligatoire est passé à 100 p. 100 au cours de ce protocole. La mise en œuvre du programme obligatoire en 9^e et 10^e a été prévue à compter de 2013-2014. Quant au nouveau programme d'immersion avec entrée en 3^e année, dont la mise en œuvre a commencé en 2010-2011, il avait été implanté dans toutes les écoles ayant des élèves de la 3^e à la 5^e année et où le nombre d'inscriptions était suffisant pour justifier la mise en œuvre du programme.

La Nouvelle-Écosse a beaucoup œuvré dans le domaine de l'offre de programmes pour faire suite à la fin du protocole précédent. Elle a augmenté le nombre de cours offerts en ligne de un à quatre ainsi que le nombre de cours offerts par correspondance de deux à cinq. L'instance a maintenu les programmes de français de base de la 4^e à la 12^e année dans toutes les écoles de la province et a doublé de 19 à 38 le nombre de classes expérimentales en français de base de la 4^e à la 9^e année, qui a mis en pratique les stratégies d'enseignement de l'approche neurolinguistique. Les programmes d'immersion (précoce, moyenne et tardive) ont été maintenus dans 140 des 409 écoles de la province, tout en faisant l'objet d'enrichissement grâce à l'offre de formations auprès du personnel enseignant misant sur les arts langagiers et les mathématiques, et à l'achat de ressources. Dans 30 écoles, le programme de français intégré (enseignement du français et des sciences humaines en français) a été maintenu de la 7^e à la 12^e année, et le programme d'études de la 7^e année de ce programme a été renouvelé.

De nouveaux programmes d'études destinés aux programmes d'immersion ont été conçus, adaptés et traduits, et des formations portant sur l'intervention préventive auprès des élèves dans les programmes d'immersion ont été offertes au personnel enseignant.

L'Île-du-Prince-Édouard, tout en continuant à maintenir et à soutenir les programmes de français langue seconde (français de base, français intensif et programmes d'immersion), a atteint sa cible d'augmenter le nombre d'activités dans le cadre de son programme d'enrichissement de quatre (2008-2009) à 10 (2012-2013) et d'augmenter le nombre de matières offertes dans le cadre des programmes d'immersion de sept à huit.

L'apprentissage du français est obligatoire à Terre-Neuve-et-Labrador de la 4^e à la 9^e année, et l'instance a réussi à augmenter ou à maintenir la disponibilité de programmes FLS aux autres niveaux. Ainsi, 66 écoles ont continué d'offrir des programmes d'immersion et 53 écoles offrent le programme de français intensif (en 6^e année) à un total de 93 classes, une augmentation par rapport aux 49 écoles et 73 classes en 2008-2009. Cinquante-huit établissements scolaires, soit 45 p. 100 des écoles, offraient le cours Core French 1200 (français de base, niveau secondaire) en 2012-2013, alors qu'aucun ne le faisait en 2008-2009. Le nombre de nouvelles ressources autorisées sur une base annuelle a été maintenu à quatre. De plus, plusieurs initiatives connexes ont été mises en œuvre, en particulier la conception ou l'actualisation de programmes d'études et la prestation de nouveaux programmes touchant l'intégration des élèves faisant face à des défis, l'évaluation et l'enseignement différencié.

Le Nunavut offre un paysage très particulier en matière de langues secondes, car le territoire a trois langues officielles et la Loi sur la protection de la langue inuit fait en sorte que le français est offert en tant que 3^e langue (après l'inuktitut et l'anglais) dans les écoles d'Iqaluit. Quatre écoles de langue anglaise ont offert le programme de français de base au Nunavut, un maintien ciblé par l'instance. Mais c'est le programme de français enrichi qui a réussi à redonner une place au français dans les écoles. Au programme de français intensif implanté en 7^e année s'est ajouté un programme de français préintensif en 6^e année et de français post intensif en 8^e et 9^e année. D'après les évaluations semi-annuelles des élèves de 7^e, 8^e et 9^e année, une grande amélioration des compétences à l'oral s'est ensuivie.

Les Territoires du Nord-Ouest ont réalisé leur but d'augmenter le nombre de programmes de français de base (1^{re} à 12^e année) offerts dans quatre écoles en 2008-2009 à six écoles en 2012-2013. Quant aux programmes d'immersion, la cible d'accroître le nombre de programmes offerts de la maternelle à la 12^e année de deux à quatre a été partiellement atteinte : deux programmes de M à 12 ont été ajoutés, ainsi qu'un programme de M à 5 et un programme de M à 11. La cible d'augmenter de 18 à 25 le nombre d'élèves inscrits au programme de français intensif offert en 6^e année, quant à elle, a été dépassée, car 38 élèves y étaient inscrits en 2012-2013. Grâce au fait que l'instance a pu augmenter le nombre de niveaux scolaires inclus dans le programme de français enrichi (post intensif), il y avait 79 élèves en français post intensif de la 7^e à la 10^e année.

La cible du Yukon était de maintenir le nombre d'écoles qui offraient des programmes réguliers et d'enrichissement (Option Plus, français enrichi, français intensif et post intensif). Deux initiatives sont à souligner : tout d'abord, l'étude touchant les programmes de français langue seconde, entreprise par tous les intervenants intéressés à l'apprentissage du FLS, a permis d'établir un plan de mise en œuvre pour l'apprentissage du français langue seconde dans le territoire. Adopté en novembre 2012, ce plan guidera les actions de l'instance jusqu'en 2016, en vue de promouvoir le français langue seconde dans les écoles élémentaires et secondaires, d'accroître le nombre d'élèves inscrits à ces programmes, et de favoriser une meilleure maîtrise de la langue française et une conscience culturelle accrue. En deuxième lieu, le programme de français intensif a commencé en 6^e année à la Cité de Dawson, en réaction aux besoins variés exprimés par les parents.

Le tableau 2.3 à l'ANNEXE B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 186 120 435 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 448 423 092 \$ de la part des instances.

Toutes les instances ont offert des programmes d'apprentissage de la langue seconde, même si cela n'est pas obligatoire partout ni à tous les niveaux. Les programmes ont été conçus pour répondre aux besoins particuliers de chaque instance, et beaucoup d'efforts ont été déployés pour en assurer la qualité et, en particulier, pour offrir aux élèves la possibilité d'atteindre les niveaux de compétences en communication définis par les instances.

2.3 RENDEMENT DES ÉLÈVES

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer les efforts déployés pour suivre le rendement des élèves et pour contrôler le niveau de réussite des programmes. La plupart des initiatives mises en œuvre par les instances visaient à mesurer le rendement en littératie et en numératie des élèves inscrits aux programmes d'immersion française. Les instances se sont également penchées sur la mesure du niveau de compétence orale tant chez les élèves en immersion française que chez ceux inscrits aux autres programmes de français ou d'anglais langue seconde. Chaque instance a conçu les résultats d'apprentissage pour ses programmes et a défini les normes à atteindre et, quoiqu'ils aient pu découler de ceux conçus par des organismes internationaux, plusieurs instances se sont servies de leur propre échelle de compétence orale et de critères de rendement en littératie et numératie pour divers niveaux scolaires.

Parmi les instances dont les normes se basaient sur des normes conçues par des organismes internationaux pour mesurer le rendement en langue seconde se trouve la Colombie-Britannique, qui s'est servie de celles définies par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Au cours du protocole, l'instance a réussi à augmenter de 10 p. 100 le nombre d'élèves atteignant le niveau B1 du CECR, soit de 207 élèves en 2009-2010 à 228 en 2012-2013.

L'Alberta a axé ses efforts sur l'amélioration du taux de réussite en lecture et en écriture des élèves inscrits aux programmes d'immersion en offrant un appui approfondi aux élèves ainsi qu'au personnel enseignant spécialiste en littératie. Grâce à ces efforts, le niveau des résultats en écriture des élèves en 6^e année d'immersion a augmenté. En effet, en 2012-2013, en écriture, 94 p. 100 des élèves ont atteint le niveau Acceptable (tel que défini par l'instance), pourcentage qui comprend les 18 p. 100 d'élèves qui ont atteint le niveau Excellent, en comparaison avec le taux de réussite de 85 p. 100 atteint en 2008-2009. Les résultats en lecture de ces élèves, dont 85 p. 100 atteignaient ou dépassaient le niveau Acceptable en 2008-2009, ont été maintenus pendant cette même période, avec une légère hausse dans la proportion des élèves qui ont atteint le niveau Excellent, soit 25 p. 100.

En Saskatchewan, il était important de maintenir le taux de réussite des élèves inscrits au programme

de français intensif qui atteindraient le niveau de compétence orale visé, soit le Niveau 14 (De Base 1) de l'Échelle de l'évaluation de la compétence orale du français intensif (basée sur l'Échelle de l'évaluation de la compétence orale en langue seconde du Nouveau-Brunswick). Bien que les évaluations n'aient pas eu lieu chaque année, cette cible a été largement dépassée car, si en 2007-2008 la proportion de réussite était de 67 p. 100, lors de la dernière évaluation qui a eu lieu au cours de ce protocole en 2011-2012, pas moins de 98 p. 100 des élèves avaient atteint le niveau de compétence souhaité. L'instance a aussi visé à augmenter le taux de réussite des élèves inscrits aux programmes d'immersion qui obtenaient leur diplôme de 12^e année avec mention bilingue de 88 p. 100 en 2007-2008 à 90 p. 100 en 2012-2013, également avec succès : des 400 élèves inscrits en l'année scolaire en question, 369 ont terminé leurs études au sein du programme et 92 p. 100 de ceux-ci ont reçu la mention bilingue.

Le Manitoba, qui a conçu et appliqué ses propres normes de rendement et de performance, a atteint sa cible d'augmenter de 5 p. 100, dans l'ensemble, le taux de réussite (défini comme l'atteinte du Niveau 3) atteint par les élèves inscrits aux programmes d'immersion (FL2-I) aux évaluations provinciales de la 4^e et de la 8^e année. En 2008-2009, le taux de réussite en lecture des élèves de la 4^e année était de 59 p. 100, en 8^e année, de 55 p. 100 en lecture et de 48 p. 100 en écriture, alors qu'en 2012-2013, ces taux étaient de 61 p. 100, 61 p. 100 et 56 p. 100 respectivement. En ce qui concerne les élèves de 12^e année en FL2-I, l'instance ciblait un accroissement de 3 p. 100 de la moyenne et du taux de réussite en lecture et écriture par rapport aux résultats de 2008-2009 (69 p. 100 et 91 p. 100 respectivement); cette cible a été légèrement dépassée, l'année scolaire 2012-2013 ayant vu une moyenne de 73 p. 100 et un taux de réussite de 96 p. 100. Dans les deux cas de FL2-I et FL2-B French (programme de français de base), l'instance a de plus conçu et mis à l'essai des outils pour l'évaluation de la compétence orale des élèves.

Grâce à des initiatives visant l'amélioration des performances des élèves inscrits aux programmes de FLS, l'Ontario a dépassé sa cible d'accroître de 4 p. 100 (de 61,6 p. 100 à 65,6 p. 100) la proportion globale d'élèves qui atteindraient les niveaux 3 et 4 lors des évaluations finales des cours de FLS de 9^e année, offertes dans le cadre des programmes de français de base, intensif et immersion. L'Ontario a conçu ses propres normes de rendement et de performance et la cible

dont il a été question ci-dessus a été atteinte dès 2009-2010. La proportion a continué d'augmenter au cours des trois années suivantes, grâce en grande partie à des sessions de formation et de perfectionnement professionnel destinées à tous les intervenants, et à la concentration axée sur la maîtrise du français en tant que langue seconde, le tout découlant des initiatives liées à l'implantation du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Ces initiatives étaient à la base d'un projet expérimental pour la conception d'une nouvelle méthode permettant d'évaluer la performance des élèves en français et pour appuyer les élèves à atteindre ces niveaux de performance. Le projet expérimental a fourni diverses occasions aux éducateurs de se pencher sur les pratiques efficaces de la planification et de l'enseignement du français langue seconde (FLS) et a fortement contribué aux résultats obtenus. Le fait que les intervenants, ainsi que les élèves, aient pu comprendre et entériner les exigences du CECR a eu pour effet de renforcer les programmes de FLS et de démontrer l'importance non seulement d'acquérir une certaine maîtrise de la langue seconde, mais aussi d'acquérir la confiance à l'utiliser.

Aussi bien en anglais langue seconde (ALS) qu'en français langue seconde (FLS), le Québec a conçu et mis en pratique des outils d'évaluation sommative, qui ont permis aux élèves qui se présentaient et réussissaient aux épreuves en langue d'accumuler des crédits qui mènent à l'obtention d'un diplôme. Du côté du programme FLS destiné aux adultes, l'instance s'est investie dans l'appui aux nouveaux arrivants, fournissant des ressources à leur intention et adoptant un plan d'action pour rendre possible l'amélioration accélérée de leur niveau de français. Pour les nouveaux arrivants éligibles à l'enseignement en anglais, les commissions scolaires du réseau d'expression anglaise se sont penchées sur le tutorat, visant à maintenir le nombre d'élèves bénéficiant de ce service et portant une attention particulière à la transition des élèves vers l'enseignement supérieur. Partant du principe qu'il n'y a de meilleur soutien pour l'intégration et l'adaptation d'un étudiant à un nouveau milieu qu'un autre étudiant l'aidant à surmonter ce défi, l'initiative a assuré que plusieurs étudiants qui passaient du secondaire au collégial ont pu bénéficier d'accompagnement pour une transition réussie et une bonne insertion dans l'univers de l'enseignement supérieur. Comme bénéfice ultérieur, on note que les mentors ont eux aussi beaucoup retiré de cette expérience.

Au début de ce protocole, le Nouveau-Brunswick avait ciblé des augmentations dans les taux de réussite de ses programmes de langues secondes. Il est à noter que l'implantation, en 2011-2012, du nouveau programme d'immersion, dont le point d'entrée est la 3^e année, a rendu nécessaire d'importantes modifications aux outils d'évaluation. Dans plusieurs cas, il a donc été impossible de suivre les élèves au cours de la durée du protocole. La conception de normes de rendement et la définition du niveau de réussite pour chacun des programmes de FLS ont fait l'objet de beaucoup d'efforts à divers niveaux scolaires, en particulier pour la lecture et l'écriture (programmes d'immersion, français intensif et post intensif). De nouvelles épreuves en mathématiques et en sciences ont été conçues et mises à l'essai. Dans les écoles de langue minoritaire, le taux de réussite à l'évaluation des compétences orales en anglais, cependant, a atteint 72 p. 100, dépassant légèrement la cible de 70 p. 100.

En Nouvelle-Écosse, on retrouve deux outils d'évaluation utilisés pour mesurer la compétence orale des élèves, soit le Diplôme d'études de langue française (DELF) et l'Échelle de compétence orale en langue seconde (ÉCO) utilisée au Nouveau-Brunswick et ailleurs. L'instance visait à augmenter, au cours du protocole, le pourcentage d'élèves qui atteindraient le niveau souhaité de compétence orale en français, le niveau visé variant selon le programme. Toutes les cibles ont été atteintes, en prenant comme point de départ les résultats en 2008-2009. En 6^e année, en français intensif, l'accroissement souhaité de 73,6 p. 100 à 80 p. 100 du taux de réussite a été atteint, ce qui représente le pourcentage d'élèves atteignant le Niveau 14 (De Base 1) selon l'ÉCO; en 9^e année, en français de base, le taux de réussite est passé de 15 p. 100 à 25 p. 100 (également le Niveau 14); et en 12^e année, le taux de réussite en compétence orale des élèves inscrits aux programmes d'immersion est passé de 14,3 p. 100 à 38 p. 100 (niveau B2 du DELF). La Nouvelle-Écosse s'est aussi investie dans la conception et la validation d'outils d'évaluation pour la lecture et l'écriture en 3^e, 6^e, 9^e et 12^e année d'immersion, dans la formation de correcteurs d'épreuves, dans l'analyse des résultats de ces épreuves, et dans la formation d'enseignants pour leur permettre de mieux appuyer les élèves qui se présenteraient au DELF.

L'initiative la plus innovatrice de cette instance a cependant été l'intégration des stratégies d'enseignement et d'apprentissage de l'approche neurolinguistique (ANL) au programme de



français de base, par l'entremise d'une mise à l'essai dans un nombre limité de classes de français de base de la 4^e à la 9^e année. Le projet expérimental avait pour but d'améliorer des pratiques pédagogiques ainsi que le rendement des élèves inscrits à ce programme aux niveaux élémentaire et secondaire premier cycle. En 2011-2012, il y avait 26 classes expérimentales réparties dans les sept commissions scolaires de langue anglaise, dont 17 au niveau élémentaire et neuf au niveau secondaire premier cycle; en 2012-2013, il y en avait 24, dont 12 à l'élémentaire et 12 au secondaire premier cycle. Environ 1200 élèves de la 4^e à la 9^e année ont participé au projet au cours des années scolaires indiquées. Les entrevues passées en français auprès des élèves lors de cette expérimentation ont démontré un gain parfois significatif des compétences orales chez ces derniers. Selon les réponses aux sondages des élèves, leur participation au projet a entraîné une amélioration importante quant à leur engagement et leur intérêt à poursuivre leur apprentissage en français langue seconde. Les enseignants ont aussi signalé l'emploi accru de la langue chez les élèves pendant et au-delà des heures de classe.

L'Île-du-Prince-Édouard a actualisé ses épreuves à l'échelle provinciale et souhaitait accroître la proportion des élèves inscrits aux programmes d'immersion qui atteindraient le niveau souhaité en mathématiques et en français (lecture et écriture), selon les normes provinciales. Le programme d'intervention précoce au niveau de l'école primaire a été élargi et, en 2012-2013, le taux de réussite en français en 3^e année était de 77 p. 100 (lecture) et 58 p. 100 (écriture). Quant aux mathématiques en 9^e année, le taux de réussite la même année a été de 71 p. 100.

Afin d'appuyer les élèves inscrits aux programmes d'immersion à obtenir une reconnaissance internationale, l'instance a instauré l'épreuve du DELF, pour le volet communication orale. Sur les 250 élèves qui se sont présentés au DELF en 2012-2013, première année où il a été offert, 224 (89,6 p. 100) ont atteint soit le niveau B1 (cible pour les élèves inscrits en immersion tardive), soit le niveau B2 (cible pour les élèves inscrits en immersion précoce).

Terre-Neuve-et-Labrador s'est investie dans la conception et la diffusion d'une trousse de rendement en lecture qui a permis au personnel enseignant au sein du programme d'immersion précoce, de la maternelle à la 6^e année, d'améliorer ses pratiques pédagogiques. Au niveau secondaire, la proportion des élèves qui ont atteint la note de passage lors de l'évaluation au cours de français de base Niveau III (dernière année du secondaire) est passée de 97,3 p. 100 en 2008-2009 à 99,1 p. 100 en 2012-2013, et celle des élèves atteignant la note de passage au cours de français en immersion a accusé une légère baisse de 99,6 p. 100 à 99,1 p. 100.

Quant aux instances territoriales, le Nunavut a investi des fonds à l'achat de ressources et à la formation du personnel enseignant, afin d'augmenter à 70 p. 100 la note moyenne atteinte par les élèves inscrits aux programmes de français langue seconde à la fin de la 6^e année et de l'y maintenir. Le Yukon s'est penché sur la mise sur pied et la formation d'équipes d'évaluation dont le mandat était de concevoir des épreuves pour mesurer le rendement des élèves en français (oral et écrit), et une mise à l'essai d'épreuves aux fins de validation a été effectuée. L'instance a maintenu ses programmes d'appui, dans le but de s'assurer

qu'au moins 85 p. 100 des élèves pourraient poursuivre leur apprentissage en français, quel que soit le programme de français langue seconde auxquels ils étaient inscrits.

Le tableau 2.4 à l'ANNEXE B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 23 419 701 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 32 231 585 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 30 000 \$ de la part des instances.

Dans l'ensemble, les instances ont réussi à améliorer le rendement des élèves inscrits aux divers programmes d'apprentissage de la langue seconde. De nouveaux outils d'évaluation ont été conçus ou adoptés et une attention particulière a été portée à la reconnaissance internationale des acquis des élèves, en particulier en matière de compétence orale.

2.4 MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'enrichir l'expérience linguistique que vivaient les élèves inscrits à des programmes d'apprentissage de langue seconde. Les activités offertes et les interventions nécessaires pour appuyer les élèves ont fait valoir l'apprentissage linguistique et ont offert aux élèves des occasions de se servir de leur langue seconde dans des contextes à l'extérieur de la salle de classe. Ces fonds ont également permis d'offrir des cours en ligne, soit pour pallier l'offre de programmes dans les régions éloignées, soit pour offrir des cours enrichis.

Dans le cadre de ce rapport, il serait impossible de faire état de toutes les activités que les provinces et les territoires ont mises en œuvre et qui ont offert un apport aux programmes de langue seconde, car elles ont été très nombreuses. Qu'il s'agisse de spectacles, de sorties culturelles, ou de visites ponctuelles d'auteurs, d'artistes visuels et de musiciens, les exemples d'activités foisonnent. Toutes les instances ont encouragé et appuyé l'organisation d'activités socioculturelles auxquelles ont pu participer les élèves inscrits aux programmes de langue seconde. Un grand nombre d'élèves provenant de la majorité des instances ont eu l'occasion de participer à des échanges jeunesse linguistiques interprovinciaux d'une durée de six mois avec le Québec (des

élèves d'une instance passaient trois mois au Québec, et inversement) et à d'autres activités d'envergure nationale, par exemple, La Semaine de la francophonie et Le français pour l'avenir. Là où la possibilité se présentait, des instances ont organisé annuellement des échanges jeunesse intraprovinciaux. Les programmes Odyssee (programme de moniteurs de langues) et Explore (programme de bourses d'été pour l'apprentissage de la langue seconde), financés par le gouvernement fédéral et administrés par le CMEC, ont figuré parmi les activités d'enrichissement offertes par toutes les instances, et certaines instances ont contribué des fonds additionnels à ces programmes afin de permettre à plus d'élèves ou d'étudiants d'y participer.

La Colombie-Britannique a porté une attention particulière aux échanges jeunesse comme outil d'affinement de l'apprentissage de la langue seconde. Des fonds ont notamment été offerts aux écoles élémentaires et secondaires pour l'achat de l'équipement nécessaire qui permettrait aux écoles d'encourager la participation des élèves à des activités d'échange virtuel par Internet. Le nombre d'écoles qui ont participé à la mise en œuvre de ces échanges a augmenté annuellement au cours du protocole et, en moyenne, 10 écoles par année se sont ajoutées à ce programme. La Colombie-Britannique s'est également penchée sur la promotion du programme d'échange jeunesse de six mois avec le Québec, destiné aux élèves de la 10^e et 11^e année. L'instance s'est associée aussi à divers organismes et aux districts scolaires pour parrainer des activités culturelles, entre autres les tournées Idélire et les spectacles montés par le Théâtre la Seizième. Canadian Parents for French – CPF (parents canadiens pour le français), soutenu par l'instance, a pu augmenter annuellement le nombre d'activités d'enrichissement que l'association pouvait offrir.

L'Alberta a réussi à surpasser toutes les cibles qu'elle s'était fixées par rapport à ce domaine. Neuf centres d'accréditation en langue française ont été créés, au lieu des six prévus, offrant ainsi aux élèves et aux étudiants qui le souhaitaient l'occasion de se présenter à l'épreuve menant à l'obtention du DELF, un diplôme reconnu à l'échelle internationale. Un total de 106 événements d'enrichissement, y compris des activités culturelles, auxquelles participaient les élèves, et des activités de perfectionnement professionnel, axées sur l'intégration de la culture dans

l'enseignement, ont été offerts en 2012-2013, contre les 70 prévus. Le nombre d'élèves participant à l'échange jeunesse Alberta-Québec, qui était de 11 en 2008-2009, a plus que doublé, atteignant 24 en 2012-2013. L'instance s'est aussi investie à promouvoir l'engagement et la participation communautaires, en appuyant les efforts des collectivités pourvoyant des activités culturelles et d'enrichissement et en encourageant des partenariats entre les écoles (M à 12), les établissements postsecondaires, les ministères, les organismes francophones et les groupes de parents.

Dans l'optique de continuer à mettre en valeur les contributions sociétales de la communauté fransaskoise, la Saskatchewan a maintenu l'appui qu'elle offrait à 11 initiatives d'enrichissement en langue seconde offertes annuellement. Les activités ont permis aux jeunes qui suivaient des programmes d'apprentissage de la langue seconde de s'intégrer et contribuer à la communauté fransaskoise de façon authentique. Outre la programmation de base, l'intégration des services à la petite enfance et du programme d'artistes scolaires, le cours de leadership, la programmation jeunesse et la programmation d'animations culturelles, il s'agissait d'encourager la participation des élèves au Projet Terroir, au Rendez-vous fransaskois, à la Fête fransaskoise, à la Journée du patrimoine ainsi qu'à la Journée du droit. Ainsi que leur énumération le souligne, ces initiatives ont touché une variété de contextes qui ont offert aux participants la possibilité de se servir de leur langue seconde de façon authentique.

Le Manitoba a marqué de grands succès quant aux taux de participation aux activités liées à ce domaine de résultats. En effet, le pourcentage de divisions scolaires qui ont offert des activités d'enrichissement linguistique et culturel est passé de 72 p. 100 (2008-2009) à 100 p. 100 (2012-2013) de celles où il existait des programmes d'immersion (FL2-I), soit 22, et à 97 p. 100 (35 divisions sur 36) de celles offrant le programme de français de base (FL2-B). De plus, alors que l'instance voulait maintenir à 45 098 le nombre d'élèves participant à ces activités, ce nombre a grimpé à 51 000 en 2011-2012 et à 54 000 en 2012-2013. Outre l'appui apporté aux divisions scolaires, l'instance a soutenu plusieurs autres initiatives, dont la French Immersion Celebration Day (Célébrons les programmes d'immersion en français), le programme d'échanges étudiants de la Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC) et le Festival du Voyageur.

L'Ontario a accusé un succès remarquable dans ce domaine, dépassant de manière spectaculaire ses buts. Au cours du protocole, l'instance visait une hausse de 10 p. 100 du nombre de conseils scolaires qui offriraient des occasions d'enrichissement aux élèves, de 35 p. 100 à 45 p. 100. Cette hausse devait permettre l'accroissement du nombre d'élèves participant à ces occasions de 4000 à 18 000. En 2012-2013, 100 p. 100 des conseils scolaires où la langue seconde est enseignée ont offert des activités d'enrichissement, auxquelles ont participé 252 000 élèves, soit une augmentation de 6200 p. 100 sur les chiffres de 2008-2009 et 14 fois plus que ce qui avait été estimé.

En plus de sa participation aux programmes d'échanges jeunesse linguistiques entre élèves au niveau interprovincial et son apport aux programmes Odyssee et Explore (dans le cas de l'ALS), pour lesquels il a acheté des places supplémentaires, le Québec a offert son appui à l'option Études Châteauguay, où le programme est offert dans les deux langues secondes. Ce programme pédagogique novateur de deux ans offre aux élèves l'occasion d'explorer, de développer et de réaliser une variété d'activités physiques et d'activités reliées à la santé dans un cadre favorisant l'approfondissement des connaissances en la langue seconde. Le programme propose également une ouverture sur le monde de l'entrepreneuriat et de l'environnement, ce qui permet aux jeunes de développer leur potentiel ainsi que leurs qualités personnelles et entrepreneuriales. L'instance a aussi octroyé des bourses d'études aux étudiants universitaires non francophones et a favorisé des échanges jeunesse linguistiques intraprovinciaux. Une attention particulière a été portée au nombre de jeunes participant à des activités d'enrichissement culturel et linguistique lors de diverses initiatives d'échanges jeunesse linguistiques, qui, au-delà des programmes Explore et Odyssee, se chiffrait à 97 en 2011-2012 et à 105 en 2012-2013. Ces échanges jeunesse linguistiques ont été des activités prisées par les élèves et les étudiants ainsi que par les milieux qui les ont accueillis.

Au Nouveau-Brunswick, où les activités d'enrichissement offertes aux élèves inscrits aux programmes de langue seconde sont nombreuses, l'objectif était d'augmenter le nombre d'écoles de langue anglaise qui appliqueraient la Politique sur l'environnement d'apprentissage bilingue. Au cours du protocole, le nombre de ces écoles est passé de 35 en 2008-2009, ce qui représentait

15 p. 100 des écoles de langue anglaise, à 220 en 2012-2013, ce qui représente 100 p. 100 de ces écoles. Un écart a été accusé pour la deuxième cible, qui était d'augmenter de 35 en 2008-2009 à 70 en 2012-2013 le nombre de classes d'élèves anglophones qui participeraient à des activités de communication en présentiel ou en virtuel avec des élèves francophones, venant soit de l'intérieur, soit de l'extérieur de la province. À la fin du protocole, 60 classes avaient participé à de telles activités. Il est à noter que les programmes d'été de sensibilisation culturelle et linguistique (FLS et ALS), destinés à des élèves de la 9^e, 10^e et 11^e année (selon le programme), ont été offerts annuellement. Comme c'était le cas pour la majorité des instances, le Nouveau-Brunswick a participé aux échanges jeunesse annuels de six mois avec le Québec.

Au cours du protocole, la Nouvelle-Écosse a réussi à tripler le nombre de participants à l'échange jeunesse linguistique de six mois avec le Québec, destiné aux élèves inscrits en 11^e année, de 11 en 2008-2009 à 33 en 2012-2013. Au cours de cette même période, elle a doublé le nombre d'élèves qui ont participé au congrès annuel Le français pour l'avenir et à ViewFinders : le Festival du film de l'Atlantique pour la jeunesse, de 125 à 250. Elle s'est aussi investie pour assurer un service de mentorat en français de base dans tous les conseils scolaires de langue anglaise de la province et a transféré des fonds au CMEC afin de pourvoir un poste supplémentaire de moniteur de langues dans le cadre du programme Odyssée.

Une initiative qui mérite particulièrement d'être soulignée a eu lieu en Nouvelle-Écosse. En mars 2013, pour la première fois, le programme culturel « La Mi-Carême » a permis à des élèves du programme d'immersion au niveau secondaire 2^e cycle (10^e à 12^e année) de découvrir la tradition de la Mi-Carême dans la communauté acadienne de Chéticamp. Neuf élèves du programme d'immersion de deux conseils scolaires anglophones se sont joints à sept élèves d'écoles du Conseil scolaire acadien provincial pour participer au projet et pour « courir la Mi-Carême ». Les élèves ont participé activement aux célébrations de la Mi-Carême, se joignant aux fabricants de masques et de costumes traditionnels et apprenant des chants et des danses, ce qui a permis aux élèves de prendre conscience de l'importance de cette tradition pour la francophonie locale. Un documentaire filmé de qualité professionnelle a été réalisé et il était prévu de le distribuer à toutes les écoles de la Nouvelle-Écosse pour promouvoir l'appréciation de la langue française et de la diversité culturelle dans la province.

L'Île-du-Prince-Édouard voulait doubler le nombre d'élèves qui participeraient à l'échange jeunesse de six mois avec le Québec de quatre à huit, et a dépassé cette cible, car, en 2012-2013, 13 élèves ont participé à ce programme. Tel qu'escompté, quatre écoles se sont investies, avec l'appui soutenu du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, à offrir des

activités d'enrichissement pour appuyer les élèves qui poursuivaient leur apprentissage en langue seconde.

À Terre-Neuve-et-Labrador, la participation aux divers programmes d'enrichissement a beaucoup augmenté, surpassant les espérances. Ainsi, si l'intention était de doubler le nombre d'élèves qui participeraient au Programme de bourses d'été en 9^e année de 51 (2008-2009) à 100, ce nombre a plus que triplé, atteignant 187 élèves en 2012-2013. De même, le nombre d'élèves qui ont participé au Programme de bourses d'été au Niveau 1 (équivalent de la 11^e année) est passé de 32 à 111 élèves, presque le double de la cible de 60 participants. Dans le cas de deux autres initiatives, le but était le simple maintien du niveau de participation, à savoir du nombre d'écoles qui participeraient à des voyages scolaires (50 en 2008-2009) et du nombre d'aides-enseignants (14 en 2008-2009) affectés aux écoles pour appuyer les élèves inscrits au programme d'immersion précoce (M à 6^e année). En 2012-2013, on notait des augmentations dans les deux cas, soit 78 écoles dont les élèves ont participé à divers camps et à des voyages à des régions francophones du Canada et à Saint-Pierre-et-Miquelon (un département d'outremer français qui jouit d'un statut particulier en ce qui concerne les échanges éducatifs) et 19 aides-enseignants affectés auprès des élèves. Il n'y a que du côté des camps d'été et d'hiver de français langue seconde qu'un léger écart s'est profilé : si, en 2008-2009, il y a eu 15 camps auxquels ont participé quelque 600 élèves, nombre dont le maintien était souhaité, en 2012-2013 il n'y a eu que 12 propositions de camp reçues. Toutes ont été accordées, permettant à plus de 500 élèves de tirer profit de ces expériences linguistiques et culturelles.

Le Nunavut a continué d'appuyer les écoles qui souhaitaient organiser des activités culturelles auxquelles pourraient participer les élèves inscrits aux divers programmes de français langue seconde, et, pour tenir compte du coût de la vie très élevé dans ce territoire, a offert un appui financier aux deux moniteurs de langues qui participaient au programme Odyssée. Au titre des échanges jeunesse linguistiques bisannuels, un seul échange a pu avoir lieu en 2011-2012, à l'encontre des deux souhaités.

Les Territoires du Nord-Ouest comptaient tripler le nombre d'activités d'enrichissement de l'apprentissage d'une dizaine en 2008-2009 à une trentaine et, en 2012-2013, ont pu appuyer 37

activités d'enrichissement d'une grande variété. L'instance s'est investie dans la conception, l'achat et l'adaptation aux réalités des Territoires de programmes de ressources pour appuyer la réalisation des activités d'enrichissement prévues, souvent en partenariat avec d'autres instances (Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens) et avec des organismes œuvrant au niveau national (Association canadienne des professeurs de langues secondes, Association canadienne des professeurs d'immersion, Canadian Parents for French). En plus d'appuyer des activités culturelles et d'enrichissement de l'apprentissage, les Territoires du Nord-Ouest ont contribué des fonds au programme de moniteurs de langues.

Un appui financier et logistique a également été octroyé aux moniteurs de langues au Yukon. L'instance a transféré des fonds au programme Odyssée afin de pourvoir deux postes de moniteur additionnels, en vue de maintenir le nombre à 10 annuellement. L'instance a aussi appuyé la participation des élèves à des activités culturelles et d'enrichissement telles que, entre autres, les sorties à une cabane à sucre, des camps de plein air, le Festival des contes et Le français pour l'avenir. Signalons particulièrement le développement par l'instance, conjointement avec des organismes communautaires appuyés des moniteurs de langues, d'une planification pour l'intégration culturelle entre écoles et entre niveaux scolaires dans une même école. La coordination de ces efforts a permis de mieux livrer la programmation culturelle, en plus de cultiver un sens d'appartenance à la communauté, une estime de soi accrue et une fierté chez l'élève de sa compétence quand il s'agissait de se servir de la langue apprise à l'école.

Le tableau 2.5 à l'ANNEXE B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 31 302 290 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 33 511 271 \$ de la part des instances.

Les activités d'enrichissement qui ont été offertes, qu'elles aient été d'ordre culturel ou social, ou qu'elles aient offert un appui à l'apprentissage, ont pu nourrir les programmes d'apprentissage de langues secondes, car elles ont permis aux participants de mettre en pratique la langue qu'ils apprenaient tout en cultivant l'appréciation de la culture véhiculée par cette langue. Par leurs investissements dans ce domaine, les instances ont souligné que l'enrichissement de l'apprentissage est un élément essentiel de la réussite des élèves dans leur parcours linguistique.





2.5 ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer les établissements postsecondaires pour améliorer la prestation de programmes de français ou d'anglais langues secondes. Elles ont également encouragé les élèves et les étudiants à poursuivre l'apprentissage de leur langue seconde au niveau postsecondaire ou de s'inscrire à des programmes postsecondaires dispensés en leur langue seconde.

En Colombie-Britannique, les fonds affectés à ce domaine de résultats ont été répartis en deux catégories, soit l'octroi des bourses pour les étudiants d'une part et l'appui aux établissements postsecondaires de l'autre. Annuellement, au cours de ce protocole, un total de 80 étudiants ont reçu des bourses pour l'apprentissage du français ou en français au niveau postsecondaire. D'autres bourses ont été octroyées à des étudiants désireux de devenir enseignants de français qui se sont inscrits à un programme de didactique d'un an offert dans un établissement postsecondaire de la Colombie-Britannique. L'instance a appuyé de façon générale les établissements postsecondaires quant à l'offre de cours ou de programmes en français, qu'ils soient dans le domaine de la didactique ou de la langue et de la littérature.

Par exemple, l'Université Simon-Fraser a reçu des contributions pour la conception et la prestation de nouveaux programmes destinés aux étudiants francophiles. L'instance ciblait aussi le maintien ou l'augmentation du nombre d'étudiants qui s'inscriraient au Collège Educacentre, qui était de 84 en 2008-2009. Le collège a aussi reçu de l'appui pour la conception et l'offre de cours en français destinés aux apprenants adultes et du niveau scolaire secondaire.

Il y a, en Alberta, ailleurs qu'au Campus Saint-Jean (CSJ), un nombre de cours ou de programmes en matière d'éducation en français auxquels peuvent s'inscrire les étudiants. Une augmentation annuelle de 2 p. 100 était souhaitée dans trois domaines : le nombre de cours de français ou en français (165 en 2008-2009), le nombre d'étudiants inscrits à des cours de français (2903 en 2008-2009) et le nombre de cours de français offerts en ligne (10 en 2009-2010). Un franc succès a été marqué dans le premier de ces cas, le nombre de cours offerts en 2012-2013 atteignant 210. Dans le deuxième cas, le nombre d'inscriptions a pu être maintenu, en général, malgré la performance forte de l'économie provinciale, et 2886 étudiants se sont inscrits à ces programmes pendant la dernière année du protocole. Quant à la troisième cible, il y a eu augmentation à 11 de cours offerts en ligne. L'Alberta a appuyé la conception de programmes

d'études à l'Université de l'Alberta (Département de Langues modernes et d'Études culturelles), l'Université de Calgary et l'Université de Lethbridge, ainsi que pour la conception d'activités pour l'enseignement du FLS au CSJ, y compris l'évaluation de compétences orales en français, l'aménagement d'installations, l'achat ou la mise à jour d'équipement, l'appui au recrutement et la rétention d'étudiants. Les résultats des initiatives mises en œuvre par le CSJ, tant pour l'enseignement dans la langue de la minorité que pour l'enseignement de la langue seconde, se trouvent à la section 1.5 du présent rapport. En dernier lieu, l'instance a mis des bourses d'études à la disposition d'étudiants au niveau postsecondaire qui suivaient des cours de français ou s'inscrivaient à des programmes offerts en français.

Reconnaissant que l'offre d'un apprentissage postsecondaire en français représente une contribution appréciable à l'économie du savoir et au marché du travail, la Saskatchewan avait pour ambition de développer et de livrer des cours à distance, soit en langue seconde, soit en didactique des langues secondes, afin de permettre aux divisions scolaires de développer leurs capacités d'offrir plus de programmes de français destinés aux adultes en milieu rural, ainsi que de la formation collégiale technique et professionnelle en français. L'accès à ces formations et programmes a permis aux divisions scolaires de former et retenir des enseignants en milieu rural et d'appuyer les élèves inscrits aux établissements dans de petits centres de la province.

Le Manitoba ciblait l'accroissement du taux d'inscriptions d'étudiants aux programmes offerts en français langue seconde au niveau postsecondaire de 240 en 2008-2009 à 252 en 2012-2013, en offrant des bourses d'études aux étudiants et en faisant la promotion des programmes. Malgré ces efforts, la cible n'a pas pu être atteinte, l'écart ayant été causé par la diminution du taux de diplomation dans les écoles d'immersion au Manitoba (consulter la section 2.1).

En Ontario, les efforts consentis pour accroître le nombre d'étudiants dont le français est la langue seconde qui suivraient des cours universitaires en français ont été couronnés de succès. Le nombre d'inscriptions est passé de 4582 en 2007-2008 à 5112 en 2012-2013, soit une augmentation de 530 étudiants, plus que le double du nombre ciblé (230).

Le Régime d'immersion de l'Université d'Ottawa est une initiative qui mérite une attention particulière. Celui-ci permet aux étudiants dont le français ou l'anglais est la langue seconde de suivre une partie de leur programme dans leur langue seconde. Cette possibilité est offerte dans 58 programmes, et 18 autres programmes au sein des facultés des sciences et de génie offrent le régime de français enrichi, un nombre plus restreint de cours y étant offert en français. Les étudiants ont accès à une gamme élargie de ressources sur le campus – un centre de mentorat et de l'aide en rédaction (en français ou en anglais), notamment – et ont de nombreuses occasions de mettre en pratique leur connaissance de la langue seconde à l'extérieur des salles de classe, dans la région de la capitale nationale et ailleurs. Les inscriptions au régime n'ont cessé d'augmenter depuis sa création. En 2009-2010, il y avait 995 étudiants inscrits, et 1485 en 2012-2013. À mesure que le nombre d'inscriptions au régime augmente, les programmes gagnent en efficacité et en rentabilité, tout en permettant à l'Université d'Ottawa d'offrir une gamme de plus en plus intéressante de cours dispensés dans la langue seconde des étudiants.

Pour favoriser une orientation pratique de l'apprentissage de la langue seconde, le Québec a conçu et mis en ligne un cours virtuel bilingue pour le français et l'anglais des affaires en langue seconde. L'utilisation des technologies pour motiver les étudiants dans leur démarche d'apprentissage de la langue seconde donne un aspect novateur à ce projet et a attiré l'intérêt de nombreux étudiants.

Dans l'ensemble, les Maritimes ont axé leurs efforts sur l'augmentation du nombre d'étudiants qui choisiraient de poursuivre au moins une partie de leur éducation au niveau postsecondaire dans leur langue seconde. Le Nouveau-Brunswick a marqué de grands succès dans ce domaine, car le nombre d'inscriptions à l'Université de Moncton (établissement de langue française) d'étudiants en provenance d'écoles secondaires de langue anglaise est passé de 30 en 2008-2009 à 86 en 2012-2013, bien au-delà de la cible de 50. Toujours à l'Université de Moncton, un accroissement a été noté au nombre d'étudiants inscrits à des cours d'ALS et de FLS, alors que la cible était de maintenir le nombre atteint à la fin du précédent protocole, soit à 1050 et 476 respectivement. Or, en 2012-2013, les effectifs étaient de 1400 et 808, ce qui démontre l'intérêt porté envers les langues officielles par les étudiants. En ce qui touche les détails portant sur les actions entreprises par la

Nouvelle-Écosse dans ce domaine, le lecteur est invité à consulter la section 1.5, car les initiatives qui y sont décrites touchent à la fois le français langue première et le français langue seconde. À l'Île-du-Prince-Édouard, où le Collège Acadie tenait à augmenter le nombre d'inscriptions aux cours de français langue seconde, les résultats étaient nuancés, car le nombre d'inscriptions n'a pas atteint la cible espérée à la fin du protocole. Quoique les inscriptions aient augmenté de 227 (2008-2009) à 287 (2012-2013), le nombre visé était de 400 inscriptions, ce qui a été dépassé en 2011-2012 (431 inscriptions) pour diminuer l'année suivante. Dans l'ensemble, cependant, les efforts de cette instance ont été couronnés de succès.

En appuyant plusieurs initiatives qui faciliteraient l'accès à des programmes au niveau postsecondaire, Terre-Neuve-et-Labrador souhaitait maintenir ou augmenter les résultats constatés à la fin du protocole précédent. En 2012-2013, l'instance accusait des succès modestes en ce domaine. Elle avait visé l'augmentation du nombre de participants au programme de bourses d'études postsecondaires, qui se chiffrait à 24 en 2008-2009, mais en 2012-2013, il n'y a eu que 22 demandes déposées, toutes accordées. Malgré les efforts et le soutien consentis, moins d'étudiants ont choisi de s'inscrire au programme de formation d'enseignants de langue seconde à la Faculté d'éducation de l'Université Memorial : en 2012-2013, 48 étudiants s'y étaient inscrits, alors qu'en 2008-2009, il y en avait eu 56. Le nombre d'inscriptions varie d'année en année au Collège Grenfell, où sont offerts des programmes d'apprentissage de français langue seconde; en 2012-2013, sept apprenants ont suivi le programme, contre 20 en 2008-2009. Cependant, le nombre d'inscriptions au programme d'immersion de l'Institut Frecker, situé sur l'île Saint-Pierre (Saint-Pierre et Miquelon, France), et intégré à l'Université Memorial, a augmenté de 40 (2008-2009) à 47 (2012-2013).

Le Yukon a réussi à augmenter le nombre d'étudiants inscrits à des programmes postsecondaires offerts en français de 12 (2008-2009) à 15 (2012-2013) grâce à des fonds qui ont permis d'offrir des bourses à ces étudiants. La collectivité a apprécié l'appui de l'Association franco-yukonnaise (AFY) quant à la prestation des services d'apprentissage en français langue seconde. Ce service a subvenu aux besoins de la population adulte yukonnaise en matière d'apprentissage des langues officielles du Canada en offrant une programmation accessible et

communautaire. Ce faisant, l'AFY s'est employée à accroître les possibilités de carrière pour les participants adultes et à offrir un soutien aux parents désireux d'appuyer l'éducation de leurs enfants. Il y a aussi eu une forte hausse du nombre d'apprenants prenant avantage des classes de FLS offertes.

Le tableau 2.6 à l'ANNEXE B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013 qui étaient de 24 592 845 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 27 318 703 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 3 099 600 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 3 411 637 \$ de la part des instances.

Dans l'ensemble, les instances ont pu faciliter l'accès à l'enseignement postsecondaire en langue seconde, soit en offrant des bourses d'études, soit en soutenant directement les établissements qui offraient des programmes qui répondaient aux besoins des apprenants. Il pouvait s'agir de programmes en didactique des langues secondes ou de programmes d'apprentissage de la langue seconde (FLS et ALS), ces derniers destinés soit à des étudiants, soit à des adultes pour qui la langue seconde avait une importance particulière.

2.6 APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE

Les fonds affectés à ce domaine de résultats ont permis aux instances d'appuyer, au niveau scolaire, le perfectionnement du personnel enseignant, en subventionnant des formations ponctuelles ou en octroyant des bourses qui ont permis à des enseignants de poursuivre leurs études, soit pour élargir leurs connaissances linguistiques, soit pour approfondir leur compréhension de la didactique des langues, et d'améliorer ainsi leurs pratiques pédagogiques. Au niveau postsecondaire, les contributions financières avaient pour but d'encourager et d'appuyer la recherche dans le domaine de l'enseignement du français langue seconde et de l'anglais langue seconde.

Dans ce cadre, la Colombie-Britannique s'est investie dans un large éventail d'initiatives, contribuant aux efforts des districts scolaires quant à l'offre d'ateliers de formation en didactique du français langue seconde. L'instance a également contribué des fonds à divers organismes, y compris à l'Association provinciale des professeurs d'immersion et du programme francophone (APPIPC) pour appuyer l'offre d'activités de

formation professionnelle, à l'Université de Victoria pour offrir des cours de français crédités destinés aux enseignants en immersion ou en français de base, et à l'Université Simon-Fraser pour la prestation de programmes de 2^e et 3^e cycles en didactique du français. L'instance ciblait aussi une augmentation d'au moins 5 p. 100 au nombre de bourses octroyées à des enseignants désireux d'approfondir leurs connaissances de la langue seconde ou de poursuivre des études et des formations offertes en français; en 2012-2013, 145 bourses ont été accordées, soit une augmentation de 5 p. 100 par rapport aux 138 offertes en 2008-2009. En tandem avec ce but, la Colombie-Britannique a soutenu des enseignants inscrits à des programmes universitaires des cycles supérieurs et a appuyé des recherches entreprises par des étudiants inscrits au 2^e ou au 3^e cycle d'études postsecondaires. Les recherches portaient sur l'amélioration de la prestation des programmes de français langue seconde.

L'Alberta a dépassé la majorité des cibles qu'elle s'était fixées par rapport à ce domaine des résultats. Ayant visé le maintien à 60 du nombre total d'activités, soit de formation continue, de conception de programmes et autres (2008-2009), l'instance a réussi à augmenter le nombre de formations offertes à 142 en 2011-2012 et à 106 en 2012-2013. Le nombre d'instructeurs (permanents

et chargés de cours) et de postes non académiques a également augmenté, de 60 en 2009-2010 à 65 en 2012-2013, et le rapport entre instructeurs et étudiants s'est amélioré, passant de 1 : 19 en 2008-2009 à 1 : 14 à la fin du protocole. Un soutien a été fourni à des établissements postsecondaires, en particulier à l'Université de l'Alberta, l'Université de Calgary et l'Université de Lethbridge, afin d'appuyer des recherches dans le domaine de la didactique des langues secondes et dans la prestation de programmes en langue seconde. Le Campus Saint-Jean (CSJ), en tant qu'établissement à double vocation (programmes en français destinés aux étudiants dont le français est soit la langue maternelle, soit le français langue seconde), a fait l'objet de contributions qui ont été octroyées sous deux rubriques, à savoir le recrutement et la rétention de personnel académique et non académique d'une part, et l'élargissement des champs de recherche, d'activités de perfectionnement professionnel et de partenariats avec la communauté d'autre part. Étant donné que ces initiatives cernaient également l'éducation en français langue maternelle, la discussion portant sur les résultats obtenus se trouve à la section 1.6 de ce rapport.

Afin de développer la capacité du personnel enseignant à enseigner efficacement dans les programmes de langues secondes, la Saskatchewan





ciblait d'augmenter le nombre d'écoles et le taux de participation du personnel enseignant qui bénéficieraient d'activités de formation continue et de perfectionnement. En 2007-2008, il s'agissait de 25 p. 100 des écoles, soit 179 établissements, et le but était d'en arriver à 35 p. 100, soit 255. Le résultat a dépassé cet objectif, car une augmentation de 51 p. 100 a été enregistrée en 2012-2013, pour un total de 300 écoles, ou 42 p. 100 du nombre d'établissements scolaires.

Le Manitoba a largement dépassé sa cible d'accroître le nombre d'inscriptions aux programmes de FLS au niveau postsecondaire, passant de 53 (2008-2009) à 72 (2012-2013), nombre qui excède de 15 la cible de 57 prévue au plan d'action. Au cours de cette même période, une hausse de 120 à 127 du nombre d'inscriptions dans les programmes linguistiques et didactiques était prévue. En 2012-2013, il y a eu 126 inscrits, mais il faut noter que les nombres d'inscriptions ont été plus élevés pendant les deux années précédentes, soit 155 en 2010-2011 et 148 en 2011-2012.

À la fin du protocole précédent (2005-2006 à 2008-2009), 92 p. 100 des conseils scolaires de langue anglaise en Ontario offraient à leur personnel enseignant des activités de perfectionnement professionnel touchant le domaine de l'enseignement du français langue seconde; comme prévu, cette proportion a augmenté à 100 p. 100, objectif atteint dès 2011-2012 et maintenu en 2012-2013.

L'instance souhaitait également augmenter de 20 p. 100 (c'est-à-dire, de 70 p. 100 à 90 p. 100) le niveau de participation du personnel enseignant de FLS à de telles activités. Au cours du protocole, cependant, l'orientation des conseils scolaires a été modifiée et ils ont reconnu la valeur d'offrir du perfectionnement professionnel approfondi, destiné à des groupes d'enseignants sélectionnés pour leurs qualités de leadership et qui, à leur tour, offriraient des formations dans leurs conseils scolaires respectifs. Le Cadre européen commun de référence (CECR), dont l'implantation a vu ses débuts à mi-chemin du protocole, exigeait aussi une formation soutenue pour un nombre d'enseignants plus restreint (voir ci-dessous). À ces deux éléments s'ajoute qu'il peut être difficile dans les conseils scolaires de grande taille de rejoindre tous les enseignants et de suivre le taux de participation à des formations. Cela explique que le taux de participation du personnel enseignant à des formations en 2012-2013 se chiffrait à 60,2 p. 100, et des mesures ont été mises en place pour mieux suivre le taux de participation à l'avenir. En revanche, la cible de doubler le nombre de bourses accordées au personnel enseignant (20 en 2008-2009) a été largement dépassée, 69 bourses ayant été octroyées en 2012-2013.

Comme l'indique la section 2.3, l'Ontario s'est beaucoup investi dans le CECR. Des activités de perfectionnement professionnel liées au CECR ont eu lieu au niveau de la province, de la région et du conseil scolaire local en 2011-2012 et 2012-2013,

afin d'aider les éducateurs en français langue seconde à passer d'une connaissance superficielle du CECR à une compréhension approfondie de ce cadre, les habilitant à le mettre en œuvre en salle de classe. En lien avec le CECR, quatre ressources professionnelles additionnelles ont été conçues au cours de l'année 2012-2013, rendues disponibles en ligne et donc accessibles au public. Il s'agit de : 1) *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer* (CECR), une série de vidéos qui souligne les 10 éléments les plus importants du CECR; 2) *Échantillons de productions orales et écrites d'élèves selon les niveaux du CECR*, une collection d'échantillons de travaux produits par des élèves de quatre conseils scolaires ontariens et validés par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP, France) comme étant alignés aux normes internationalement reconnues du DELF; 3) *CEFR-inspired Classroom Practices* (pratiques didactiques inspirées par le CECR), une série de vidéos soulignant l'intégration de la communication orale, de la lecture et de l'écriture au sein d'une approche orientée sur l'action et inspirée par le CECR; et 4) *Effective Assessment Practices in FSL: Connecting Growing Success and the Common European Framework of Reference for Languages – CEFR* (pratiques efficaces d'évaluation en FLS : les liens entre *Growing Success* et le Cadre européen commun de référence pour les langues – CECR), qui a été produit par le district scolaire Ottawa-Carleton et offre des orientations quant à des pratiques d'enseignement et d'évaluation. De plus, la totalité des 60 conseils de langue anglaise a offert des activités de perfectionnement professionnel pour les enseignants en FLS, rejoignant à peu près 64 p. 100 des 13 900 enseignants de cette catégorie, plus de 8300 d'entre eux y ayant participé.

Souhaitant combler la pénurie d'enseignants qualifiés en anglais langue seconde, le Québec visait à maintenir, voire augmenter, le nombre de bourses accordées pour le perfectionnement des enseignants en didactique de l'ALS. En 2011-2012, 53 bourses ont été octroyées, et en 2012-2013, 54. Dans les deux programmes de langue seconde, le français et l'anglais, l'instance s'est investie dans des sessions de perfectionnement, dans la recherche et le développement en langue seconde, et dans la formation en évaluation de la compétence à l'oral.

Le Nouveau-Brunswick avait pour cible, entre 2010-2011 et 2012-2013, d'augmenter de 10 p. 100 le nombre d'enseignants de français

langue seconde dont la compétence à l'oral se situerait au niveau Avancé Plus ou au niveau Supérieur de l'échelle de compétence appliquée dans cette instance. Ce résultat a été partiellement atteint, le pourcentage du nombre d'enseignants se situant au niveau Avancé Plus ayant augmenté de 10 p. 100 à 18,9 p. 100, et celui de ceux se situant au niveau Supérieur demeurant stable, à 66,4 p. 100. En vue d'améliorer la prestation des programmes de français langue seconde, l'instance a aussi mis en œuvre un processus d'évaluation individualisé du personnel enseignant, et visait à ce que 60 p. 100 des écoles du réseau anglophone y aient participé avant la fin du protocole. Les évaluations se concentraient sur cinq domaines qui permettraient d'améliorer les pratiques didactiques : le leadership pédagogique, les pratiques pédagogiques, la mesure des progrès des élèves, l'organisation scolaire et l'environnement scolaire. Étant donné le temps requis pour exécuter ces évaluations et le fait qu'un poste au sein de l'équipe d'évaluation n'a pu être pourvu, à la fin de l'année scolaire 2012-2013, 51 p. 100 des écoles avaient fait l'objet de cette évaluation. Au niveau postsecondaire, le Nouveau-Brunswick a maintenu à cinq par année le nombre de projets de recherche entrepris par l'Université du Nouveau-Brunswick (FLS et ALS) et a appuyé les activités liées à la diffusion des connaissances et à la production de matériel pédagogique connexe.

Au palier scolaire, la Nouvelle-Écosse avait comme visées d'augmenter le nombre de participants aux sessions de formation et de perfectionnement en Français de base de 22 (2008-2009) à 150 ou plus (2012-2013), et d'augmenter le nombre de participants suivant des formations ou des sessions de perfectionnement au cours de l'été de 150 à 200 au cours de la même période. Ces deux cibles ont été atteintes, grâce aux initiatives qui ont été mises en œuvre : des formations axées sur la littérature (tous les programmes de FLS), un appui apporté aux enseignants dans le domaine de la numératie dans les programmes d'immersion, l'offre de trois sessions de cours de perfectionnement linguistique en ligne par année, auxquelles ont participé entre 10 et 12 participants par session, et des projets de recherche portant sur l'avenir du français intensif en Nouvelle-Écosse. Au palier universitaire, la province a réussi à doubler le nombre de bourses accordées aux futurs enseignants de six à 12 au cours du protocole; les bourses ont été octroyées sous condition que ces personnes travaillent pendant au moins deux ans au sein d'un des conseils scolaires néo-écossais à la fin de leurs études. L'instance a également augmenté de 56 à 67 le nombre de bourses d'études offertes aux

enseignants de langue seconde. Ces bourses ont permis à ces enseignants d'approfondir leurs connaissances dans le domaine de l'enseignement du FLS ou d'acquérir des habiletés leur permettant d'appuyer l'apprentissage des élèves faisant face à des défis.

L'Île-du-Prince-Édouard a largement dépassé sa cible d'accroître le nombre d'enseignants qui bénéficieraient d'activités de formation continue et de perfectionnement. L'instance visait passer de 75 enseignants (2008-2009) qui profitaient de ces activités à 100, mais a enregistré en 2012-2013 une participation de plus de 350 enseignants ayant participé à plus de 80 formations portant sur divers thèmes en éducation. Un deuxième objectif de l'instance était d'augmenter, avant la fin du protocole, le taux de rétention des nouveaux enseignants de 5 p. 100 à 10 p. 100, mais n'a vu qu'une augmentation à 6 p. 100.

En 2012-2013, Terre-Neuve-et-Labrador, par l'entremise d'un programme de bourses de recherche, a appuyé deux enseignants qui ont poursuivi leurs études pendant deux semestres dans un établissement postsecondaire francophone. Tout en souhaitant maintenir le nombre de bourses d'été accordées à des enseignants pour améliorer leurs compétences linguistiques (18 en 2008-2009), l'instance a réussi à plus que doubler le nombre de participants à 39 en 2012-2013. Un maintien au cours de cette même période du nombre de participants aux activités de perfectionnement professionnel offertes par les districts scolaires (10 séances et 221 participants) était aussi désiré; ici aussi, une augmentation a eu lieu, 250 enseignants ayant participé aux 12 séances qui ont été offertes en 2012-2013. Outre sa contribution aux activités de perfectionnement professionnel destinées au personnel enseignant qui ont eu lieu sur place pendant l'année scolaire ou pendant les étés, Terre-Neuve-et-Labrador a également appuyé un nombre d'enseignants qui ont participé à des congrès nationaux, tels que ceux organisés par l'Association canadienne des professeurs de langue seconde (ACPLS) et l'Association canadienne des professeurs en immersion (ACPI). En 2012-2013, 34 enseignants ont pu profiter de cet appui, une légère augmentation par rapport aux 30 qui avaient reçu le même appui en 2008-2009.

Le Nunavut a maintenu à quatre le nombre d'écoles dont le personnel a bénéficié d'activités de perfectionnement professionnel. Afin d'améliorer le taux de rétention de nouveaux enseignants,

l'instance s'est penchée sur le perfectionnement du personnel enseignant en offrant des formations spécialisées portant sur l'enseignement des langues ainsi que de l'appui pour assister à des congrès nationaux. Ces efforts ont été couronnés de succès, car le Nunavut a surpassé son but de faire passer de 60 p. 100 à 75 p. 100 la proportion des enseignants qui renouvelleraient leur contrat pour deux ans et plus : à la fin du protocole, 80 p. 100 des enseignants avaient renouvelé leur contrat.

Les Territoires du Nord-Ouest visaient à accroître le nombre d'activités de formation continue et de perfectionnement professionnel destinées à son personnel enseignant au sein des programmes de FLS d'une vingtaine en 2008-2009 à une trentaine en 2012-2013. Cette cible a été dépassée, 36 activités ayant été offertes au cours de la dernière année du protocole. Au cours de la même période, le nombre d'enseignants ayant reçu une formation continue relative aux programmes de français intensif et de français enrichi (post intensif) est passé de quatre en 2008-2009 à huit en 2012-2013. Un troisième but, celui d'augmenter le nombre de journées de perfectionnement professionnel de 60 en 2010-2011 à 90 en 2012-2013, a été légèrement surpassé, 96 journées ayant eu lieu au cours de cette dernière année. Les Territoires du Nord-Ouest ont également maintenu le nombre de conseillers pédagogiques (supervision et mentorat) affectés aux programmes de français langue seconde.

Au Yukon, deux cibles avaient été cernées et ont été atteintes, soit d'augmenter le nombre d'activités de perfectionnement professionnel de quatre (2008-2009) à six (2012-2013) et de maintenir le taux de rétention d'enseignants dans les programmes de français langue seconde à 96 p. 100. Au nombre des initiatives visant à améliorer la prestation des programmes de FLS, deux d'entre elles sont à souligner. En premier lieu, il s'agit de celle qui a porté sur le leadership au sein des programmes de français langue seconde, où, une fois l'an, les administrations des écoles se sont réunies avec les autres parties prenantes pour discuter de l'avenir des programmes FLS et des améliorations qui pourraient y être apportées. Ces acteurs se sont engagés à livrer une programmation de FLS efficace et à offrir aux élèves des possibilités de se servir de la langue apprise en salle de classe au dehors des murs des écoles. Deuxièmement, l'instance a offert des ateliers de formation en évaluation de la compétence orale, où des conférenciers

ont été invités à présenter une échelle de compétence orale et ont formé des enseignants à passer en entrevue les élèves. Un certain nombre d'enseignants a été habilité à exécuter les entrevues et pourra, à l'avenir, participer à l'évaluation des élèves inscrits aux programmes de français langue seconde. Une cohérence accrue dans la prestation des programmes de FLS se dégage de ces initiatives, ainsi qu'une hausse du niveau de compétence en communication orale en français de la part des élèves.

Le tableau 2.7 à l'ANNEXE B fait état des fonds affectés à ce domaine de résultats de 2009-2010 à 2012-2013, qui étaient de 54 204 666 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 62 191 857 \$ de la part des instances. À ces sommes se sont ajoutées les contributions provenant des fonds complémentaires, dont fait état l'ANNEXE C, qui étaient de 1 352 000 \$ de la part du gouvernement fédéral et de 1 514 018 \$ de la part des instances.

L'appui porté aux nombreuses activités de perfectionnement professionnel à l'échelle nationale, ainsi que les contributions aux recherches entreprises dans le domaine de l'enseignement des langues secondes, a démontré l'engagement des instances envers

l'épanouissement des enseignants et, tout particulièrement, le désir de s'assurer que les élèves et étudiants inscrits à ces programmes réussissent à un haut degré à maîtriser leur langue seconde.



CONCLUSION

Le *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013* met en évidence la volonté des provinces et des territoires de faire progresser l'apprentissage du français et de l'anglais. L'entente cadre met en évidence la vision commune à toutes les instances et, par ce protocole, les ministres de l'Éducation reconnaissent l'importance d'améliorer la qualité de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde, et ce, à tous les niveaux d'éducation.

D'après les modalités du protocole en vigueur pendant les années 2009-2010 à 2012-2013, le CMEC présente deux rapports offrant une vue d'ensemble sur les initiatives mises en œuvre par les provinces et les territoires en matière d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde. Pour faire le lien entre le texte du protocole et celui du rapport, le CMEC a choisi de dresser un portrait pancanadien portant sur les domaines de résultats qui ont fait l'objet des ententes bilatérales entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces et des territoires.

Le portrait ainsi dessiné témoigne qu'il existe à la fois des points communs et de la diversité en ce qui concerne les efforts déployés par les provinces et les territoires à l'égard de l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la deuxième langue officielle. Toutes les instances, par exemple, se penchent sur la promotion auprès des populations minoritaires en ce qui concerne l'accès à l'éducation en langue minoritaire, mais utilisent différents moyens pour atteindre leur objectif. De même, l'apprentissage de la langue seconde chez la population majoritaire est un élément auquel toutes les instances consacrent de nombreux efforts, et ce, à tous les niveaux d'enseignement.

Les actions menées par les instances sont diverses et ont répondu aux besoins de chacune dans les divers domaines de résultats qu'elles ont établis. Ces domaines ont permis aux instances de bien cibler leurs actions, afin d'assurer la participation des élèves et des étudiants à l'apprentissage dans la langue de la minorité et à l'apprentissage de la langue seconde, en offrant une gamme variée de programmes intéressants, tout en s'assurant que les interventions et les

actions remportaient du succès sur le plan du rendement. Pour enrichir l'expérience d'apprentissage, non seulement les instances ont-elles facilité la mise en œuvre d'activités socioculturelles et d'échanges jeunesse entre groupes linguistiques, mais elles ont aussi mis en œuvre des programmes d'intervention pour les élèves qui faisaient face à des défis dans leur apprentissage. Toutes les instances ont mis en œuvre des modalités pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études postsecondaires, soit dans la langue de la minorité, soit dans leur langue seconde. Qui plus est, un appui a été accordé aux recherches susceptibles d'améliorer la prestation de programmes de langues et au perfectionnement continu du personnel enseignant, et ce, à tous les niveaux d'enseignement. Tout a été mis en œuvre pour améliorer la prestation des programmes et offrir à la jeunesse canadienne des possibilités d'enrichir leur vie.

D'une instance à l'autre, les défis ont été nombreux, y compris les particularités démographiques, les contextes culturels et les systèmes de prestation de services éducatifs. De plus, la conjoncture économique des dernières années dans certaines régions du pays a eu une incidence sur le maintien et la conception des programmes d'enseignement dans la langue de la minorité et d'enseignement de la langue seconde, et

le CMEC salue les efforts consentis par toutes les instances pour assurer non seulement le maintien des programmes d'enseignement, mais aussi leur accroissement.

Le CMEC se réjouit de la contribution continue du gouvernement du Canada aux efforts continus déployés par chaque province et chaque territoire quant à l'enseignement dans la langue de la minorité et de l'enseignement de la langue seconde. Par sa participation financière au paiement des dépenses engagées par les provinces et les territoires pour assurer l'enseignement des langues officielles du Canada, le gouvernement fédéral contribue à assurer la pérennité de la dualité linguistique canadienne.





ANNEXES

ANNEXE A Objectif linguistique 1

ANNEXE B Objectif linguistique 2

ANNEXE C Fonds complémentaires

ANNEXE D Programmes des langues officielles

ANNEXE E Personnes ressources

ANNEXE F Glossaire

ANNEXE A

OBJECTIF LINGUISTIQUE 1

TABLEAU 1.1

Nombre d'effectifs - ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ*

INSTANCE	2008-2009			2009-2010		
	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la langue de la minorité	Pourcentage des élèves dans les écoles de la langue de la minorité	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la langue de la minorité	Pourcentage des élèves dans les écoles de la langue de la minorité
Colombie-Britannique	648 623	4 221	0,65 %	649 949	4 369	0,67 %
Alberta	583 000	5 573	0,96 %	586 900	5 549	0,95 %
Saskatchewan**	159 457	1 262	0,79 %	159 818	1 338	0,84 %
Manitoba	195 671	5 323	2,72 %	196 073	5 223	2,66 %
Ontario	2 070 679	91 830	4,43 %	2 059 701	92 976	4,51 %
Québec (AN)	1 024 298	114 181	11,15 %	1 008 344	110 133	10,92 %
Nouveau-Brunswick (FR)	108 407	31 119	28,71 %	106 394	30 420	28,59 %
Nouvelle-Écosse	133 134	4 358	3,27 %	130 550	4 446	3,41 %
Île-du-Prince-Édouard	20 536	711	3,33 %	20 148	715	3,55 %
Terre-Neuve-et-Labrador	70 631	269	0,38 %	69 665	256	0,37 %
Nunavut	9 280	53	0,57 %	9 038	51	0,56 %
Territoires du Nord-Ouest	8 628	193	2,23 %	8 407	192	2,28 %
Yukon	5 065	158	3,12 %	5 137	170	3,31 %
Total	5 037 409	259 251	5,15 %	5 010 124	255 838	5,11 %

* Le nombre d'élèves se définit ici comme le nombre d'élèves inscrits dans toutes les écoles où l'enseignement se fait dans la langue de la minorité linguistique.

** À compter de 2010-2011, le recensement des élèves en Saskatchewan comprend les enfants instruits à domicile.

TABLEAU 1.1 (suite)

Nombre d'effectifs - ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ*

INSTANCE	2010-2011			2011-2012			2012-2013		
	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la langue de la minorité	Pourcentage des élèves dans les écoles de la langue de la minorité	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la langue de la minorité	Pourcentage des élèves dans les écoles de la langue de la minorité	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits dans les écoles de la langue de la minorité	Pourcentage des élèves dans les écoles de la langue de la minorité
Colombie-Britannique	649 384	4 485	1 %	641 605	4 616	0,72 %	638 839	4 763	0,75 %
Alberta	591 100	5 699	0,96 %	598 100	5 943	0,99 %	616 400	6 274	1,02 %
Saskatchewan**	165 451	1 488	0,90 %	165 893	1 566	0,94 %	168 442	1 768	1,05 %
Manitoba	196 580	5 236	2,66 %	198 100	5 253	2,65 %	199 229	5 397	2,71 %
Ontario	2 051 862	94 849	4,62 %	2 043 118	96 880	4,73 %	2 037 254	98 695	4,84 %
Québec (AN)	998 085	107 096	10,73 %	992 794	105 205	10,60 %	990 787	101 788	10,27 %
Nouveau-Brunswick (FR)	104 421	29 842	28,56 %	102 579	29 455	28,71 %	101 079	29 124	28,81 %
Nouvelle-Écosse	128 131	4 634	3,62 %	125 540	4 771	3,80 %	122 643	4 934	4,02 %
Île-du-Prince-Édouard	21 365	820	3,84 %	20 831	854	4,10 %	20 406	829	4,06 %
Terre-Neuve-et-Labrador	68 729	266	0,39 %	67 933	306	0,45 %	67 604	348	0,51 %
Nunavut	8 855	59	0,70 %	8 902	84	0,94 %	9 074	82	0,90 %
Territoires du Nord-Ouest	8 576	199	2,32 %	8 509	216	2,54 %	8 399	220	2,62 %
Yukon	5 100	185	3,63 %	5 022	204	4,06 %	5 024	198	3,94 %
Total	4 997 639	254 858	5,10 %	4 978 926	255 353	5,13 %	4 985 180	254 420	5,10 %

ANNEXE A

TABLEAU 1.2

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.1 : PARTICIPATION DES ÉLÈVES*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	2 535 900	2 535 900	2 535 900	2 535 900	2 035 900	2 035 900
Alberta	898 316	898 316	898 316	898 316	898 316	898 316
Saskatchewan	1 037 611	780 000	1 060 011	780 000	1 060 011	780 000
Manitoba	3 441 102	1 752 498	3 676 443	1 757 323	4 012 739	1 740 680
Ontario	21 000 000	20 623 950	21 000 000	20 623 950	21 000 000	20 819 950
Québec	1 914 000	1 914 000	1 390 000	1 390 000	944 100	944 100
Nouveau-Brunswick	4 992 024	1 700 000	5 306 752	1 150 000	5 684 361	1 150 000
Nouvelle-Écosse	274 231	256 000	292 315	256 000	284 673	256 000
Île-du-Prince-Édouard	239 041	434 588	320 056	480 000	387 966	467 500
Terre-Neuve-et-Labrador	200 000	235 000	200 000	235 000	200 000	235 000
Nunavut	21 000	24 928	25 000	25 000	25 000	12 500
Territoires du Nord-Ouest	1 931 343	602 850	2 167 828	602 850	2 491 733	602 850
Yukon	113 958	97 000	116 381	97 000	116 823	97 000
Total	38 598 526	31 855 030	38 989 002	30 831 339	39 141 622	30 039 796

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 1.2 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.1 : PARTICIPATION DES ÉLÈVES

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	2 035 900	2 035 900	9 143 600	9 143 600	18 287 200
Alberta	898 316	898 316	3 593 264	3 593 264	7 186 528
Saskatchewan	1 256 582	780 000	4 414 215	3 120 000	7 534 215
Manitoba	4 180 421	2 433 621	15 310 705	7 684 122	22 994 827
Ontario	21 000 000	20 819 950	84 000 000	82 887 800	166 887 800
Québec	456 240	456 240	4 704 340	4 704 340	9 408 680
Nouveau-Brunswick	5 512 035	1 150 000	21 495 172	5 150 000	26 645 172
Nouvelle-Écosse	296 584	256 000	1 147 803	1 024 000	2 171 803
Île-du-Prince-Édouard	475 000	475 000	1 422 063	1 857 088	3 279 151
Terre-Neuve-et-Labrador	200 000	235 000	800 000	940 000	1 740 000
Nunavut	25 000	25 000	96 000	87 428	183 428
Territoires du Nord-Ouest	2 373 829	602 850	8 964 733	2 411 400	11 376 133
Yukon	126 894	97 000	474 056	388 000	862 056
Total	38 836 801	30 264 877	155 565 951	122 991 042	278 556 993

ANNEXE A

TABLEAU 1.3

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.2 : OFFRE DE PROGRAMMES*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	721 672	721 672	721 672	721 672	779 172	779 172
Alberta	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
Saskatchewan	466 237	450 000	476 941	450 000	536 105	450 000
Manitoba	2 048 272	1 552 276	2 102 878	1 532 542	2 106 196	1 525 117
Ontario	11 205 000	10 875 000	11 205 000	10 675 000	11 205 000	11 244 300
Québec	31 373 690	31 373 690	31 369 904	31 369 904	33 195 923	33 195 923
Nouveau-Brunswick	45 759 109	4 261 180	49 298 274	2 775 329	49 063 897	2 775 329
Nouvelle-Écosse	1 812 548	1 754 725	1 903 125	1 754 725	1 896 325	1 754 525
Île-du-Prince-Édouard	290 432	448 500	293 762	414 000	330 501	390 500
Terre-Neuve-et-Labrador	1 530 000	673 000	1 550 000	728 000	1 550 000	728 000
Nunavut	1 290 958	473 801	1 277 200	473 000	838 892	387 284
Territoires du Nord-Ouest	37 567	155 000	33 662	155 000	40 290	155 000
Yukon	2 090 100	580 500	2 737 491	580 500	3 174 850	580 500
Total	100 325 585	55 019 344	104 669 909	53 329 672	106 417 151	55 665 650

*Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 1.3 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.2 : OFFRE DE PROGRAMMES

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	779 172	779 172	3 001 688	3 001 688	6 003 376
Alberta	1 700 000	1 700 000	6 800 000	6 800 000	13 600 000
Saskatchewan	754 578	450 000	2 233 861	1 800 000	4 033 861
Manitoba	1 456 572	951 426	7 713 918	5 561 361	13 275 279
Ontario	12 105 000	11 164 300	45 720 000	43 958 600	89 678 600
Québec	26 542 199	26 542 199	122 481 716	122 481 716	244 963 432
Nouveau-Brunswick	50 683 054	2 775 329	194 804 334	12 587 167	207 391 501
Nouvelle-Écosse	1 819 925	1 754 525	7 431 923	7 018 500	14 450 423
Île-du-Prince-Édouard	325 000	325 000	1 239 695	1 578 000	2 817 695
Terre-Neuve-et-Labrador	1 550 000	648 000	6 180 000	2 777 000	8 957 000
Nunavut	1 506 747	648 000	4 913 797	1 982 085	6 895 882
Territoires du Nord-Ouest	15 569	155 000	127 088	620 000	747 088
Yukon	3 711 921	580 500	11 714 362	2 322 000	14 036 362
Total	102 949 737	48 473 451	414 362 382	212 488 117	626 850 499

ANNEXE A

TABLEAU 1.4

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.3 : RENDEMENT DES ÉLÈVES*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000
Alberta	201 644	201 644	201 644	201 644	201 644	201 644
Saskatchewan	866 763	600 000	907 253	600 000	1 033 616	600 000
Manitoba	933 528	550 939	1 045 694	563 017	997 914	548 544
Ontario	6 550 000	2 110 000	6 550 000	2 110 000	6 550 000	1 679 575
Québec	355 000	355 000	361 472	361 472	116 546	116 546
Nouveau-Brunswick	3 637 946	1 200 000	5 651 075	1 820 000	5 024 096	1 820 000
Nouvelle-Écosse	636 785	620 000	648 597	620 000	668 300	620 000
Île-du-Prince-Édouard	103 302	189 444	92 366	135 600	142 250	154 232
Terre-Neuve-et-Labrador	14 040	11 960	17 360	10 640	17 380	10 640
Nunavut	24 000	20 423	23 000	20 000	7 417	10 000
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0
Yukon	57 247	50 000	60 310	50 000	73 296	50 000
Total	13 580 255	6 109 410	15 758 771	6 692 373	15 032 459	6 011 181

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 1.4 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.3 : RENDEMENT DES ÉLÈVES

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	200 000	200 000	800 000	800 000	1 600 000
Alberta	201 644	201 644	806 576	806 576	1 613 152
Saskatchewan	670 134	600 000	3 477 766	2 400 000	5 877 766
Manitoba	1 031 835	564 113	4 008 971	2 226 613	6 235 584
Ontario	6 550 000	2 110 000	26 200 000	8 009 575	34 209 575
Québec	1 316 975	1 316 975	2 149 993	2 149 993	4 299 986
Nouveau-Brunswick	3 608 157	1 820 000	17 921 274	6 660 000	24 581 274
Nouvelle-Écosse	675 895	620 000	2 629 577	2 480 000	5 109 577
Île-du-Prince-Édouard	263 232	263 232	601 150	742 508	1 343 658
Terre-Neuve-et-Labrador	20 790	12 210	69 570	45 450	115 020
Nunavut	20 000	20 000	74 417	70 423	144 840
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
Yukon	73 407	50 000	264 260	200 000	464 260
Total	14 632 069	7 778 174	59 003 554	26 591 138	85 594 692

ANNEXE A

TABLEAU 1.5

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.4 : MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	1 139 000	1 139 000	1 139 000	1 139 000	1 589 000	1 589 000
Alberta	382 285	382 285	382 285	382 285	382 285	382 285
Saskatchewan	310 522	310 000	310 867	310 000	421 440	310 000
Manitoba	898 199	578 169	869 230	574 523	960 242	581 101
Ontario	25 420 000	1 230 000	25 417 546	1 350 000	25 420 000	1 391 000
Québec	2 272 618	2 272 618	2 348 954	2 348 954	1 898 516	1 898 516
Nouveau-Brunswick	3 648 991	1 260 000	3 760 658	2 300 000	4 155 009	2 300 000
Nouvelle-Écosse	386 547	366 200	403 214	366 200	399 658	366 200
Île-du-Prince-Édouard	65 616	130 000	107 008	150 000	140 280	165 000
Terre-Neuve-et-Labrador	244 080	207 920	272 180	166 820	271 180	166 820
Nunavut	75 000	76 924	71 751	75 000	36 781	37 433
Territoires du Nord-Ouest	335 740	274 000	116 249	274 000	127 718	274 000
Yukon	309 770	311 500	244 896	311 500	243 034	311 500
Total	35 488 368	8 538 616	35 443 838	9 748 282	36 045 143	9 772 855

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 1.5 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.4 : MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	1 589 000	1 589 000	5 456 000	5 456 000	10 912 000
Alberta	382 285	382 285	1 529 140	1 529 140	3 058 280
Saskatchewan	481 368	310 000	1 524 197	1 240 000	2 764 197
Manitoba	1 040 676	651 000	3 768 347	2 384 793	6 153 140
Ontario	25 420 000	1 230 000	101 677 546	5 201 000	106 878 546
Québec	1 758 159	1 758 159	8 278 247	8 278 247	16 556 494
Nouveau-Brunswick	3 012 839	2 300 000	14 577 497	8 160 000	22 737 497
Nouvelle-Écosse	490 860	366 200	1 680 279	1 464 800	3 145 079
Île-du-Prince-Édouard	162 500	162 500	475 404	607 500	1 082 904
Terre-Neuve-et-Labrador	276 570	162 430	1 064 010	703 990	1 768 000
Nunavut	73 346	75 000	256 878	264 357	521 235
Territoires du Nord-Ouest	127 483	274 000	707 190	1 096 000	1 803 190
Yukon	318 068	311 500	1 115 768	1 246 000	2 361 768
Total	35 133 154	9 572 074	142 110 503	37 631 827	179 742 330

ANNEXE A

TABLEAU 1.6

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.5 : ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	1 078 000	1 078 000	1 078 000	1 078 000	1 070 500	1 070 500
Alberta	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Saskatchewan	312 589	239 000	498 126	250 000	419 855	250 000
Manitoba	2 374 213	1 886 053	2 907 748	1 886 048	3 227 073	1 900 546
Ontario	9 760 630	9 480 625	9 760 630	9 480 625	9 760 630	9 480 625
Québec	2 193 716	2 193 716	1 658 000	1 658 000	1 496 100	1 496 100
Nouveau-Brunswick	10 299 110	6 015 230	6 646 698	6 132 595	7 913 474	6 232 595
Nouvelle-Écosse	695 843	660 000	712 328	635 000	696 587	635 000
Île-du-Prince-Édouard	138 100	250 250	159 879	231 000	192 149	211 750
Terre-Neuve-et-Labrador	11 789	23 211	22 609	12 391	22 609	12 391
Nunavut	0	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	102 560	180 000	20 000	180 000	20 000	180 000
Yukon	2 000	176 000	2 000	176 000	2 000	176 000
Total	27 968 550	23 182 085	24 466 018	22 719 659	25 820 977	22 645 507

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 1.6 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.5 : ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	1 070 500	1 070 500	4 297 000	4 297 000	8 594 000
Alberta	1 000 000	1 000 000	4 000 000	4 000 000	8 000 000
Saskatchewan	497 600	250 000	1 728 170	989 000	2 717 170
Manitoba	3 100 492	1 714 396	11 609 526	7 387 043	18 996 569
Ontario	9 760 630	9 480 625	39 042 520	37 922 500	76 965 020
Québec	6 417 139	6 417 139	11 764 955	11 764 955	23 529 910
Nouveau-Brunswick	7 211 660	6 232 595	32 070 942	24 613 015	56 683 957
Nouvelle-Écosse	701 548	635 000	2 806 306	2 565 000	5 371 306
Île-du-Prince-Édouard	192 500	192 500	682 628	885 500	1 568 128
Terre-Neuve-et-Labrador	15 889	19 111	72 896	67 104	140 000
Nunavut	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	20 000	180 000	162 560	720 000	882 560
Yukon	4 000	176 000	10 000	704 000	714 000
Total	29 991 958	27 367 866	108 247 503	95 915 117	204 162 620

ANNEXE A

TABLEAU 1.7

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.6 : APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	362 000	362 000	362 000	362 000	362 000	362 000
Alberta	1 128 721	1 128 721	1 128 721	1 128 721	1 128 721	1 128 721
Saskatchewan	419 730	314 018	390 724	303 018	582 549	303 018
Manitoba	1 135 940	454 914	1 019 236	461 296	1 062 121	478 761
Ontario	7 015 000	5 673 103	7 015 000	5 750 649	7 015 000	5 377 228
Québec	4 388 024	4 388 024	5 169 718	5 169 718	4 395 863	4 395 863
Nouveau-Brunswick	2 483 045	1 927 034	2 788 772	2 185 520	2 240 256	2 085 520
Nouvelle-Écosse	211 458	200 000	219 657	225 000	232 658	225 000
Île-du-Prince-Édouard	58 600	92 950	92 151	135 132	139 640	156 750
Terre-Neuve-et-Labrador	176 040	149 960	241 800	148 200	241 800	148 200
Nunavut	280 000	176 810	287 361	179 885	159 238	120 257
Territoires du Nord-Ouest	139 219	171 000	150 827	171 000	90 726	171 000
Yukon	15 570	20 800	18 465	20 800	14 399	20 800
Total	17 813 347	15 059 334	18 884 432	16 240 939	17 664 971	14 973 118

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement dans la langue de la minorité, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 1.7 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 1.6 : APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	362 000	362 000	1 448 000	1 448 000	2 896 000
Alberta	1 128 721	1 128 721	4 514 884	4 514 884	9 029 768
Saskatchewan	395 713	303 018	1 788 716	1 223 072	3 011 788
Manitoba	1 051 435	460 193	4 268 732	1 855 164	6 123 896
Ontario	7 015 000	5 336 228	28 060 000	22 137 208	50 197 208
Québec	5 556 337	5 556 337	19 509 942	19 509 942	39 019 884
Nouveau-Brunswick	2 768 644	2 085 520	10 280 717	8 283 594	18 564 311
Nouvelle-Écosse	264 587	225 000	928 360	875 000	1 803 360
Île-du-Prince-Édouard	127 500	127 500	417 891	512 332	930 223
Terre-Neuve-et-Labrador	245 700	144 300	905 340	590 660	1 496 000
Nunavut	280 000	179 885	1 006 599	656 837	1 663 436
Territoires du Nord-Ouest	53 869	171 000	434 641	684 000	1 118 641
Yukon	59 355	20 800	107 789	83 200	190 989
Total	19 308 861	16 100 502	73 671 611	62 373 893	136 045 504

ANNEXE B

OBJECTIF LINGUISTIQUE 2

TABLEAU 2.1

Nombre d'effectifs - ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE - Français/Anglais

INSTANCE	2008-2009			2009-2010		
	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits aux programmes de langues secondes	Pourcentage des élèves inscrits aux programmes de langues secondes	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits aux programmes de langues secondes	Pourcentage des élèves inscrits aux programmes de langues secondes
Colombie-Britannique	648 623	241 928	37,30 %	649 949	238 072	36,63 %
Alberta	583 300	180 564	30,96 %	586 900	184 405	31,42 %
Saskatchewan*	159 457	55 817	35,00 %	159 818	52 995	33,16 %
Manitoba	195 671	92 191	47,12 %	196 073	91 434	46,63 %
Ontario	2 070 679	970 686	46,88 %	2 059 701	980 214	47,59 %
Québec FLS	1 024 298	105 718	91,13 %	1 008 344	101 697	90,60 %
Québec ALS		827 721			811 820	
Nouveau-Brunswick FLS	108 407	49 254	66,06 %	106 394	46 797	64,19 %
Nouveau-Brunswick ALS		22 360			21 495	
Nouvelle-Écosse	133 134	68 596	51,52 %	130 550	67 081	51,38 %
Île-du-Prince-Édouard	20 536	15 058	73,32 %	20 148	15 127	75,08 %
Terre-Neuve-et-Labrador	70 631	42 601	60,30 %	69 665	41 743	59,92 %
Nunavut	9 280	235	2,53 %	9 038	232	2,57 %
Territoires du Nord-Ouest	8 628	2 616	30,32 %	8 407	2 513	29,93 %
Yukon	5 065	2 625	51,83 %	5 137	2 917	56,78 %
Total	5 037 709	2 677 970	53,16 %	5 010 124	2 658 542	53,06 %

TABLEAU 2.1 (suite)

Nombre d'effectifs - ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE - Français/Anglais

INSTANCE	2010-2011			2011-2012			2012-2013		
	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits aux programmes de langues secondes	Pourcentage des élèves inscrits aux programmes de langues secondes	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits aux programmes de langues secondes	Pourcentage des élèves inscrits aux programmes de langues secondes	Nombre total d'effectifs	Nombre d'élèves inscrits aux programmes de langues secondes	Pourcentage des élèves inscrits aux programmes de langues secondes
Colombie-Britannique	649 384	275 946	42,49 %	641 605	272 392	42,45 %	638 839	271 145	42,44 %
Alberta	591 100	190 319	32,20 %	598 100	181 852	30,40 %	616 400	184 606	29,95 %
Saskatchewan*	159 465	50 852	31,89 %	165 893	49 027	29,55 %	168 442	47 587	28,25 %
Manitoba	196 580	90 123	45,85 %	198 100	90 469	45,67 %	199 229	90 213	45,28 %
Ontario	2 051 862	978 464	47,69 %	2 043 118	975 935	47,77 %	2 037 254	972 169	47,72 %
Québec FLS	998 085	98 773	90,20 %	992 794	96 575	89,62 %	990 787	93 193	89,13 %
Québec ALS		801 498			793 159			789 861	
Nouveau-Brunswick FLS	104 421	45 985	64,40 %	102 579	44 505	63,77 %	101 079	44 258	63,96 %
Nouveau-Brunswick ALS		21 263			20 914			20 392	
Nouvelle-Écosse	128 131	64 893	50,65 %	125 540	63 297	50,42 %	122 643	62 393	50,87 %
Île-du-Prince-Édouard	21 365	14 762	69,09 %	20 831	13 982	67,12 %	20 406	13 887	68,05 %
Terre-Neuve-et-Labrador	68 729	40 930	59,55 %	67 933	40 520	59,64 %	67 604	39 405	58,29 %
Nunavut	8 855	183	2,07 %	8 902	161	1,81 %	9 074	129	1,42 %
Territoires du Nord-Ouest	8 576	2 496	29,10 %	8 509	2 422	28,46 %	8 339	2 506	30,05 %
Yukon	5 100	2 668	52,31 %	5 022	2 743	54,62 %	4 978	2 571	51,65 %
Total	4 991 653	2 679 155	53,67 %	4 978 926	2 647 953	53,18 %	4 985 074	2 634 315	52,84 %

* À compter de 2010-2011, le recensement des élèves en Saskatchewan comprend les enfants instruits à domicile.

ANNEXE B

TABLEAU 2.2

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.1 : PARTICIPATION DES ÉLÈVES*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	2 843 866	2 843 866	2 843 866	2 843 866	2 843 866	2 843 866
Alberta	4 657 687	4 657 687	4 657 687	4 657 687	4 657 687	4 657 687
Saskatchewan	7 479 253	845 000	7 187 699	845 000	3 373 086	845 000
Manitoba	158 361	158 361	129 814	129 813	82 854	82 854
Ontario	2 013 733	170 889	1 654 029	260 566	1 930 877	2 122 946
Québec	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	354 522	250 000	271 928	270 000	275 471	270 000
Nouvelle-Écosse	154 520	130 000	162 325	130 000	142 658	130 000
Île-du-Prince-Édouard	170 736	260 527	168 228	240 802	219 991	247 500
Terre-Neuve-et-Labrador	300 000	324 000	315 000	372 000	315 000	372 000
Nunavut	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000	11 866
Territoires du Nord-Ouest	234 077	286 500	263 347	286 500	318 069	286 500
Yukon	129 337	107 785	113 255	107 785	122 962	107 785
Total	18 508 092	10 046 615	17 779 178	10 156 019	14 294 521	11 978 004

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 2.2 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.1 : PARTICIPATION DES ÉLÈVES

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	2 843 866	2 843 866	11 375 464	11 375 464	22 750 928
Alberta	4 657 687	4 657 687	18 630 748	18 630 748	37 261 496
Saskatchewan	321 044	845 000	18 361 082	3 380 000	21 741 082
Manitoba	103 820	103 820	474 849	474 848	949 697
Ontario	2 071 665	1 990 897	7 670 304	4 545 298	12 215 602
Québec	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	272 630	270 000	1 174 551	1 060 000	2 234 551
Nouvelle-Écosse	154 625	130 000	614 128	520 000	1 134 128
Île-du-Prince-Édouard	336 500	336 500	895 455	1 085 329	1 980 784
Terre-Neuve-et-Labrador	418 795	418 795	1 348 795	1 486 795	2 835 590
Nunavut	12 000	12 000	48 000	47 866	95 866
Territoires du Nord-Ouest	328 602	286 500	1 144 095	1 146 000	2 290 095
Yukon	114 456	107 785	480 010	431 140	911 150
Total	11 635 690	12 002 850	62 217 481	44 183 488	106 400 969

ANNEXE B

TABLEAU 2.3

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.2 : OFFRE DE PROGRAMMES*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	4 970 275	4 970 275	4 909 025	4 909 025	4 909 025	4 909 025
Alberta	342 550	342 550	342 550	342 550	342 550	342 550
Saskatchewan	716 524	637 000	716 107	600 000	744 508	612 000
Manitoba	3 624 840	2 792 429	3 747 735	2 728 569	3 905 492	2 755 338
Ontario	54 624 019	13 104 535	59 608 029	13 021 798	64 525 659	12 980 429
Québec	16 785 496	16 785 496	17 572 394	17 572 394	16 473 209	16 473 209
Nouveau-Brunswick	11 992 122	1 212 630	13 408 911	1 082 630	11 908 782	1 052 630
Nouvelle-Écosse	3 265 897	3 170 355	3 286 547	3 170 355	3 281 546	3 170 355
Île-du-Prince-Édouard	148 355	279 500	234 836	340 800	258 590	311 850
Terre-Neuve-et-Labrador	788 840	1 343 160	794 362	1 242 463	794 362	1 242 463
Nunavut	84 987	551 859	78 800	446 171	58 748	411 233
Territoires du Nord-Ouest	1 248 703	658 000	1 364 191	658 000	1 312 572	658 000
Yukon	5 061 947	642 400	5 903 879	643 320	5 369 909	642 400
Total	103 654 555	46 490 189	111 967 366	46 758 075	113 884 952	45 561 482

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 2.3 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.2 : OFFRE DE PROGRAMMES

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	4 909 025	4 909 025	19 697 350	19 697 350	39 394 700
Alberta	342 550	342 550	1 370 200	1 370 200	2 740 400
Saskatchewan	700 236	612 000	2 877 375	2 461 000	5 338 375
Manitoba	3 768 657	2 727 535	15 046 724	11 003 871	26 050 595
Ontario	69 457 873	12 975 968	248 215 580	52 082 730	300 298 310
Québec	18 411 265	18 411 265	69 242 364	69 242 364	138 484 728
Nouveau-Brunswick	10 959 073	1 052 630	48 268 888	4 400 520	52 669 408
Nouvelle-Écosse	3 365 874	3 170 355	13 199 864	12 681 420	25 881 284
Île-du-Prince-Édouard	277 102	277 102	918 883	1 209 252	2 128 135
Terre-Neuve-et-Labrador	1 150 000	1 150 000	3 527 564	4 978 086	8 505 650
Nunavut	69 714	381 859	292 249	1 791 122	2 083 371
Territoires du Nord-Ouest	1 447 424	658 000	5 372 890	2 632 000	8 004 890
Yukon	4 057 426	642 400	20 393 161	2 570 520	22 963 681
Total	118 916 219	47 310 689	448 423 092	186 120 435	634 543 527

ANNEXE B

TABLEAU 2.4

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.3 : RENDEMENT DES ÉLÈVES*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	25 000	25 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Alberta	398 750	398 750	398 750	398 750	398 750	398 750
Saskatchewan	857 778	775 000	880 970	816 000	1 163 625	775 000
Manitoba	595 288	165 251	569 575	160 955	512 773	210 765
Ontario	2 494 460	182 869	2 085 151	856 742	2 101 927	794 199
Québec	2 254 840	2 254 840	1 742 356	1 742 356	2 364 465	2 364 465
Nouveau-Brunswick	1 433 737	1 420 000	1 606 409	1 440 000	1 573 275	1 440 000
Nouvelle-Écosse	133 564	125 000	139 658	125 000	148 567	125 000
Île-du-Prince-Édouard	109 591	188 500	160 676	175 200	187 106	218 052
Terre-Neuve-et-Labrador	7 400	12 600	7 800	12 200	7 800	12 200
Nunavut	0	0	0	0	24 000	17 158
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0
Yukon	110 775	45 580	106 866	45 580	108 559	45 580
Total	8 421 183	5 593 390	7 718 211	5 792 783	8 610 847	6 421 169

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 2.4 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.3 : RENDEMENT DES ÉLÈVES

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	20 000	20 000	85 000	85 000	170 000
Alberta	398 750	398 750	1 595 000	1 595 000	3 190 000
Saskatchewan	1 008 864	775 000	3 911 237	3 141 000	7 052 237
Manitoba	530 651	211 760	2 208 287	748 731	2 957 018
Ontario	2 197 670	917 272	8 879 208	2 751 082	11 630 290
Québec	1 450 997	1 450 997	7 812 658	7 812 658	15 625 316
Nouveau-Brunswick	1 457 771	1 440 000	6 071 192	5 740 000	11 811 192
Nouvelle-Écosse	156 594	125 000	578 383	500 000	1 078 383
Île-du-Prince-Édouard	148 000	148 000	605 373	729 752	1 335 125
Terre-Neuve-et-Labrador	60 000	60 000	83 000	97 000	180 000
Nunavut	14 498	20 000	38 498	37 158	75 656
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
Yukon	37 549	45 580	363 749	182 320	546 069
Total	7 481 344	5 612 359	32 231 585	23 419 701	55 651 286

ANNEXE B

TABLEAU 2.5

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.4 : MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	899 926	899 926	924 926	924 926	924 926	924 926
Alberta	1 735 700	1 735 700	1 735 700	1 735 700	1 735 700	1 735 700
Saskatchewan	393 599	338 000	363 361	338 000	597 505	338 000
Manitoba	1 040 251	441 361	919 697	361 419	875 242	454 688
Ontario	1 585 059	1 417 966	1 456 641	1 383 721	1 460 539	1 350 911
Québec	1 766 691	1 766 691	1 124 880	1 124 880	1 298 619	1 298 620
Nouveau-Brunswick	396 837	390 000	452 744	390 000	430 012	390 000
Nouvelle-Écosse	118 542	102 000	131 245	102 000	125 648	102 000
Île-du-Prince-Édouard	41 250	97 500	70 272	90 000	80 649	82 500
Terre-Neuve-et-Labrador	427 350	727 650	482 040	753 960	482 040	753 960
Nunavut	154 000	69 800	22 690	175 488	102 000	44 800
Territoires du Nord-Ouest	183 457	110 205	192 925	110 205	175 888	110 205
Yukon	46 895	123 434	32 271	123 434	32 271	123 434
Total	8 789 557	8 220 233	7 909 392	7 613 733	8 321 039	7 709 744

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 2.5 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.4 : MILIEUX SCOLAIRES ENRICHIS

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	924 926	924 926	3 674 704	3 674 704	7 349 408
Alberta	1 735 700	1 735 700	6 942 800	6 942 800	13 885 600
Saskatchewan	359 177	338 000	1 713 642	1 352 000	3 065 642
Manitoba	1 041 853	441 012	3 877 043	1 698 480	5 575 523
Ontario	1 441 413	1 296 834	5 943 652	5 449 432	11 393 084
Québec	1 316 169	1 316 169	5 506 359	5 506 360	11 012 719
Nouveau-Brunswick	425 054	390 000	1 704 647	1 560 000	3 264 647
Nouvelle-Écosse	135 658	102 000	511 093	408 000	919 093
Île-du-Prince-Édouard	75 000	75 000	267 171	345 000	612 171
Terre-Neuve-et-Labrador	660 500	660 500	2 051 930	2 896 070	4 948 000
Nunavut	115 037	44 800	393 727	334 888	728 615
Territoires du Nord-Ouest	180 178	110 205	732 448	440 820	1 173 268
Yukon	80 618	123 434	192 055	493 736	685 791
Total	8 491 283	7 558 580	33 511 271	31 102 290	64 613 561

ANNEXE B

TABLEAU 2.6

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.5 : ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	593 500	593 500	593 500	593 500	593 500	593 500
Alberta	625 264	625 264	625 264	625 264	625 264	625 264
Saskatchewan	625 131	608 000	852 166	677 000	751 131	677 000
Manitoba	1 499 326	994 896	1 654 613	1 005 892	1 376 671	1 005 383
Ontario	2 319 375	2 319 375	2 319 375	2 319 375	2 319 375	2 319 375
Québec	267 810	267 810	575 000	575 000	750 000	750 000
Nouveau-Brunswick	578 632	300 914	329 359	300 914	344 932	300 914
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	28 750	58 500	36 109	54 000	48 201	49 500
Terre-Neuve-et-Labrador	61 455	113 445	70 628	118 372	70 628	118 372
Nunavut	0	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0
Yukon	5 025	3 000	3 620	2 080	5 000	3 000
Total	6 604 268	5 884 704	7 059 634	6 271 397	6 884 702	6 442 308

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 2.6 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.5 : ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	593 500	593 500	2 374 000	2 374 000	4 748 000
Alberta	625 264	625 264	2 501 056	2 501 056	5 002 112
Saskatchewan	783 259	677 000	3 011 687	2 639 000	5 650 687
Manitoba	1 519 654	900 885	6 050 264	3 907 056	9 957 320
Ontario	2 319 375	2 319 375	9 277 500	9 277 500	18 555 000
Québec	385 998	385 998	1 978 808	1 978 808	3 957 616
Nouveau-Brunswick	349 849	300 914	1 602 772	1 203 656	2 806 428
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0
Île-du-Prince-Édouard	45 000	45 000	158 060	207 000	365 060
Terre-Neuve-et-Labrador	142 500	143 500	345 211	493 689	838 900
Nunavut	0	0	0	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0
Yukon	5 700	3 000	19 345	11 080	30 425
Total	6 770 099	5 994 436	27 318 703	24 592 845	51 911 548

ANNEXE B

TABLEAU 2.7

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.6 : APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE*

INSTANCE	2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale	Contribution de l'instance	Contribution fédérale
Colombie-Britannique	735 279	735 279	776 529	776 529	776 529	776 529
Alberta	1 134 908	1 134 908	1 134 908	1 134 908	1 134 908	1 134 908
Saskatchewan	1 119 580	836 526	1 327 378	763 526	882 438	792 526
Manitoba	1 931 107	988 154	1 948 992	1 153 804	1 702 322	1 034 513
Ontario	5 973 193	6 895 000	6 711 443	6 248 432	6 061 321	4 522 773
Québec	1 360 250	1 360 250	1 870 457	1 870 457	1 998 794	1 998 794
Nouveau-Brunswick	1 947 281	1 765 704	2 064 205	1 855 704	1 961 305	1 885 704
Nouvelle-Écosse	163 587	154 000	176 320	154 000	181 549	154 000
Île-du-Prince-Édouard	186 006	250 275	137 148	175 800	169 598	167 200
Terre-Neuve-et-Labrador	69 560	118 440	89 700	140 300	89 700	140 300
Nunavut	7 200	16 087	6 000	16 087	6 000	4 723
Territoires du Nord-Ouest	225 115	150 000	226 264	150 000	217 492	150 000
Yukon	142 785	54 901	105 555	54 901	118 072	54 901
Total	14 995 851	14 459 524	16 574 899	14 494 448	15 300 028	12 816 871

* Portrait partiel des sommes investies en enseignement de la langue seconde, puisque certaines instances investissent davantage que ce qui est présenté ici.

TABLEAU 2.7 (suite)

Fonds affectés au Domaine de résultats 2.6 : APPUI AU PERSONNEL ÉDUCATIF ET À LA RECHERCHE

INSTANCE	2012-2013		Total : contribution de l'instance	Total : contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
	Contribution de l'instance	Contribution fédérale			
Colombie-Britannique	776 529	776 529	3 064 866	3 064 866	6 129 732
Alberta	1 134 908	1 134 908	4 539 632	4 539 632	9 079 264
Saskatchewan	1 175 367	792 716	4 504 763	3 185 294	7 690 057
Manitoba	1 840 525	1 155 530	7 422 946	4 332 001	11 754 947
Ontario	6 172 491	4 590 288	24 918 448	22 256 493	47 174 941
Québec	1 320 660	1 320 660	6 550 161	6 550 161	13 100 322
Nouveau-Brunswick	1 924 108	1 885 704	7 896 899	7 392 816	15 289 715
Nouvelle-Écosse	196 587	154 000	718 043	616 000	1 334 043
Île-du-Prince-Édouard	195 000	195 000	687 752	788 275	1 476 027
Terre-Neuve-et-Labrador	207 500	207 500	456 460	606 540	1 063 000
Nunavut	6 000	16 087	25 200	52 984	78 184
Territoires du Nord-Ouest	239 519	150 000	908 390	600 000	1 508 390
Yukon	131 885	54 901	498 297	219 604	717 901
Total	15 321 079	12 433 823	62 191 857	54 204 666	116 396 523

ANNEXE C

FONDS COMPLÉMENTAIRES

Objectif linguistique 1

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Domaine de résultats		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
		Contribution des instances	Contribution fédérale	Contribution des instances	Contribution fédérale	Contribution des instances	Contribution fédérale
1.1	Participation des élèves	7 720 008	2 175 000	1 884 885	1 057 000	1 962 672	1 121 250
1.2	Offre de programmes	3 679 165	1 440 750	4 104 600	2 240 750	4 819 949	5 183 125
1.3	Rendement des élèves	124	400 000	607 604	300 000	180 669	775 000
1.4	Milieus scolaires enrichis	0	0	0	0	0	0
1.5	Accès à l'enseignement postsecondaire	2 881 423	5 421 675	12 261 046	4 431 200	6 169 295	5 442 792
1.6	Appui au personnel éducatif et à la recherche	544 500	530 000	472 996	450 000	717 060	715 000
Total		14 825 220	9 967 425	19 331 131	8 478 950	13 849 645	13 237 167

Objectif linguistique 1 (suite)

ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITÉ

Domaine de résultats		2012-2013		Total : Contribution des instances	Total : Contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
		Contribution des instances	Contribution fédérale			
1.1	Participation des élèves	3 123 741	2 865 256	14 691 306	7 218 506	21 909 812
1.2	Offre de programmes	185 655	133 125	12 789 369	8 997 750	21 787 119
1.3	Rendement des élèves	299 899	275 000	1 088 296	1 750 000	2 838 296
1.4	Milieus scolaires enrichis	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	4 180 000
1.5	Accès à l'enseignement postsecondaire	4 949 193	3 867 558	26 260 957	19 163 225	45 424 182
1.6	Appui au personnel éducatif et à la recherche	838 808	815 000	2 573 364	2 510 000	5 083 364
Total		11 487 296	10 045 939	59 493 292	41 729 481	101 222 773

ANNEXE C

Objectif linguistique 2

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE - FRANÇAIS/ANGLAIS

Domaine de résultats		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
		Contribution des instances	Contribution fédérale	Contribution des instances	Contribution fédérale	Contribution des instances	Contribution fédérale
2.1	Participation des élèves	373 292	445 000	488 750	420 000	45 000	45 000
2.2	Offre de programmes	0	0	0	0	0	0
2.3	Rendement des élèves	0	0	0	0	0	0
2.4	Milieus scolaires enrichis	0	0	0	0	0	0
2.5	Accès à l'enseignement postsecondaire	1 339 081	1 247 500	869 257	795 300	525 435	462 800
2.6	Appui au personnel éducatif et à la recherche	456 194	390 000	329 536	310 000	334 275	370 000
Total		2 168 567	2 082 500	1 687 543	1 525 300	904 710	877 800

Objectif linguistique 2 (suite)

ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE SECONDE - FRANÇAIS/ANGLAIS

Domaine de résultats		2012-2013		Total : Contribution des instances	Total : Contribution fédérale	TOTAL CUMULATIF
		Contribution des instances	Contribution fédérale			
2.1	Participation des élèves	45 000	45 000	952 042	955 000	1 907 042
2.2	Offre de programmes	0	0	0	0	0
2.3	Rendement des élèves	30 000	0	30 000	0	30 000
2.4	Milieus scolaires enrichis	0	0	0	0	0
2.5	Accès à l'enseignement postsecondaire	677 864	594 000	3 411 637	3 099 600	6 511 237
2.6	Appui au personnel éducatif et à la recherche	394 013	282 000	1 514 018	1 352 000	2 866 018
Total		1 146 877	921 000	5 907 697	5 406 600	11 314 297

ANNEXE D

PROGRAMMES DES LANGUES OFFICIELLES

Pendant la durée du *Protocole d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité et de la langue seconde 2009-2010 à 2012-2013*, le CMEC, les provinces et les territoires ont continué d'administrer de concert deux programmes de bourses (Explore et Destination Clic) et un programme de moniteurs de langues (Odyssée), tous financés par le gouvernement fédéral.

PROGRAMMES DE BOURSES

Explore est un programme de bourses de cinq semaines qui permet à des anglophones d'apprendre le français en milieu francophone et à des francophones d'apprendre l'anglais en milieu anglophone. Pour pouvoir y participer, il faut étudier au moins au niveau de la 11^e année, ou en 5^e secondaire au Québec.

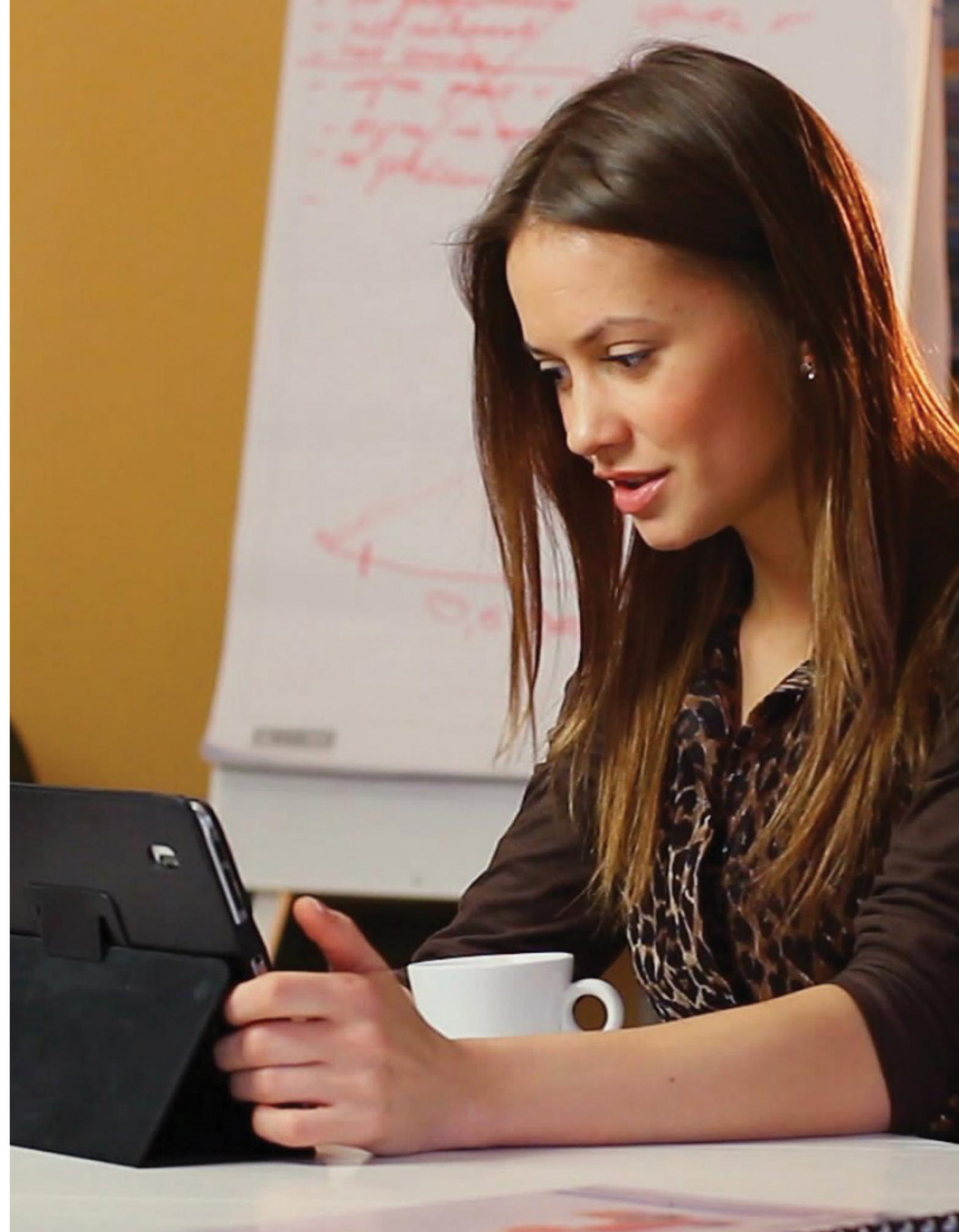
Destination Clic est un programme de bourses de trois semaines qui donne aux élèves francophones inscrits en 8^e et 9^e année vivant hors du Québec la possibilité d'améliorer leurs compétences en français.

PROGRAMME DES MONITEURS DE LANGUES

Odyssée est une expérience de travail à temps plein rémunérée, offerte à de jeunes gens de partout au Canada engagés comme moniteurs de langues. Le programme permet aux moniteurs de vivre dans une autre province ou un autre territoire ainsi que d'enrichir leur langue seconde.

De 2009-2010 à 2012-2013, les programmes *Explore* et *Destination Clic* ont été offerts à 31 612 participants de plus de 40 écoles de langue de niveau postsecondaire, ce qui a représenté un financement de plus de 67 millions de dollars. Durant cette même période, le programme *Odyssée* a permis à des commissions et conseils scolaires du pays de bénéficier des services d'environ 300 moniteurs de langues par année, soit une contribution financière de plus de 28 millions de dollars.

Les programmes ont continué d'être populaires entre 2009-2010 et 2012-2013 et le nombre de demandes reçues chaque année dépassait le nombre de places disponibles.



ANNEXE E

PERSONNES RESSOURCES

Instance	Nom	coordonnées
Colombie-Britannique	Linda Beddouche Directrice Programmes de langue française Ministère de l'Éducation Gouvernement de la Colombie-Britannique Boîte postale 9160, Station Prov Govt Victoria (Colombie-Britannique) V8W 9H3	Tél. : 778 679-1697 linda.Beddouche@gov.bc.ca
Alberta	Vivian Abboud Chef d'équipe Programmes de langues officielles en enseignement Direction de l'Éducation française Ministère de l'Éducation Gouvernement de l'Alberta 44, Capital Boulevard, 9 ^e étage 10044, 108 ^e Rue Edmonton (Alberta) T5J 5E6	Tél. : 780 427-5538 vivian.abboud@learning.gov.ab.ca
Saskatchewan	Anne-Marie Chevalier Conseillère bilingue en politiques Politique stratégique Ministère de l'Éducation Gouvernement de la Saskatchewan 2220, avenue College, 3 ^e étage Regina (Saskatchewan) S4P 4V9	Tél. : 306 798-1884 annemarie.chevalier@gov.sk.ca
Manitoba	Kassy Assié Directeur Langues officielles et services administratifs Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Gouvernement du Manitoba 1181, avenue Portage, bureau 509 Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3	Tél. : 204 945-6029 Kassy.Assie@gov.mb.ca

Instance	Nom	coordonnées
Ontario	Denys Giguère Directeur Politiques et programmes d'éducation en langue française Ministère de l'Éducation Gouvernement de l'Ontario Édifice Mowat, 8 ^e étage 900, rue Bay Toronto (Ontario) M7A 1L2	Tél. : 416 327-9072 denys.giguere@ontario.ca
Québec	Lise Langlois Direction des services à la communauté anglophone Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Gouvernement du Québec 600, rue Fullum, bureau 11.62 Montréal (Québec) H2K 4L1	Tél. : 514 873-6073, poste 5414 lise.langlois@education.gouv.qc.ca
Nouveau- Brunswick	Line Pinet Directrice Francophonie canadienne et langues officielles Ministère des Affaires intergouvernementales Gouvernement du Nouveau-Brunswick Boîte postale 6000 Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1	Tél. : 506 444-5390 line.pinet@gnb.ca
Nouvelle-Écosse	Doreen Redmond Directrice administrative Direction des programmes et des services de langue française Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance Gouvernement de la Nouvelle-Écosse 2021, rue Brunswick C.P. 578 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2S9	Tél. : 902 424-6097 doreen.redmond@novascotia.ca
Île-du-Prince-Édouard	Imelda Arsenault Directrice principale Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard Centre Holman 250, rue Water, suite 101 Summerside (Île-du-Prince-Édouard) C1N 1B6	Tél. : 902 438-4879 imarsenault@edu.pe.ca

Instance	Nom	coordonnées
Terre-Neuve-et-Labrador	Deana Hatcher Directrice Programmes fédéraux-provinciaux Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador Édifice de la Confédération, 3 ^e étage Bloc Ouest C.P. 8700 100, promenade Prince Philip St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6	Tél. : 709 729-5133 deanahatcher@gov.nl.ca
Yukon	Yann Herry Coordonnateur Programmes en français Ministère de l'Éducation Gouvernement du Yukon 1000, boulevard Lewes Whitehorse (Yukon) Y1A 3H9	Tél. : 867 667-8610 yann.herry@gov.yk.ca
Territoires du Nord-Ouest	Raymonde Laberge Responsable Programmes d'enseignement en français Petite enfance et Services scolaires Ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest 4501 - 50e Avenue Boîte postale 1320 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2L9	Tél. : 867 920-8992 raymonde_laberge@gov.nt.ca
Nunavut	Martine St-Louis Directrice Bureau de l'éducation et des services en français Ministère de l'Éducation Gouvernement du Nunavut Boîte postale 1000, Station 960 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0	Tél. : 867 975-5627 mstlouis@gov.nu.ca
Secrétariat du CMEC	Jeremy Putt Gestionnaire par intérim, Langues officielles Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) 95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106 Toronto (Ontario) M4V 1N6	Tél. : 416 962-8100, poste 230 j.putt@cmecc.ca



ANNEXE F

GLOSSAIRE

Aux fins de la rédaction de ce document, pour en assurer la cohérence et la clarté, les termes suivants portent un sens précis :

Anglais intensif	Programme d'anglais langue seconde destiné aux élèves dont l'anglais n'est ni la langue maternelle, ni la langue dominante. Au Nouveau-Brunswick, il s'agit d'un programme qui applique l'approche neurolinguistique (voir <i>français intensif</i>) et qui commence en 4 ^e année.
Commission ou conseil scolaire	Terme utilisé pour désigner les divisions administratives dans les provinces et les territoires pour la gestion des écoles. Il est utilisé dans ce rapport dans les textes qui s'appliquent à toutes les instances. Lorsque le texte fait référence à une instance en particulier, le terme utilisé par l'instance s'applique.
Enseignement dans la langue de la minorité	L'enseignement dans la langue des collectivités minoritaires de langue officielle (les anglophones au Québec et les francophones hors Québec), à tous les niveaux d'enseignement.
Enseignement de la langue seconde	Programmes ou activités offrant aux Canadiens la possibilité d'étudier le français ou l'anglais comme langue seconde, à tous les niveaux d'enseignement.
Entente bilatérale	Entente signée par le gouvernement du Canada et chaque gouvernement provincial ou territorial.
Français de base	Programme de français langue seconde destiné aux élèves dont le français n'est ni la langue maternelle, ni la langue dominante, et offert à raison de quelques cours par semaine.
Français enrichi	Certaines instances se servent de ce terme pour définir un programme de français autre que le programme de base ou le programme d'immersion. Le terme peut indiquer : le français post intensif; un programme où les élèves suivent un cours de français et un cours d'une autre matière enseignée en français; ou tout simplement un cours de français qui est plus orienté vers la littérature.
Français intensif	Programme de français langue seconde qui applique l'approche neurolinguistique à l'apprentissage d'une langue. En général, il s'agit d'un programme offert en 5 ^e , 6 ^e ou 7 ^e année (selon l'instance) aux élèves dont le français n'est pas la langue maternelle ou dominante et où ils participent à jusqu'à 300 heures d'apprentissage intensif en langue française (un semestre intensif, un semestre non intensif).
Français post intensif	Programme de français langue seconde qui applique l'approche neurolinguistique à l'apprentissage d'une langue, et qui fait suite au programme du français intensif. En général, les élèves participent à un apprentissage qui dure entre 90 et 150 heures par année scolaire.
Français préintensif	Programme de français langue seconde de courte durée qui est offert pendant l'année scolaire qui précède l'année où le français intensif est offert.

Immersion française	Programme de français langue seconde qui permet aux élèves dont le français n'est ni la langue maternelle, ni la langue dominante de suivre la majorité de leurs cours en français. Il existe plusieurs variantes du programme : l'immersion précoce (qui commence en maternelle ou en 1 ^{re} année), l'immersion moyenne (qui commence généralement en 4 ^e année) et l'immersion tardive (qui commence en 6 ^e ou 7 ^e année). Au Nouveau-Brunswick, le point d'entrée en immersion précoce est la 3 ^e année.
Instance(s)	Terme pour désigner les provinces et les territoires.
Langue(s) officielle(s)	Réfère au français ou à l'anglais, langues officielles du gouvernement du Canada.
Plan d'action	Description fournie par chaque province et chaque territoire, dans le cadre de l'entente bilatérale avec le gouvernement fédéral, de ses priorités stratégiques, des résultats souhaités, des indicateurs de rendement et de l'investissement.
Programme(s) d'anglais langue seconde	Comprend toutes les variantes de programmes d'anglais langue seconde destinés aux élèves ou aux étudiants dont la langue maternelle ou la langue dominante n'est pas l'anglais.
Programme(s) de français langue seconde	Comprend toutes les variantes de programmes de français langue seconde destinés aux élèves ou aux étudiants dont la langue maternelle ou la langue dominante n'est pas le français.

